

Trudeau compte aussi révéler la teneur des discussions du 9 juin

par Michel Vastel

OTTAWA — La première rencontre des onze premiers ministres du pays, qui devait à l'origine se tenir dans le plus strict huis clos, semble tourner de plus en plus à l'exercice public.

Outre le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui a déjà fait part de son intention de dévoiler la teneur des pourparlers, c'est au tour du premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, d'accepter de jouer à découvert.

Le DEVOIR a appris hier que M. Trudeau donnera une conférence de presse lundi soir, à l'issue de cette première réunion. Il semble qu'OTTAWA ne veuille pas laisser au seul premier ministre du Québec la chance de révéler la teneur des discussions.

On se dit même prêt, dans l'entourage du premier ministre à Ottawa, à envisager une conférence de presse conjointe, par exemple avec le président des premiers ministres provinciaux, M. Sterling Lyon du Manitoba.

Voir page 10: Trudeau

Le référendum et ses suites occupent la première journée de la rentrée

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — C'est sans aucune acrimonie que les députés de l'Assemblée nationale ont repris hier le travail parlementaire qu'ils avaient ajourné lors de l'émission des brefs référendaires le 15 avril.

Fort de sa victoire du 20 mai qui lui donnait une majorité de près de 60%, le chef des Québécois pour le NON, M. Claude Ryan, a retrouvé hier son titre de chef de l'opposition officielle. Alors que d'aucuns appréhendaient qu'il profite de l'occasion pour souligner de manière éclatante sa victoire, rien ne s'est passé. Ce fut au contraire la routine de l'activité parlementaire avec sa période de questions qui n'apporte souvent aucun élément nouveau.

C'est à 15 h que les députés reprenaient leurs activités normales et comme il se doit, la première intervention est venue de M. Ryan. Comme à l'habitude, l'avant-propos de M. Ryan a été fort long, et comme à l'habitude, l'interpellation d'un député péquiste d'arrière-banc devait l'interrompre, montrant bien que rien n'était changé en dépit du référendum, et, du même coup, dédramatisant l'atmosphère un peu inquiète du côté péquiste.

Le principal sujet de discussion pour cette première journée allait de soi: le référendum et ses suites. Lundi soir à la sortie du caucus de son parti, M. Ryan avait laissé entendre qu'il pourrait demander la démission du gouvernement, mais il n'en fit rien.

En excellente forme physique, l'air détendu, il avait mis de côté toute agressivité, ayant plutôt l'attitude de l'homme sûr de lui qui attend son heure. Il s'est contenté de rappeler brièvement sa victoire, le contexte de celle-ci alors que le gouvernement avait rédigé «une question molle et séduisante» et de souligner les contradictions de la position du gouvernement à la veille des négociations. Cela l'a amené à demander au premier ministre de préciser son comportement face à la rencontre du 9 juin à Ottawa.

De son côté, le premier ministre Lévesque devait montrer que malgré sa défaite il n'avait pas l'intention de rien laisser passer. Parfois un peu agressif, le ton du premier ministre était empreint de fermeté. Ainsi il releva immédiatement les

attaques de M. Ryan sur le caractère de la question référendaire et il ne manqua pas au passage de rappeler le rôle prépondérant qu'avaient joué dans la campagne référendaire du NON le premier ministre Trudeau et le «gérant-général du NON», Jean Chrétien.

En réponse aux questions de M. Ryan, il a rappelé ce qu'il avait déclaré en conférence de presse après la réunion du conseil des ministres de la fin de semaine. Certes, il ira à la conférence des premiers ministres du 9 juin avec une attitude attentiste car, croit-il, il appartient d'abord à M. Trudeau de «commencer à remplir le chèque en blanc» qu'il a obtenu des Québécois en promettant une réforme constitutionnelle advenant une vic-

Voir page 10: Référendum

Clark prévient Trudeau de ne pas troquer un accord pétrolier contre la péréquation

par Claude Turcotte

OTTAWA — M. Joe Clark, leader du parti progressiste-conservateur, estime que l'on devrait profiter de la relance des négociations constitutionnelles pour procéder à une révision du système de péréquation, l'un des rouages les plus importants dans le réseau complexe des relations intergouvernementales au Canada.

Dans une interview qu'il accordait hier

au DEVOIR, M. Clark a précisé que le gouvernement fédéral devra, au préalable, en venir à un accord avec les provinces productrices de pétrole et que M. Trudeau ne devra pas suivre les conseils des fonctionnaires qui, il y a quelques mois à peine, suggéraient au gouvernement conservateur de jouer l'énergie contre la péréquation afin d'en arriver à un règlement.

En fait, le chef de l'opposition officielle

racontera cet après-midi à M. Trudeau lors d'une réunion pour discuter de réforme constitutionnelle ce qu'il aurait proposé, si son gouvernement ne s'était pas fait battre en décembre dernier, la mise sur pied d'une commission conjointe fédérale-provinciale dont le rôle aurait été de procéder à une révision fondamentale du programme de péréquation, en vigueur depuis une quarantaine d'années et dont l'entente actuellement

doit prendre fin le 31 mars 1982. L'ex-premier ministre reconnaît cependant qu'après avoir parlé de cette commission à quelques premiers ministres provinciaux, ceux-ci lui ont paru plus intéressés à un travail fait à un niveau moins officiel, par des fonctionnaires par exemple.

Mais M. Clark voulait précisément donner beaucoup de prestige à une telle commission dont les membres auraient été nommés par les gouvernements fédéral et provinciaux afin que par la suite il aurait été beaucoup plus difficile pour les provinces de critiquer la formule nouvelle de péréquation.

Quoi qu'il en soit, M. Clark invitera cet après-midi M. Trudeau à ne pas succomber à la tentation de provoquer un blocage dans les négociations avec les provinces productrices sur le prix du pétrole et les politiques énergétiques en général afin de forcer la main aux provinces de l'Ouest et ensuite leur imposer une formule de péréquation dont elles ne voudraient pas.

L'ex-premier ministre conservateur a déclaré qu'une telle façon de procéder lui a été suggérée par les fonctionnaires fédéraux. «Il est presque impossible d'exagérer les soupçons des gens de l'Ouest à l'égard du gouvernement fédéral, même quand c'était le mien et à plus forte raison quand c'est celui de M. Trudeau», a noté M. Clark.

Il croit évidemment qu'une entente sur le pétrole doit d'abord être conclue, autrement il lui apparaît presque impossible que l'Ouest accepte une autre formule de péréquation.

En présence de M. Trudeau cet après-midi, le chef de l'opposition a l'intention en outre de dire sa conviction que le débat constitutionnel sur le partage des pouvoirs devra être très ouvert. Il a eu l'impression depuis le 20 mai que le gouvernement fédéral n'insiste peut-être pas

Voir page 10: Clark



M. Joe Clark

AU SOMMAIRE

- Après l'échéance historique du référendum, André Raynaud confirme sa décision — page 2
- La population a le choix aux élections scolaires — page 3
- L'armée brise la grève en Cisjordanie — page 5
- Après cinq semaines de grève, 800 médecins sont de retour au travail — page 7
- Une tutelle nécessaire: un éditorial de Lise Bissonnette
- L'érudit d'Outremont: un commentaire de Michel Nadeau — page 8

La balance commerciale enregistre un déficit

OTTAWA (PC) — Le Canada a enregistré un déficit de \$7 millions de sa balance commerciale en avril, a fait savoir hier Statistique Canada.

En d'autres termes, le pays a importé pour \$7 millions de plus de marchandises qu'il n'en a vendues à l'étranger, c'est-à-dire pour une valeur de \$6.171 milliards au regard de \$6.164 milliards.

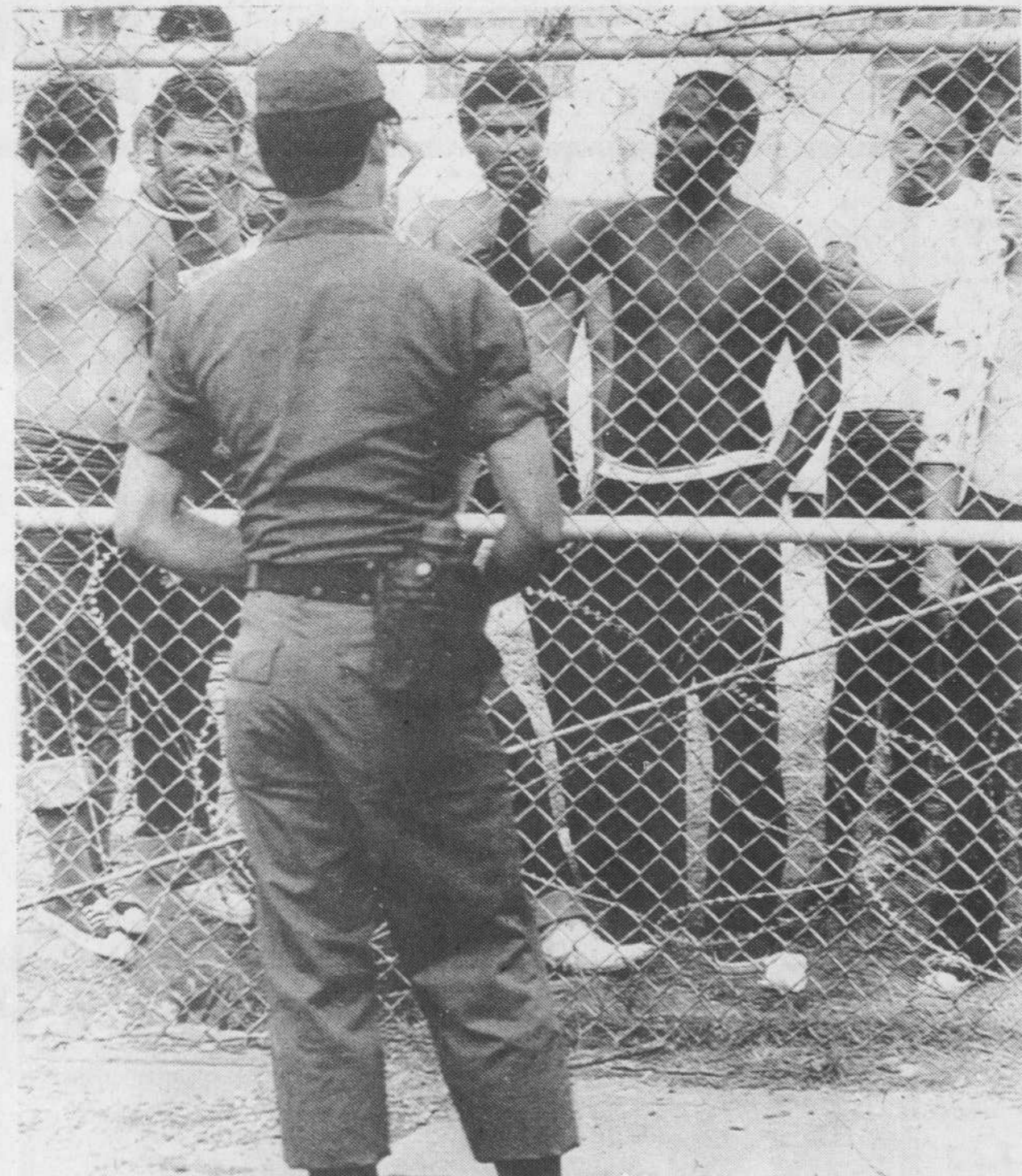
En mars, nous avions réalisé un surplus commercial de \$649 millions et en février de \$792 millions.

Les exportations canadiennes ont baissé de 3.1% (un peu moins de \$200 millions), surtout à la suite d'un relâchement dans le secteur des produits manufacturés. Les baisses les plus marquées ont été signalées dans les exportations de métaux non ferreux, les équipements de transport, le bois et les produits chimiques.

Ces données tiennent compte des variations saisonnières. Celles-ci sont particulièrement frappantes dans l'industrie automobile qui, en outre, ralentit habituellement ses activités chaque année, au mois d'août, pour réaménager ses lignes d'assemblage.

Dans le secteur des produits manufacturés, c'est celui des véhicules automobiles qui a connu la plus forte baisse de ses exportations, soit de 25%, pour ne représenter que 25% de la production.

Voir page 10: Balance



Le nombre des réfugiés cubains arrivés en Floride depuis le début du pont maritime sauvagé entre Mariel et Key West a passé le cap des 100.000 hier matin, avec l'arrivée d'un cargo battant pavillon panaméen avec 847 personnes à bord. Mais l'internement provisoire de ces réfugiés n'est pas sans causer de sérieux problèmes aux autorités. On distingue ici, sous bonne surveillance, des réfugiés qui avaient participé à une tentative d'évasion dimanche dernier au camp de Fort Chaffee (Arkansas).

(Photolaser CP)

Les secours avancent difficilement à la mine de Val d'Or

VAL-D'OR (d'après CP) — Les secours ont continué à tenter de se frayer un chemin au travers de tonnes de boue hier, mais les espoirs de retrouver vivants l'un ou l'autre des huit mineurs ensevelis depuis plus de deux semaines sont à peu près nuls.

Les dirigeants de la mine Belmorale-Ferderber, située près de la municipalité minière de Val d'Or, ont déjà déclaré morts trois des huit hommes, et ils ont avoué que les recherches en vue de retrouver les cinq autres, qu'on croit au fond de la mine de 150 mètres de profondeur, progressent difficilement.

Le directeur général de la mine, M. Don Lavigne, croit toujours qu'il existe un faible espoir que quelques-uns puissent encore être en vie, mais il concède qu'aucun signe de vie n'a été perçu jusqu'ici.

Quant au Dr Gérard Lapointe, rattaché à la Belmorale, il dit qu'il s'agirait d'un précédent si les mineurs avaient pu survivre aussi longtemps malgré l'humidité et le froid. Au fond des puits, on estime en effet la température à environ cinq degrés Celsius.

Des mineurs, des géologues locaux et d'autres experts estiment qu'il faudra entre un mois et deux pour retirer de la mine toute la boue qui s'y est engouffrée, à la suite de l'effondrement de terrain qui s'est produit à la surface le 20 mai. L'accident, sur lequel enquête actuellement des fonctionnaires de deux ministères du gouvernement du Québec, sera sans doute sujet à une enquête approfondie une fois tous les cadavres récupérés.

M. Clive Brown, de Calgary, président de la Belmorale qui exploite également deux autres mines dans le nord-ouest québécois, a dit que sa compagnie désirait reprendre la production aussitôt que possible. Il n'a cependant pas précisé quelle compensation, s'il en était, l'entreprise accorderait aux familles des disparus.

Au moment où l'opération de secours et de nettoyage battait son plein, un agent de la Sûreté du Québec, visiblement épuisé, a commenté: «Ils n'avancent à

Voir page 10: Secours

LA RÉFORME EN QUESTION

3) Partage (ou lutte?) de pouvoirs

par Michel Vastel

OTTAWA — C'est en ouest, et de gauche à droite sur l'échiquier politique, tout le monde s'entend pour faire de la question du partage des pouvoirs, «le sujet clé», comme l'affirme M. Claude Ryan.

Pour Terre-Neuve, «la question primordiale dans toute réforme constitutionnelle est celle du partage des pouvoirs» et, à l'autre bout du pays, le premier ministre du Manitoba estime que «la question de la redistribution des pouvoirs (...) devrait être prioritaire».

Quant au chef conservateur, il prétend que «le seul vrai sujet de conflit porte sur

la question essentielle, qui consiste à trouver le moyen de partager les pouvoirs dans un grand pays diversifié, doté d'un système fédéral».

Mais la question fondamentale est-elle de redistribuer les pouvoirs? Ou n'est-ce pas plutôt celle de mieux coordonner l'exercice de ces pouvoirs? M. Richard Hatfield, l'un des vétérans des conférences constitutionnelles, affirme pour sa part que son «expérience pratique de premier ministre provincial» l'a convaincu que «les deux ordres de gouvernement ont à l'heure actuelle suffisamment de pouvoirs pour s'acquitter de leurs responsabilités».

Les citoyens ordinaires, qui suivent de loin ces conférences interminables, en arrivent ainsi à se demander avec quelque cynisme, si c'est vraiment de leur intérêt

personnel qu'on se préoccupe, ou si n'en s'agit pas plutôt de querelles de clocher. William Bennett, de la Colombie-Britannique, estimait déjà, en 1978, qu'il «y a eu trop de chamailleries entre gouvernements trop d'insensibilité et trop de chevauchement des programmes fédéraux et provinciaux au Canada... Soyons francs, ajoutait M. Bennett, cela a déjà assez coûté d'argent aux contribuables».

C'est quelque peu contraint par les provinces qu'en 1979 M. Trudeau a accepté de faire de cette question du partage des pouvoirs l'essentiel de la conférence constitutionnelle de février. Le premier ministre fédéral semble bien près de penser que, comme pour tout le reste, cette question du partage des pouvoirs reste de la plomberie tant qu'on ne s'est pas d'abord mis d'accord sur la question fondamentale

de: «Quel genre de pays voulons-nous, et quel système politique est le plus approprié pour assurer son épanouissement?»

Ainsi, M. Trudeau a déjà mis en garde ses collègues provinciaux contre l'illusion qu'une entente sur le partage des pouvoirs constituerait la panacée. «C'est une grave illusion, disait-il, de croire que ceux qui recherchent la rupture du Canada vont cesser soudain de poursuivre leur objectif, tout simplement parce que les gouvernements provinciaux ont obtenu des pouvoirs accrues dans des secteurs tels que les communications, l'immigration, la fiscalité ou la culture».

Comme pour confirmer ce point de vue, M. René Lévesque a déjà prévenu ses homologues que «nous essaierons soit de maintenir soit d'élargir les compétences

provinciales sans pour autant grignoter sur notre programme futur».

Même si on est loin de s'entendre dans des domaines aussi élémentaires, pour les provinces, que ceux de la culture ou des communications, c'est surtout sur la gestion du «marché commun canadien» qu'on s'oppose le plus.

Il existe un formidable malentendu entre M. Trudeau et la plupart de ses homologues provinciaux. Le premier ministre fédéral estime pour sa part que «nous nous trouvons aujourd'hui à une époque de très grande décentralisation aux points de vue de la délégation des pouvoirs, des dépenses faites par les gouvernements fédéraux, par opposition aux dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations municipales».

Voir page 10: Réforme

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Après l'échéance historique du référendum André Raynauld confirme sa démission

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le député d'Outremont à l'Assemblée nationale, M. André Raynauld, a officiellement démissionné hier après-midi de ce poste, créant ainsi une quatrième vacance parmi la députation québécoise.

C'est de son siège, au moment des motions non annoncées, que M. Raynauld a informé la Chambre de sa démission qui, la veille, avait été discutée à l'occasion d'une réunion de l'aile parlementaire du Parti libéral dont il était le critique financier.

Élu député d'Outremont le 15 novembre 1976, M. Raynauld avait quitté le poste de président du Conseil économique du Canada à l'invitation du premier ministre Bourassa pour faire carrière dans la politique. Hier il a indiqué qu'il n'avait jamais considéré le parlementarisme comme une profession et une carrière, et que l'échéance référendaire étant passée, il pensait pouvoir retourner à ses travaux professionnels de chercheur en économie.

C'est très simplement que M. Raynauld a remis sa démission. Expliquant brièvement ses motifs, il a remercié ses collaborateurs, son chef, M. Claude Ryan, ses collègues députés, recevant ensuite les hommages de son chef, du premier ministre Lévesque, du chef de l'Union nationale, M. Michel Lemoignan, et du



La démission de M. André Raynauld de son siège d'Outremont, à l'Assemblée nationale, laisse son chef, M. Claude Ryan, fort songeur. (Photolaser CP)

ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Le chef libéral a souligné que l'Assemblée nationale perdait un économiste de grande classe, soulignant que celui-ci lui avait accordé une loyauté inconditionnelle,

même au moment où ils avaient à discuter de sujets où ils avaient des opinions contraires.

Le député démissionnaire, qui est âgé de 53 ans, a expliqué à ses collègues, puis ensuite à la presse, que le réfé-

rendum avait été pour une échéance historique et capitale. Venu en politique pour défendre ses convictions fédéralistes, il était naturel que cette échéance devienne aussi une occasion d'évaluation et de réflexion. Cette réflexion

l'a amené à conclure qu'il avait accompli l'essentiel de ses engagements face à ses électeurs et son parti.

Il y a plusieurs mois, a-t-il précisé en conférence de presse, qu'il s'était fixé comme moment de remise en question le référendum. Il aurait certes pu attendre la dissolution de la présente Assemblée nationale pour quitter son poste, mais il craignait que ce faisant les militants de son comté comptent sur lui pour la prochaine élection, ce qui, croit-il, aurait eu un effet démobilisateur. Il aurait pu contre cet effet démobilisateur en annonçant maintenant qu'il ne serait pas candidat, mais il considérait cela comme une demi-mesure que son caractère entier ne pouvait lui permettre de souffrir. Tant qu'à démissionner, il s'est convaincu qu'il valait mieux le faire maintenant pour être sûr que dans l'éventualité d'élections complémentaires, Outremont soit parmi les comtés qui pourront se choisir un nouveau député.

Les raisons qui ont motivé le geste de M. Raynauld sont de divers ordres. M. Ryan a fait lui-même allusion à des divergences d'opinions avec le député. Cela ne serait pas intervenu de façon significative, a indiqué le député, tout comme le style de leadership pratiqué par le chef libéral. On a souligné à ce propos, de part et d'autre de la Chambre hier, l'indépendance d'esprit et la rigueur intellectuelle de l'homme.

La question déterminante aura été le style de vie qu'impose la politique et le parlementarisme, un style auquel le député n'a jamais pu se faire totalement. La politique est caractérisée par la bousculade, le brouhaha, l'agitation, toutes des choses que M. Raynauld n'apprécie guère. Elle est aussi caractérisée par une vie quotidienne où l'homme politique est placé toujours en réaction aux événements alors que comme chercheur l'avait habitué à toujours prévoir l'avenir.

Cette espèce d'incompatibilité avec la politique, M. Raynauld l'avait sentie dès le départ, et d'aucuns à l'Assemblée nationale avaient noté la lourdeur du style parlementaire du député. Il a dit constater hier qu'il n'avait pu se recycler assez rapidement. Par contre l'expérience politique lui aura apporté un enrichissement sur le côté humain, a-t-il noté, faisant valoir qu'il ne s'était jamais beaucoup préoccupé auparavant des relations personnelles avec les gens.

«Semaine de rêve» avec les boxeurs La RIO annule une publicité sexiste

par Marie Laurier

Une intervention du DEVOIR auprès de la Régie des installations olympiques (RIO) a provoqué le retrait d'une annonce de caractère nettement sexiste et qui devait paraître dans trois quotidiens hier après avoir été publiée la veille dans l'un des trois.

Le placard publicitaire commandité par la RIO, organisme paragonnemental, réclamait des candidates âgées d'au moins 18 ans et mesurant «plus» de 5'8" (cinq pieds huit pouces) pour servir d'escortes et «être de la fête» au fameux combat de boxe du 20 juin entre Sugar Ray Leonard et Roberto Duran, au Stade olympique.

Les jeunes femmes devaient se présenter au Regence Hyatt, à la discothèque Chez Régine, le jeudi 5 juin, pour se soumettre à des entrevues. Un jury devait choisir quatre d'entre elles pour vivre, selon l'expression de M. Steve Zalac, directeur des projets spéciaux de la RIO, «une semaine de rêve» dans l'entourage des pugilistes. Leur rôle consistait, selon l'annonce, à présenter les rounds et à participer aux séances de promotion entourant le combat de boxe. Le texte précisait aussi que les heureuses élues seraient habillées par le couturier Jean-Claude Poitras et la maison BoF.

À la suite de l'intervention de la représentante du DEVOIR qui s'inquiétait de ce qu'un organisme paragonnemental utilise ce genre de publicité alors que le gouvernement et les mouvements féministes et féminins font une lutte acharnée contre le sexisme et la discrimination pour promouvoir plutôt l'égalité des sexes et des chances, la Régie des installations olympiques décidait en fin de soirée, lundi, de retirer l'annonce et d'annuler le concours.

Mme Monic Houde, directrice des communications à la RIO, a convenu que l'en-

quête du DEVOIR avait déclenché une «sonnette d'alarme» dans l'esprit des concepteurs de l'annonce et que, dans les circonstances, la RIO n'avait d'autre choix que d'annuler l'annonce qui devait paraître dans *La Presse*, *The Gazette* et *Le Journal de Montréal*.

Pour ce qui est des candidates qui ont déjà lu l'annonce dans *Le Journal de Montréal* de lundi et qui se présenteront demain au Regence Hyatt, la RIO doit décider aujourd'hui de quelle façon elle entend faire face à la situation. Selon Mme Houde, il s'agit pour la RIO de se tirer honnêtement de cette malencontreuse aventure, tout en tenant compte que des individus se présenteront de bonne foi au concours prévu, mais annulé.

Cette histoire, pour banale qu'elle soit, est sans aucun doute de nature à faire réfléchir les concepteurs de publicité, à plus forte raison ceux qui évoluent dans le secteur public et qui doivent manifester encore plus de vigilance dans leur approche auprès des citoyens.

Au cours de notre brève enquête auprès de la RIO, on a voulu justifier l'annonce en voulant nous faire croire qu'il est de tradition d'employer des jeunes femmes dans les combats de boxe pour faire la promotion des pugilistes et servir de décor pour ce genre de manifestation à grand déploiement.

Le mot «tradition» semble fortement exagéré. Il faudrait dire plutôt qu'il s'agit là d'une habitude nord-américaine et même internationale fortement ancrée dans les moeurs, il est vrai, de se servir de représentantes du sexe féminin bien tournées pour mousser la passion... sportive!

La RIO a cependant convenu qu'elle aurait tout aussi bien pu choisir des candidates possédant les qualités requises dans des agences de mannequins.

Pendant la campagne référendaire Québec estime à \$3 millions les dépenses publicitaires d'Ottawa

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec estime à \$3 millions les dépenses publicitaires engagées par le gouvernement fédéral au cours de la campagne référendaire.

Ce chiffre a été révélé hier, en conférence de presse, par le ministre des Communications, M. Denis Vaugeois, à partir d'une série d'études faites au cours des derniers jours par les services de son ministère.

Réalisées à partir de données officielles extraites des rapports du Bureau de la recherche publicitaire, ces études évaluent à \$1,6 million le coût des messages publicitaires diffusés dans les médias d'information.

À cet égard, les chiffres publiés hier par M. Vaugeois portent principalement sur ce qui s'est passé dans la région de Montréal, la somme totale pour l'ensemble du Québec étant fixée par extrapolation.

À Montréal, ce sont évidemment les stations de radio et de télévision qui ont obtenu la part du lion. Ainsi, l'étude du ministère des Communications affirme que la seule station CFTM-TV (canal 10) a diffusé tout au long de la campagne référendaire 315 messages publicitaires du gouvernement fédéral, pour une somme totale d'environ \$200,000.

Ces messages, qui étaient la plupart du temps diffusés aux meilleures heures d'écoute, faisaient état des divers programmes et services du gouvernement canadien. Tous étaient bâtis de façon à susciter la fierté d'appartenir au Canada. Le plus critiqué de ces messages a certes été celui du ministère fédéral de la Santé où on appliquait le slogan des troupes fédéralistes, «Non, merci», à une campagne de prévention contre les abus de l'alcool.

Mais plus encore que le nombre de messages ou leur contenu, l'étude du Québec

dénonce surtout le fait «qu'Ottawa ait littéralement accaparé les ondes au cours des derniers jours de la campagne».

Ainsi, uniquement à Télé-Métropole, le gouvernement fédéral aura diffusé 128 messages publicitaires au cours de la dernière semaine de la campagne dont 52 dans les deux jours précédant immédiatement le 20 mai.

Or, M. Vaugeois a expliqué hier que les spécialistes en communication estiment qu'un nombre si élevé de messages dans une si courte période constitue «une véritable saturation des ondes». En termes techniques, le gouvernement fédéral aurait atteint au cours de ces deux jours 400 points d'écoute brute tandis que l'entreprise privée se contente généralement de 200 points d'écoute brute lorsqu'elle désire lancer un nouveau produit sur le marché.

L'étude démontre également une très nette progression de la publicité fédérale tout au long des cinq semaines de campagne référendaire.

À Télé-Métropole, par exemple, Ottawa aura dépensé \$22,000 lors de la première semaine de campagne contre \$85,000 lors de la dernière semaine.

En comparaison, le gouvernement du Québec, a pour sa part, réduit ses dépenses publicitaires au cours de la campagne référendaire. Dans la région de Montréal, par exemple, le Québec aura dépensé \$45,000 de publicité télévisée durant la première semaine de campagne contre \$37,000 durant la dernière semaine.

Toujours à Télé-Métropole, le Québec aura diffusé 149 messages durant les cinq semaines de la campagne, pour un coût total de \$140,000 contre 315 messages pour Ottawa et un coût de \$192,000.

M. Vaugeois ne pouvait indiquer hier la somme totale des dépenses publicitaires du gouvernement du Québec lors de la campagne référendaire. Il a cependant promis que ces chiffres seraient disponibles au cours des prochains jours.

En ce qui a trait aux quotidiens et aux hebdomadaires, l'étude du ministère des Communications, réalisée à partir d'une enquête faite dans trois quotidiens et neuf hebdomadaires, estime que les dépenses publicitaires d'Ottawa au-

ront été d'environ \$600,000.

Le reste des \$3 millions est ainsi réparti: environ \$500,000 de frais de production pour toutes ces annonces publicitaires, \$100,000 pour les panneaux-reclame affichés le long des routes, \$100,000 pour le dépliant «Non, merci» contenu dans la dernière livraison des chèques d'allocations familiales et \$300,000 de livres et brochures de tous genres.

M. Vaugeois a reconnu hier le caractère fragmentaire et parfois fragile de toutes ces extrapolations mais a invité le gouvernement central à dénoncer ces chiffres le cas échéant et à révéler le véritable coût de toute cette campagne publicitaire.

Comme ses collègues l'ont fait à maintes reprises au cours des dernières semaines, le ministre s'est évidemment élevé contre ce genre de campagne et a de nouveau souligné qu'elle s'était faite au mépris de l'esprit de la loi 92 qui régit la tenue de la campagne référendaire.

Vers le milieu de la campagne, le comité du OUI s'était adressé aux tribunaux pour que cessent les annonces publicitaires du gouvernement fédéral ou pour qu'elle soient au moins comptabilisées dans les dépenses autorisées en vertu de la loi 92. La Cour supérieure a d'abord refusé d'intervenir, prétextant que l'affaire ne relevait pas de sa juridiction puis ensuite le Tribunal du référendum a affirmé que la loi 92 ne pouvait interdire au gouvernement fédéral d'agir de la sorte.

En guise de référence, soulignons que les dépenses des comités du OUI et du NON étaient respectivement limitées à environ \$2 millions. De cette somme, chacun des comités a déjà indiqué avoir dépensé respectivement environ \$1 million en publicité.

S'il est vrai que le gouvernement fédéral a investi de son côté \$3 millions en dépense publicitaire, ceci voudrait dire qu'il a dépensé sous ce chapitre 150% de ce qu'auront dépensé ensemble les comités du OUI et du NON.

Quant à l'avenir, M. Vaugeois a dit que seule l'opinion publique pouvait empêcher que pareille affaire se reproduise, que ce soit lors de la prochaine élection provinciale ou encore lors d'un autre référendum. Il a ajouté que des amendements législatifs ne lui semblaient pas suffisants pour empêcher d'agir ceux qui décident froidement de ne pas se conformer à l'esprit de ces lois.

Le ministre a finalement souligné que divers moyens techniques pourraient être envisagés pour contrer ce genre de campagne. Au nombre de ces moyens, il a notamment évoqué que le gouvernement du Québec pourrait acheter

tout le temps d'antenne disponible et y diffuser des annonces anodines juste pour empêcher que ce temps ne soit retenu par d'autres. Mais cette affirmation du ministre ressemblait davantage à une idée lancée à tout hasard qu'à une intention ferme...

guérin
l'éditeur
qui
édite

**Le dessin
de mode
et ses
techniques**

Brenda Naylor

20.5 cm x 23 cm

\$9.00



Ce livre stimulant, aux illustrations bien conçues, comporte les définitions du vêtement et les bases simples du dessin de création, les silhouettes, les fibres et les tissus, les garnitures, les détails, les ensembles, l'évolution récente de la mode, les sources d'inspiration, la couleur, la production industrielle, les procédés extérieurs de fabrication (façonnerie), le dessin des vêtements de gran-

guérin Éditeur Multimédia
4874 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL, H2J 2L3
TÉL. (514) 942-3481

de taille et de maternité, le dessin des vêtements en fourrure et de cuir et les vêtements sur mesure.

Un exemplaire unique

Vous ne ressemblez à personne. Voilà pourquoi, lorsqu'il s'agit d'acheter ou de vendre une maison, notre service *personnalisé* vous plaira.

Vous désirez acheter? Nous sommes à votre service pour étudier vos goûts, vos préférences, vos besoins et jusqu'à vos caprices.

Nous voulons tout connaître de la maison que vous désirez — le style, le quartier, le prix.

S'il s'agit de vendre



vous maison, alors nous sommes à votre disposition pour étudier vos objectifs et vous aider à les atteindre. Nous connaissons l'état du marché et pouvons vous être utiles pour établir un prix juste et réaliste. Enfin, nous proposons votre propriété à des acheteurs en perspective qui sont intéressés à votre genre de maison.

Sans cette personnalité qui est tout à fait vôtre, vous n'auriez que faire de notre approche individuelle. Mais puisque vous êtes unique en votre genre, vous serez enchanté d'avoir choisi le groupe immobilier qui se veut bel et bien à votre service.



Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

... à votre service

Les élections scolaires

La population a le choix

par Paule des Rivières

A la CECM, la présence d'ardents défenseurs de l'école confessionnelle catholique a incité une brochette de citoyens à poser leur candidature à l'élection de lundi prochain, essentiellement pour permettre, ont-ils dit, à la population d'avoir le choix.

Ainsi, dans plusieurs des 14 quartiers où le poste de commissaire d'école est contesté à la CECM, des candidats ont déclaré à la dernière minute de faire la bataille scolaire, en insistant notamment sur la nécessité d'améliorer la gestion de cette grosse commission et sur celle d'être plus perméable au changement.

Cependant, contrairement à 1977, ces candidats, s'ils ont quelques objectifs en commun — dont celui de s'opposer aux supporters du Mouvement scolaire confessionnel — ne font partie d'aucune coalition pas plus qu'ils n'opèrent entre eux à partir d'une action concertée.

Nonobstant le fait qu'un ou deux candidats soit assez près du Parti québécois, les organisations politiques provinciales sont, du moins à ce jour, absentes dans cette campagne scolaire, probablement essouffées de leurs efforts référendaires.

Plusieurs candidats non appuyés par le NSC ont commencé à déplorer le type de campagne de leurs adversaires qui, d'après eux, ne craignent pas de déformer la vérité et de passer sous le silence le fait qu'ils sont souvent eux aussi catholiques.

Dans un certain nombre de quartiers, on retrouve deux candidats sur trois ou quatre, qui sont partisans d'une école catholique forte pour la CECM et entendent inviter les autres à organiser un réseau parallèle.

C'est la position que défend le MEC, présidée par M. Maurice Archambault. Le mouvement, qui regroupe 22 organisations dont l'Association des parents catholiques, met aussi les parents en garde, dans ses dépliants mis à la disposition de certains candidats, contre d'éventuels appuis à des commissaires «fanatiques ou politisés». Il n'est pas contre le syndicalisme mais contre certains syndicalistes ou idéologues qui sont entrés dans les écoles. Par exemple, le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, n'est pas dans les bonnes grâces du président du MSC.

M. Archambault a déclaré au DEVOIR hier que son mouvement consacrait environ \$10,000 pour faire connaître les candidats qu'il appuie. Il a précisé que cet argent provenait de dons de particuliers en grande partie, qui préfèrent garder l'anonymat.

Dans le quartier 13, Mme Lise Sarasin, commissaire défait en 1973 par M. Angelo Montini, est de celles qui disent s'être présentées pour que les citoyens puissent faire un choix. Elle dit: «c'est une campagne qui se fait dans les églises». Son adversaire est M. Umberto di Genova.

En 1977, M. Di Genova s'était présenté dans le quartier voisin, le 14, mais avait été défait par Mme Jeannette Milot, qui, elle avait l'appui du MSC. Cette année ils ont chacun leur quartier et chacun leur appui.

M. Di Genova, qui dit: «l'éducation c'est ma vie», travaille dans un centre d'accueil et est aussi responsable des cours d'italien dispensés le samedi à plus de 6,000 enfants. Son adversaire est agent de main-d'œuvre, membre de plusieurs conseils d'administration et présidente de la pastorale à Saint-Bernardin. Elle ne veut pas de guerre de religion.

Dans le quartier 8, celui de Hochelaga-Maisonneuve, le président, M. Luc Larivée, fera la lutte à Mme Lise Leblanc, dont le mari, André, s'était présenté sans succès en 1977. Mme Leblanc explique sa décision ainsi: «ça prenait de l'opposition».

Mme Leblanc a été membre fondateur du Regroupement scolaire Hochelaga-Maisonneuve et n'est pas satisfaite de l'équipe actuelle de commissaires. Elle fait campagne avec des amis et déplore que le Parti québécois ne s'implique pas dans la campagne.

Dans le quartier 15, qui englobe Villieray et une partie de Rosemont, trois candidats se font la lutte: le commissaire sortant, M. Louis Bouchard, appuyé par le MSC, Mme

Lucille Lapiere-Morotti, qui, depuis qu'elle siège à la table de commissaires à titre de parent n'est pas satisfaite de son commissaire et Mme Gisèle Gélinau, qui a annoncé sa candidature plus récemment.

Cette dernière est analyste à l'Office d'économie et d'énergie. Elle a contribué à la mise sur pied du collectif d'animation du centre nord, croit aux écoles de quartier et associe l'attitude de la CECM dans le récent conflit de travail avec les enseignants à «une espèce de toquade».

Quatre candidats se disputent le quartier 3, qui couvre Westmount, Notre-Dame-de-Grâce, Côte Saint-Luc et Montréal-Ouest. Le commissaire sortant se retire, M. Donato Taddéo, a donné son appui à un courtier du nom de Hugh Quinlan qui parle de tradition et d'évolution et qui se range derrière les préférences de la majorité en faveur de l'école catholique. Il est d'avis que l'éducation chrétienne est un atout dans la transmission des valeurs.

Ses opposants sont Mme Mireille Paquin, qui a l'appui du MSC, Mme Amyot-Laberge et M. Paul E. Fortin, qui croit en l'amélioration de l'enseignement de langue seconde. Ce dernier serait favorable à ce que ceux qui refusent l'école catholique forment leur propre réseau. Il n'aime pas la taxe scolaire qu'il voudrait voir disparaître.

Les quartiers 12 et 18 présentent aussi quatre candidats. Dans le 18, qui recoupe Ahuntsic on retrouve M. Harold White qui «n'aime pas voir les écoles démolies» et désire un meilleur enseignement de la langue seconde, de même que M. Victor Pierre Elbert, qui a travaillé 17 ans à la CECM et estime que son expérience serait la bienvenue.

M. Elbert a été directeur-adjoint de plusieurs écoles dont une des premières polyvalentes, Édouard-Montpetit. M. Santino Cordileone est aussi de la bataille. Il a oeuvré au sein de comités d'écoles et est pour l'école confessionnelle comme le commissaire actuel, M. Eric Renaud, qui a l'appui du MSC.

MM. Gilles Longtin, André Mathurin, Gilles Paré et Madeleine Néron se présentent dans le 12, bordé par les rues Delorimier, Rachel, Pie IX et Beaubien. Mme Néron est, avec MM. Robert Sauvé dans le 4 et Jimmy Di Genova dans le 6, au nombre des personnes que le MSC a répudié à la suite de leur position dans l'affaire Notre-Dame-des-Neiges. Tout comme M. Di Genova, Mme Néron n'apprécie pas le type de discrédit que tente, à son avis, de faire passer sur elle son adversaire, M. Mathurin, qui a obtenu l'appui du MSC.

Citant le dépliant de ce dernier voulant qu'elle n'ait pas respecté le mandat pour lequel le MSC l'avait appuyée en 1977, Mme Néron rétorque: «En 1977, Mme Pallascio (Isabelle, de l'Association des parents catholiques) m'a appelée à cinq reprises pour me demander si je donnais la permission au MSC de m'appuyer. Je lui ai dit oui la cinquième fois en lui précisant que je n'étais pas liée».

Dans le 6, M. Jimmi Di Genova se dit l'objet d'une campagne électorale de la part du MEE, qui appuie M. Michel Pallascio, un avocat de 29 ans.

Dans le 7, le commissaire actuel, M. Norbert Lacoste, qui a l'appui du MEC, a deux adversaires, M. Daniel Bouffard, permanent à la Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal, qui se dit bouleversé par le cas de Notre-Dame-des-Neiges et «pour le changement». Il est d'avis que le débat sur la confessionnalité est un qui intéresse l'ensemble de la population québécoise.

L'autre candidat de ce quartier est M. Armand Barron, qui a «fait» 12 ans de comités d'écoles, et juge que les commissaires n'ont pas été assez prompts à remettre à leur place les parents de Notre-Dame-des-Neiges qui voulaient changer le statut de leur école. «Il y a trois ans, le MSC m'avait demandé de me retirer, j'avais dit non mais je savais qu'ils avaient peur.»

Le quartier où est située l'école Notre-Dame-des-Neiges présente deux candidats, M. Robert Sauvé et Mme Francine Synnot, professeur et ardente militante de l'école catholique.

Les nouveaux voisins de l'Hydro aimeraient bien lui dire un mot

par Alain Duhamel

Les voisins de l'éventuel siège social de l'Hydro-Québec n'entendent pas demeurer de simples spectateurs d'un vaste chantier de construction qui s'ouvrira pour plusieurs années devant leur porte.

«Nous vous demandons alors de nous allouer le privilège de la consultation. Nous sommes prêts à consacrer du temps et des énergies sur ce projet, puisque le choix final du site nous touche profondément», écrit M. Royal du Perron, membre de la coopérative d'habitations Jeanne-Mance, dans une lettre au président du Conseil d'administration de l'Hydro-Québec, M. Lucien Saulnier.

Cette coopérative dont les bâtiments se trouvent en bordure de la rue Jeanne-Mance, directement en face de l'éventuel siège social de l'Hydro-Québec, s'est jointe à quelques autres coopératives du voisinage et au mouvement Sauvons Montréal pour demander la publication des études qui ont mené au choix du terrain de l'ancienne Ecole technique de Montréal.



C'est sur cet emplacement, au nord de la Place des Arts, que l'Hydro-Québec veut construire son siège social. Le projet n'affectera pas l'église Saint-Jean-L'Évangéliste mais aura des répercussions certaines sur l'ancienne Ecole technique de Montréal et tout le voisinage.

Cet emplacement se trouve au nord de la Place des Arts, entre les rues Président-Kennedy, Sherbrooke, Jeanne-Mance et Saint-Urbain. Il comprend l'église Saint-Jean-L'Évangéliste, une station de métro et les bâtiments de l'ancienne école technique transformée depuis quelques années en pavillon de l'Université du Québec à Montréal. Sur cet emplacement, l'Hydro-Québec se propose de construire un siège social de 300,000 mètres carrés, l'équivalent de la Place Ville-Marie, entre 1981 et 2005.

La perspective de posséder, pendant 25 ans, une vue imprenable sur un chantier de construction pour un complexe aussi vaste inquiète les résidents du voisinage.

«Vous comprendrez facilement le sens de notre intervention, croyons-nous, puisque nous entendons être de bons voisins pour l'Hydro-Québec et que nous voulons en retour nous assurer que la pareille nous est rendue», écrit M. Royal du Perron.

Les éventuels voisins de l'Hydro-Québec ont noté que

la société d'Etat, dans l'une de ses publications du mois d'avril, avait déjà établi des rapports de bon voisinage avec l'église anglicane Saint-Jean-L'Évangéliste et la mission Saint-Michel dont les bâtiments ne seront pas compromis par le projet. Les éventuels voisins ont aussi noté que de tels rapports n'avaient pas encore été établis avec eux.

Pour le mouvement Sauvons Montréal, le choix même de cet emplacement soulève de nombreuses interrogations. «Puisque l'Hydro affirme avoir entrepris l'étude de 30 sites, nous exigeons que cette étude soit rendue publique. Pour que le terrain serve mieux la communauté, nous demandons une enquête publique sur le programme de l'Hydro-Québec qui confirmera ou infirmera le bien-fondé du choix de ce site. Un tel projet, croyons-nous, re-

quiert un consensus parmi les citoyens du quartier», affirme M. Joshua Wolfe, porte-parole du mouvement.

L'établissement d'un siège social à cet endroit où travailleront plus de 6,000 personnes créera des pressions considérables dans un voisinage où la population résidente a dû mener campagnes et luttes pour conserver son quartier. La sauvegarde de la rangée de maisons de la rue Jeanne-Mance, dont les façades sont classées biens culturels, et du quartier Milton Park, immédiatement au nord de la rue Sherbrooke, est attribuable aux démarches des comités de citoyens. Déjà, la circulation automobile et le niveau de bruit atteignent les seuils d'intolérance aux heures de pointe.

De plus, le projet d'un siège social laisse pour l'instant indéterminé l'avenir des bâtiments de l'ancienne Ecole

technique de Montréal. Les documents de l'Hydro-Québec parlent d'une intégration mais on ignore toujours dans quelle mesure les bâtiments demeureront intacts et à quelles fins on les recyclera.

«Cet emplacement pourrait servir à un meilleur usage (exemple: un centre culturel a déjà été prévu). Des résidences auraient, quant à nous, beaucoup plus leur raison d'être. Nous croyons également qu'un projet comme celui de l'Hydro desservirait davantage d'autres sites», affirment les porte-parole du mouvement Sauvons Montréal.

La suggestion du ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, d'intégrer au siège social un musée des sciences ne constitue pas une solution au problème de fond, selon le mouvement Sauvons Montréal. «Nous aurons toujours les problèmes de circula-

tion même s'il se trouve des choses d'intérêt culturel dans cet édifice aussi grand que la Place Ville-Marie», dit M. Wolfe.

Les éventuels voisins de l'Hydro-Québec auront peut-être l'occasion de s'exprimer dans des audiences publiques si la Commission des biens culturels choisit cette procédure dans l'examen de la demande de permis que l'Hydro-Québec devra faire puisque son emplacement se trouve en partie couvert par l'aire de protection des monuments classés de la rue Jeanne-Mance. Le mouvement Sauvons Montréal s'interroge, toutefois, et craint que la Commission des biens culturels n'en vienne à des compromis semblables à ceux du complexe Guy-Favreau ou de l'université du Québec à Montréal sans remettre en cause le choix de l'emplacement.

La CSN fait une proposition globale au syndicat de ses employés en grève

par Louis-Gilles Francoeur

La CSN et ses fédérations ont déposé hier une «proposition globale» au syndicat qui représente ses 400 employés en grève depuis le 13 mai.

Cette grève, qui a donné lieu à de vifs débats lors du récent congrès de la centrale en plus de perturber son organisation, ne prévoit aucune entente sur les services essentiels aux syndicats locaux, aux prises avec des griefs et des négociations qui s'accroissent de la coupe de budget de service.

Ni la «partie confédérale», ni le syndicat n'ont voulu hier dévoiler le contenu de cette proposition dont on prévoyait

le rejet, en coulisse, du côté des permanents.

Le Conseil syndical des grévistes s'est réuni hier après-midi à Québec où se poursuivait les négociations. L'assemblée générale du syndicat, qui devait décider du sort de cette proposition «confédérale», n'était pas terminée au moment de mettre sous presse.

De son côté, l'exécutif de la centrale se réunissait en soirée dans la vieille capitale.

Dans son dernier rapport sur les négociations, soumis samedi après-midi au congrès de la CSN, le secrétaire général et principal négociateur, M. Jean-Guy Morin, avait souligné qu'il ne restait plus qu'un seul point en litige, à sa-

voir, la nomination de cadres non syndiqués à la tête des équipes de travail formées par les permanents syndicaux.

La direction élue de la centrale laisse prête en effet à régler les autres points en litige «si» le syndicat agréait sa demande de chefs d'équipe non syndiqués.

Pour la CSN, comme en témoignent les documents explicatifs remis aux syndicats, il est primordial de redonner à la direction de la centrale un droit de regard sur l'exécution des politiques dont ils sont à l'origine en tant qu'élus.

Par stratégie ou manque de leadership — les opinions varient là-dessus au congrès — l'exécutif de la CSN n'a pas abordé devant le congrès de

front cette question.

Le problème a d'autant plus d'importance que les permanents syndicaux, et en particulier les conseillers techniques, peuvent déjà influencer fortement les débats des élus parce qu'ils participent souvent aux travaux des instances du mouvement et qu'à titre de délégués d'informations et d'expertises, ils ont à ce niveau un poids certain.

La centrale veut, de son côté, pouvoir s'assurer du contrôle de la réalisation des objectifs définis par les élus.

Sensible aux pressions faites par une bonne partie des syndicats locaux, qui jugent les permanents parfois décrochés de la réalité, elle entend redonner un coup de barre destiné à rétablir fondamentalement la confiance d'une bonne partie des troupes dans leur centrale.

De leur côté, les permanents de la centrale ont pour eux la force du droit acquis, l'ancienne direction de la centrale leur ayant fait d'importantes concessions normatives.

Pétition d'appui au peuple iranien

Attendu que «l'opération sauvetage» constitue dans les faits une agression militaire contre le peuple iranien;

Attendu que c'est au prix de milliers de vies humaines que le peuple iranien s'est débarrassé d'un des régimes les plus répressifs, (celui du shah) installé par la C.I.A.

Attendu que le peuple iranien entend mener la lutte jusqu'au bout pour rompre définitivement avec toute domination impérialiste en Iran;

NOUS DÉNONÇONS: «L'opération sauvetage» ainsi que toute ingérence politique et militaire de tout impérialisme, en particulier américain dans les affaires internes de l'Iran.

NOUS DÉNONÇONS: Le geste du Canada qui par son premier ministre Trudeau a exprimé sa sympathie aux autorités américaines pour ce qu'il a appelé «un geste valeureux»;

NON À L'AGRESSION AMÉRICAINE EN IRAN!!

- | | | |
|--------------------|----------------------|----------------------|
| Marcel Pépín | Françoise Marceau | Andrée Bourbonnais |
| Clermont Bergeron | Clement Cazalais | Francine Langlois |
| Robert Lachance | Jocelyne Everett | Marie-Renée Charest |
| Robert Comeau | Pauline Valade | Frédéric Legault |
| Gaëtan Lebeau | Lise Beauchemin | Michel Boyer |
| Yvon Charbonneau | Pierre Petit Jean | Marie Larivière |
| Louis Gill | Michel Doré | Michel Thériault |
| John Gardiner | André Bertrand | Ariette Carrier |
| Léonard Paul | Jocelyn Lemieux | Alain Charrier |
| Gérald Larose | Danielle Sirote | Paulette Beaudry |
| Charles Gagnon | Reynald Lépine | Lucienne Dupré |
| Louise Carrière | Jean-Pierre Bibeau | Johanne Lessard |
| Michèle Sirois | Gisèle Boisvert | Diane Thomas |
| Gilbert Marion | Jacques Lépine | Daniel Leblanc |
| Leo Rivest | Denis Bégin | Louise Trudeau |
| Lucille Beauchemin | Charles Rajotte | Roger Plante |
| Léo Dubreuil | Charles Aubin | Louise Morin |
| Anne-Marie David | Réjean Mathieu | Madeleine Samson |
| Michèle Allard | Odet Gagnon | Yvon Blais |
| Thérèse Arbic | Reynald Veilleux | Laval Deschênes |
| Irène Johnson | Nicole Brazeau | Wedad Antonius |
| Michèle Boisvert | Jean-Pierre Chapleau | Colette Provost |
| Lise Duval | Robert Boivin | Douglas N. Robertson |
| Louise Lamothe | Danielle Desmarais | Rachad Antonius |

et plus de 325 autres signataires dont nous ne pouvons publier les noms étant donné les coûts financiers excessifs.

COMITÉ DE SOUTIEN À LA LUTTE DU PEUPLE IRANIEEN
325 est rue Ste-Catherine
844-0756

J'innove avec la COMMUNAUTÉ URBAINE de MONTRÉAL



Je favorise l'expansion continue

«Nous favorisons, depuis déjà plusieurs années, une expansion continue de nos capacités de production. Nous consacrons 10 millions par année à l'achat de machines-outils plus modernes et à l'amélioration de nos ateliers et fonderies. Nous investissons aussi dans la recherche et le développement de nos produits. La Communauté urbaine de Montréal collabore étroitement avec nous».

Max Drouin, président, Les Ateliers d'ingénierie Dominion Ltée

Je fabrique de nouveaux produits

«Les spécialistes de l'Office de l'expansion économique sont bien renseignés. Je n'ai que des éloges à leur adresser. En 1977, au cours d'un voyage d'étude, un de leurs spécialistes nous a introduits dans certaines entreprises allemandes. Nous avons conclu une entente avec l'une d'elles et depuis, nous fabriquons au Québec des produits qui autrefois n'étaient que vendus ici».

Gilles Lahaise, président, Aciers Ralfor Ltée

Je mise beaucoup sur nos innovations

«Nous avons inventé une pièce qui se fixe aux presses d'imprimerie et qui peut sauver plusieurs opérations à l'imprimerie. Ce projet nous a coûté plus d'un million. Nous travaillons également à la fabrication de deux presses d'imprimerie totalement révolutionnaires. Après ces deux découvertes majeures, nous deviendrons des chefs de file dans le domaine de l'équipement d'imprimerie au Canada».

Yvan Roch, président, L. Doucet Ltée

• L'Office de l'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal offre les services de ses spécialistes à tous les chefs d'entreprise qui veulent diversifier leurs activités, innover un service, perfectionner un produit.

• Vous recherchez un programme d'aide financière qui vous permettra de mettre votre nouveau produit sur le marché? Vous désirez négocier un accord industriel avec une entreprise étrangère? Alors les spécialistes de l'Office de l'expansion économique peuvent vous aider.

• N'hésitez pas à nous consulter. Nos services sont gratuits et diversifiés et vous êtes toujours bienvenus car nous savons que le développement économique de notre communauté nous concerne tous. Composez le 872-6996 ou écrivez à C.P. 55, Montréal, Qué. H4Z 1A8

Office de l'expansion économique

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Un lien essentiel

La bande des quatre sera bientôt jugée

PEKIN (AFP) — Le procès de Mme Jiang Qing, la veuve de Mao Tsetoung, et de la bande des quatre dont elle est «membre» est actuellement dans une phase de «préparations actives», a indiqué le chef de la propagande chinoise, le vice-premier ministre Wang Renzhong.

M. Wang a confirmé que ce procès se tiendra cette année, au cours d'un entretien avec le directeur général de la British Broadcasting Corporation (BBC), M. Ian Trethovan, apprenait on hier.

Le vice-premier ministre a précisé que la veuve de Mao et les trois dirigeants arrêtés avec elle en octobre 1976, MM. Wang Hongwen, Zhang Chunqiao et Yao Wenyuan, seraient amenés à plaider coupables au cours de ce procès.

Les autorités, a poursuivi M. Wang, ne souhaitent pas leur attribuer des crimes «à la légère». Il convient avant tout de rassembler des preuves «claires et décisives», faute de quoi «ils ne plaideront pas coupables», a ajouté le chef de la propagande du Parti communiste chinois.

La tenue de ce procès, le premier procès politique de haut dirigeants en Chine populaire, avait été annoncée par le président Hua Guofeng à l'automne 1979.

Le chef du PC chinois a cependant souligné que Mme Jiang Qing et ses coaccusés ne seraient pas condamnés à mort. Ce procès se tiendra à huis-clos, ont indiqué de hauts responsables chinois.

L'entretien de M. Wang Renzhong, lundi dans la capitale chinoise, avec le directeur général de la BBC a également porté sur l'éventualité du lancement par la Chine de

satellites habités, sur la crise afghane et les projets de mise à la retraite des hauts dirigeants âgés.

Interrogé sur les recherches spatiales de la Chine après ses tirs réussis de missiles balistiques intercontinentaux dans le Pacifique sud le mois dernier, M. Wang a précisé que les savants chinois effectuaient des travaux sur le lancement de vaisseaux spatiaux habités. Mais, a-t-il précisé, la Chine n'a pas l'intention de procéder «dans un avenir proche» à de telles expériences en raison de leur coût.

Le vice-premier ministre a estimé qu'après l'Afghanistan, l'Union soviétique tenterait d'utiliser la force «en un point vulnérable» dans sa «poussée vers le sud», et a mis en garde contre l'éventualité d'une offensive soviétique contre l'Iran et le Pakistan.

Il a souligné la nécessité de garder présentes à l'esprit «les leçons» de la Seconde guerre mondiale et de l'occupation par l'Allemagne nazie des pays d'Europe «un par un».

M. Wang a enfin confirmé que le régime chinois allait mettre au point un système de mandats pour ses hauts dirigeants. Après deux mandats de cinq ans, ceux-ci seront contraints de prendre leur retraite.

Il a ainsi prévu qu'il se retirerait de la vie politique active à l'âge de 73 ans, dans dix ans.

M. Wang Renzhong est directeur du département de la propagande du comité central du Parti communiste depuis mars dernier.

Les rebelles forment un gouvernement provisoire dans les Nouvelles-Hébrides

PORT-VILA (d'après AP et AFP) — Les rebelles ont annoncé hier la formation d'un gouvernement provisoire dans l'île d'Espiritu Santo, aux Nouvelles-Hébrides, condominium franco-britannique qui doit accéder à l'indépendance le 30 juillet.

Ces rebelles, qui ont désigné M. Jimmy Stevens comme leur premier ministre, refusent que l'archipel des Nouvelles-Hébrides obtienne son indépendance sous la conduite du gouvernement de M. Walter Lini, dirigeant du parti anglophone majoritaire, Vanua Aku Pati (VAP).

L'île de Santo — la plus importante de l'archipel — est sous le contrôle total des forces du «Vemarana» (fédération de mouvements modérés refusant l'indépendance) et du Nagriamel (mouvement sécessionniste), entrés en rébellion depuis la semaine dernière contre le gouvernement en place depuis les élections législatives de novembre dernier.

De source officielle, on indique que le représentant britannique a engagé ses ressortissants à quitter Santo par bateau, l'aéroport de l'île ayant été fermé. On estime à ce jour à plus de deux mille le nombre de départs. M. Georges Kalloa, ministre de l'Intérieur, s'est rendu sur les lieux pour organiser lui-même les opérations qui se déroulent dans un climat de fièvre. Environ mille personnes attendent, sur une plage au sud de Santo (face à l'île de Tangoa), de trouver une place sur un des bateaux en partance.

Entre-temps, la Grande-Bretagne et la France ont lancé conjointement un appel à la réconciliation entre le gouvernement des Nouvelles-Hébrides et les rebelles de l'île Espiritu Santo et ont exprimé leur «détermination pour sauvegarder l'intégrité territoriale du condominium des Nouvelles-Hébrides», a notamment déclaré hier à la Chambre des Communes M. Peter Blaker, ministre adjoint au Foreign Office.

Le ministre, qui rendait compte aux députés britanniques des entretiens qu'il a eus lundi soir à Paris avec M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat français aux départements et

territoires d'outremer, sur la situation dans l'archipel, a souligné qu'«en l'absence de progrès vers une réconciliation» des parties en conflit, la France et la Grande-Bretagne décideraient conjointement de «l'action ultérieure à entreprendre».

M. Blaker, qui n'a pas précisé la nature d'une telle action, a ajouté que «les responsables à l'île d'Espiritu Santo doivent accepter de se soumettre à l'administration légale en place avant l'insurrection».

M. Blaker a d'autre part, souligné que les Nouvelles-Hébrides relèvent de la responsabilité de la France et de la Grande-Bretagne et que les

deux pays sont convenus «d'apporter leur soutien commun au gouvernement néo-hébrides démocratiquement élu». Le ministre a précisé que le gouvernement français acceptait à présent que les Nouvelles-Hébrides accèdent à l'indépendance le 30 juillet prochain, date qui avait été proposée par le gouvernement de l'archipel.

Mme Gwyneth Dunwoody, porte-parole de l'opposition travailliste aux Communes pour les affaires étrangères, a accusé M. Blaker d'avoir fait une déclaration «faible et irresolue» et lui a demandé de préciser ce que le gouvernement britannique entendait faire pour maintenir la paix dans

l'archipel. Le ministre, en repoussant ces accusations, a indiqué se porter garant de la «parole donnée» par M. Paul Dijoud au nom du gouvernement français et que «deux conseillers militaires» avaient été dépêchés aux Nouvelles-Hébrides pour examiner quelles mesures pouvaient être prises au plan militaire dans le cas où des négociations de paix échoueraient. Cependant, a souligné M. Blaker il faut que nous nous assurions «soigneusement» avant d'entreprendre une action militaire que celle-ci soit efficace.

M. Blaker a également précisé, dans sa déclaration aux Communes, que la Fondation

Phoenix avait été impliquée dans le soulèvement survenu à l'île d'Espiritu Santo, et il a indiqué que le gouvernement britannique allait «agir pour éliminer les activités de la fondation à Santo». On croit savoir, de source informée à Londres, que l'organisation en question d'origine américaine et qui aurait son siège aux Bahamas; aurait été mêlé à plusieurs reprises à des activités non contrôlées dans la région.

Selon M. Blaker, le gouvernement américain aurait accepté de faire une enquête à ce sujet, pour déterminer si les lois américaines ont été violées par l'activité de ressortissants américains aux Nouvelles-Hébrides.

Iran: Ramsey Clark dénonce l'administration américaine

TEHERAN (AFP) — L'ancien ministre américain de la Justice, M. Ramsey Clark, s'est livré hier devant la conférence internationale sur les interventions américaines en Iran à une violente critique de l'administration américaine, mais a affirmé qu'il était «impératif» que les otages soient remis très vite en liberté.

«Les otages que retient la révolution iranienne, a-t-il dit, ne sont pas les personnes qui devraient être retenues en Iran. Il en est d'autres dont on ne parle pas et cela n'est pas juste».

Interpellé par le Dr Mahmoud, secrétaire du Centre international des sciences juridiques dont le siège est en Hollande, qui lui demandait quelles garanties il proposait au peuple iranien contre la libération des otages, M. Ramsey Clark a répondu qu'il ne pouvait en donner aucune «si ce n'est la propre force de chacun».

«Une analyse intellectuelle de la situation, a dit l'ancien ministre américain, prouve que la probabilité d'une intervention militaire est plus grande si les otages continuent d'être gardés. Car, a-t-il demandé, pourquoi cette flotter

dans le Golfe et pourquoi cette fièvre autour de la révolution iranienne?»

M. Ramsey Clark, dans son intervention, avait violemment critiqué l'administration américaine et avait déclaré toute sa sympathie au peuple iranien pour avoir renversé «un régime qui ne se maintenait que grâce aux atrocités de la Savak».

Il a avoué son «angoisse personnelle» devant le rôle malheureux des États-Unis, «qui ont placé un dictateur à la tête du pays» et celui du président Carter «soutenant le chah au lendemain des massacres de septembre 1978». Il a dénoncé «l'expédition militaire illicite sur un territoire souverain» en avril 1980 (opération de Tabaq).

«Bien sûr, a-t-il poursuivi, le chah doit être jugé pour ses crimes. Un homme ne peut échapper à la loi et nul ne peut oublier les centaines de millions de dollars pillés, qui doivent revenir aux pauvres, car la justice doit triompher».

Soulignant la contradiction entre les principes démocratiques garantis par la constitution américaine et le soutien que les États-Unis apportent à toutes les dictatures, il a af-

firmé que cette politique était désormais vouée à l'échec.

«C'est aujourd'hui que nous devons agir, que nous devons créer un cour de justice et faire libérer les personnes là où elles sont encore retenues. Nous devons demander aussi à toutes les puissances de détruire les armes nucléaires», a encore déclaré l'ancien ministre.

M. Ramsey Clark a poursuivi son intervention en dénonçant «les multinationales qui viennent à bout des lois édictées par chaque nation. Il faut, a-t-il dit, se dégar des griffes de l'impérialisme et des multinationales».

Afghanistan: ce que Moscou entend par «règlement négocié»

MOSCOU (AFP) — M. Andrei Gromyko a déclaré hier au Kremlin qu'«un règlement négocié de la situation crée autour de l'Afghanistan, est non seulement possible mais indispensable».

Dans une allocution citée par l'agence Tass, le ministre soviétique des Affaires étrangères a déclaré que l'URSS se prononçait pour un tel règlement, mais qu'il devait «être clair pour tout le monde que les tentatives pour parvenir à une modification quelconque des réalités créées en Afghanistan, sont sans espoir».

M. Gromyko, qui prenait la parole à un dîner offert en l'honneur de son homologue indien, M. P. V. Narasimha Rao, a précisé que «les bases d'un tel règlement étaient contenues dans la proposition du gouvernement afghan du 14 mai dernier».

«Au cours d'un règlement politique, la question relative au retrait du territoire afghan des contingents soviétiques, qui s'y trouvent à la demande du gouvernement afghan, pourrait être réglée à condition, certes, que la cessation de l'agression contre la République démocratique afghane, soit dûment garantie», a conclu M. Gromyko.

Toujours dans cette allocution, M. Gromyko a réaffirmé que «le régime de Kaboul devait être reconnu et qu'on ne pouvait parvenir qu'à une normalisation de la situation».

Il a condamné les États-Unis pour «leur agression contre l'Afghanistan» et accusé le Pakistan, ainsi que les pays islamiques réunis récemment à Islamabad, de «ne pas favoriser une diminution de la

tension dans la région».

Le ministre a encore dénoncé «l'alliance» Washington-Pékin. «La Chine, a-t-il dit, s'efforce de ne pas être en retard sur les États-Unis dans ses tentatives de compliquer la situation internationale, particulièrement en Asie».

M. Gromyko a démenti que l'URSS soit à l'origine d'une menace dans l'océan Indien, en tentant de «gagner les mers chaudes». Il a affirmé que les

pays membres du Pacte de Varsovie s'étaient prononcés pour «la transformation de l'océan Indien en zone de paix».

Selon le compte-rendu diffusé par Tass, le ministre indien, dans sa réponse, s'est contenté de propos beaucoup plus neutres, se félicitant essentiellement de l'état des relations entre l'URSS et l'Inde. M. Rao, arrivé hier matin à Moscou, devrait rencontrer prochainement M. Leonid Brejnev.

Un sommet africain dirigé contre Pretoria

LUSAKA (AFP) — La première réunion au sommet des pays de «première ligne» après l'indépendance du Zimbabwe démontre que les pays indépendants d'Afrique australe n'ont pas l'intention de relâcher leur action avant le transfert du pouvoir à la majorité dans l'ensemble du continent africain.

Pratiquant une politique de «petits pas», ils entendent obtenir d'abord l'indépendance de la Namibie, mais ils se trouvent maintenant inévitablement affrontés à l'Afrique du Sud, ne serait-ce que parce que celle-ci est la puissance administrante de fait du territoire.

Les cinq membres fondateurs — Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie — ont intégré le Zimbabwe dans leur «club». Ils n'ont pas l'intention de dissoudre ce dernier, ni de diluer son action dans le cadre d'une organisation économique plus vaste, comme aurait pu le faire croire la convocation le 1er avril d'un sommet économique d'Afrique australe à Lusaka.

Cette réunion, qui répondait au désir de Pretoria de jouer le rôle de métropole d'une «constellation d'États» d'Afrique méridionale, a posé le principe d'une émancipation des pays indépendants de la région de la tutelle économique de la République sud-africaine.

La conférence économique avait réuni tous les pays indépendants, y compris le Lesotho, le Malawi et le Swaziland, mais ces trois États ne sont pas considérés comme sûrs politiquement par les dirigeants de «première ligne»: le Malawi entretient des relations diplomatiques avec Pretoria, et le Lesotho est complètement encerclé par l'Afrique du Sud.

La «première ligne» réclame maintenant l'application des résolutions des Nations unies, qui prévoient l'organisation d'élections en Namibie, car ses chefs d'État ne cachent pas leur préférence pour une solution négociée.

bureaux, trois bombes ont été découvertes par des enfants, et déamorçées à temps par la police.

Dès lundi, une rencontre a été organisée au Cap par les représentants des compagnies pétrolières et des sociétés de sécurité, afin de renforcer la protection des installations pétrolières.

Des experts en études stratégiques ont estimé que l'Afrique du Sud est entrée dans une nouvelle phase de la guerre menée par l'opposition clandestine, et en particulier l'ANC, au système d'apartheid.

Les guérilleros ont d'abord tenté, en 1977, de faire exploser des bombes dans des lieux publics comme le Carlton, au centre de Johannesburg, puis lancé une série d'attaques contre des postes de police. En janvier dernier, une prise d'otage dans une banque près de Pretoria avait fait cinq morts, dont les trois insurgés.

Le Dr Michael Hough, du Centre d'études stratégiques de Pretoria, estime toutefois que l'Afrique du Sud «n'était pas prête pour des sabotages industriels».

Contrairement à la Rhodésie, en effet, la guérilla frappe

dans les villes, l'Afrique du Sud se prêtant mal à une guerre de brousse et étant un État bien plus industrialisé. De tels attentats ébranlent la confiance des investisseurs étrangers et des banques étrangères envers ce pays, qui pourtant a bien besoin d'eux.

Après les attentats, la presse demande soit un durcissement de la sécurité et de la répression contre les opposants, soit l'ouverture de négociations.

Le quotidien anglophone Citizen, fondé avec des fonds secrets gouvernementaux,

écrivait hier qu'on ne peut combattre la guérilla «avec des gants d'enfants», et ajoute: «La bataille de la vengeance est en cours et ceux qui se sont engagés dans le terrorisme urbain et le sabotage doivent être éliminés sans merci.»

Le Rand Daily Mail, libéral, prend l'attitude opposée, et estime qu'il «ne peut y avoir de solution militaire dans une guerre révolutionnaire». Avec le quotidien african Post, il demande l'ouverture de discussions avec les «vrais leaders du peuple».

6 morts au Sud-Liban

BEYROUTH (AFP) — Six personnes ont été tuées hier et seize autres blessées, au cours d'affrontements entre l'armée libanaise et «les forces communes» (palestino-progressistes) à Saïda, chef-lieu du Sud-Liban, où un cessez-le-feu est intervenu dans la soirée.

Le bilan détaillé, selon les différentes sources, s'établit à deux tués et seize blessés dans les rangs de l'armée, et quatre tués du côté de «l'Armée du Liban arabe» (ALA-dissidents de l'armée régulière).

Dans un communiqué, le commandement de l'armée libanaise a accusé la résistance palestinienne «d'utiliser des bandes armées, placées sous le commandement du lieutenant dissident Ahmad Al-Khatib (le chef de l'ALA) dans le but d'empêcher le mouvement de l'armée libanaise vers le sud et de harceler les soldats».

OBLIGATIONS
municipales, scolaires, cegeps, hôpitaux

11 1/2 %
1 à 10 ans
intérêt semi-annuel

demandez nos informations.

Mcneil Mantha INC
614 rue St-Jacques Suite 400
Montréal, H3C 1E2
845-8201
FONDÉE EN 1930

Membre de la Bourse de Montréal et de l'ACCOVAM

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
TELEPHONE _____

BUREAU _____ RESIDENCE _____
LA LISTE DES OBLIGATIONS LES ETUDES SUR ACTIONS

LE DEVOIR


OFFREZ-VOUS LE DEVOIR CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS SERVICE DU TIRAGE

844-3361

OFFREZ-VOUS LES ALPES.

L'eau de source Evian, pure, saine, filtrée au moins quinze ans par les Alpes.



MO: Carter fera tout pour bloquer les Neuf

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter est décidé de peser de tout le poids de l'Amérique pour empêcher la communauté européenne de se mettre d'accord sur une initiative au Proche-Orient, a-t-on appris hier dans les milieux diplomatiques.

Le «désamorçage» de cette initiative est l'objectif numéro un de la diplomatie américaine avant le Conseil européen qui doit en discuter la semaine prochaine à Venise. Ce sera aussi le principal sujet des conversations que le président Carter aura, dix jours plus tard, avec ses plus importants partenaires européens en marge du sommet économique occidental, indique-t-on à la Maison-Blanche.

La rapidité et la vigueur avec lesquelles le président a lui-même condamné pendant le week-end le projet d'intervention européenne que venait d'évoquer à Washington M. Jean François-Poncet, ministre français des Affaires étrangères, confirment qu'il y voit un danger encore plus grand que dans les réticences des alliés à s'aligner sur les États-Unis dans les affaires d'Iran et d'Afghanistan.

Les observateurs diplomatiques voient deux raisons principales à l'acharnement avec lequel M. Carter veut empêcher les Européens d'agir collectivement pour tenter de débloquer la situation au Proche-Orient:

1) Une telle initiative soulignerait fâcheusement, avant les élections présidentielles américaines, l'impasse du processus de paix israélo-égyptien qu'il a patronné à Camp David et qui constitue pratiquement son seul titre de gloire en politique internationale.

2) Elle serait la manifestation la plus éclatante à ce jour de l'unité avec laquelle la communauté européenne peut désormais intervenir dans les grandes affaires internationales, indépendamment des États-

Unis, lorsqu'elle estime que ses intérêts ne sont pas servis par la politique étrangère américaine.

Certains hauts fonctionnaires américains laissent entendre que le président Carter peut encore couper l'herbe sous les pieds des Européens en prenant rapidement une nouvelle initiative qui relance les négociations sur l'autonomie palestinienne. Mais ils sont en peine de dire ce que pourrait être cette initiative.

À plus long terme, la seconde raison, celle des inconvénients de l'unité croissante de l'Europe pour la conduite de la politique américaine dans le monde, préoccupe sérieusement les responsables de la Maison-Blanche et du département d'Etat.

Dans les nombreuses déclarations publiques qu'il a faites lors de sa récente visite aux États-Unis, M. François-Poncet s'est efforcé d'enfoncer un clou qui passe toujours mal en Amérique: les choses ne sont plus ce qu'elles étaient il y a trente ans, l'Amérique n'est plus aussi dominante qu'elle était, et l'Europe, plus unie, est devenue une puissance que les États-Unis doivent reconnaître comme telle.

Seuls quelques rares spécialistes des affaires internationales à Washington sont prêts à envisager la validité de l'argument français selon lequel la diversité est une source de force et non pas de faiblesse pour l'alliance occidentale. L'entourage du président Carter, la grande majorité des hommes politiques et de l'opinion publique considèrent toujours que diverger c'est trahir.

«Nous souhaitons que vous compreniez que nous pouvions être alliés sans être alignés», a répété M. François-Poncet dans une interview télévisée diffusée lundi soir. Il est plus que douteux que cette compréhension se manifeste à propos du Proche-Orient.

Mis en cause, Cossiga ne démissionnera pas

ROME (AFP) — Mis en question par les accusations du terroriste «repenti», Roberto Sandalo le président du conseil italien M. Francesco Cossiga ne démissionnera pas. En annonçant lundi soir sa détermination à poursuivre sa tâche, au nom de la lutte contre le terrorisme, le chef du gouvernement a mis un coup de frein à ce que l'on appelait déjà à Rome «l'effacement du baromètre politique».

M. Cossiga était accusé par Roberto Sandalo d'avoir averti le secrétaire adjoint de la Démocratie-chrétienne, M. Carlo Donat-Dattini, que son fils Marco était recherché pour terrorisme, et d'en avoir ainsi permis la fuite. M. Cossiga et M. Donat-Dattini s'en étaient défendus devant les vingt membres de la commission parlementaire d'enquête. Acquitté de justesse par la commission (11 voix contre 9),

M. Cossiga voyait plusieurs partis mineurs d'opposition demander sa démission.

Au moment même où le parti communiste entamait la procédure pour porter l'affaire devant les deux Chambres rassemblées en grand tribunal, les trois partis de la majorité — Démocratie-chrétienne, 38,3 pour cent des voix, parti socialiste 9,8 pour cent, parti républicain, 3 pour cent — réaffirmaient leur solidarité au président du conseil.

M. Cossiga a invoqué son passé politique pour réaffirmer que son attitude était «correcte», mais il a surtout évoqué les impératifs de la lutte contre le terrorisme, qui avait vu naguère les partis démocrate-chrétien et communiste unis dans la «majorité de solidarité nationale», notamment lors de l'enlèvement d'Aldo Moro. «La lutte contre le terrorisme requiert une

grande solidarité, et je vois avec une préoccupation profonde que celle-ci est en train de se briser».

Le secrétaire de la Démocratie-chrétienne M. Flaminio Piccoli a accusé le PCI de vouloir exploiter l'affaire à des fins électorales, à 5 jours des élections régionales. Il a également mis en garde contre le danger de mettre entre les mains des terroristes une «bombe d'une puissance inouïe», s'il fallait jouer au jeu de massacre à chaque «révélation» de terroristes.

Le socialiste Bettino Craxi a estimé qu'une démission sur la foi d'accusations semblables reviendrait à «détruire» le système politique italien. Il suffirait, a-t-il dit, que quiconque accuse le président du conseil de n'importe quel délit pour provoquer une crise de gouvernement».

Deux groupes juifs inconnus revendiquent les attentats Cisjordanie: l'armée brise la grève

RAMALLAH (d'après Reuter et AFP) — L'armée israélienne est intervenue hier pour briser la grève observée par les commerçants de Cisjordanie à l'appel de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à la suite des attentats commis la veille contre trois des plus influentes personnalités palestiniennes des territoires occupés.

M. Bassam Shaka, maire de Naplouse, a perdu les deux jambes, et son collègue de Ramallah, M. Karim Khalaf, a été amputé du pied gauche. Selon les médecins des hôpitaux où ils sont soignés, l'état des deux maires n'inspire plus d'inquiétude.

Des renforts de troupes israéliennes ont été envoyés en Cisjordanie et des patrouilles armées jusqu'aux dents sillonnaient hier les rues des principales villes de la rive ouest du Jourdain pour prévenir tout désordre. Dans plusieurs localités, les commerçants se plaignaient d'avoir été forcés d'ouvrir leur magasins par les soldats qui, dans certains cas, faisaient sauter les serrures des boutiques.

Jusqu'en Israël, il ne fait pas de doute que ces attentats sont le fait d'«extrémistes juifs». Le journal indépendant Haaretz écrit hier «Les professeurs de brèves sont des professionnels et des travailleurs bien fait. Il est pratiquement sûr qu'il est l'oeuvre de juifs».

Ainsi, les explosifs utilisés dans ces attentats sont de fabrication israélienne et sont en usage dans l'armée israélienne et dans les forces de police, a révélé le radio israélien hier soir faisant état des premiers résultats concrets de l'enquête.

Outre, une organisation juive du nom de «terreur contre terreur» a revendiqué hier soir, dans un appel téléphonique à l'Agence de presse israélienne l'Idem, ces attentats, a annoncé la radio israélienne.

L'auteur du coup de téléphone, un certain Shlomo, a précisé que son organisation avait fourni les explosifs à une unité qui a opéré ensuite contre les maires de Naplouse, de Ramallah et d'El Bireh. Cette organisation n'a rien à voir avec le Gouch Elmounim, mouvement religieux annexionniste, ni avec les militants du rabbin Meir

Kahana, a précisé l'auteur du coup de téléphone.

Notre organisation, a-t-il ajouté selon la radio israélienne, comporte près de 300 membres «et nous nous apprêtons à commettre d'autres attentats à Jérusalem pour faire comprendre aux Arabes qu'ils doivent quitter Israël».

Au préalable, le Haaretz avait révélé qu'un inconnu, affirmant appartenir à «l'Organisation des fils de Sion» (inconnue sur la scène politique), a revendiqué la responsabilité des événements. «Nous continuerons à frapper les partisans de l'OLP en Cisjordanie et en Israël, à la Knesset et dans les universités», a déclaré l'auteur de l'appel anonyme dans un hébreu sans accent.

L'homme a insisté, selon

Haaretz, sur le fait qu'il n'avait aucun lien avec le Gouch Elmounim, un mouvement religieux annexionniste vers lequel beaucoup d'observateurs ont tourné leurs regards. Mais Gouch Elmounim a condamné les attentats.

Il n'en va pas de même pour l'organisation extrémiste Kach du rabbin Meir Kahana, en prison par mesure préventive. M. Yossi Dayan, adjoint du rabbin, a déclaré aux journalistes étrangers: «Il faut bien que quelqu'un venge le massacre de Hébron». Les attentats de lundi ont eu lieu un mois, jour pour jour, après l'embaucade qui avait coûté la vie de six colons juifs au cœur de Hébron.

Toujours est-il que la situation créée après ces attentats provoque un réel malaise à Jérusalem, où certains pensent que l'action de militaires fanatiques échappant au contrôle de la hiérarchie n'est pas exclue.

Le député de gauche Ori Avneri a dénoncé l'apparition d'une «OAS israélienne» qui recruterait notamment parmi les colons hostiles à toute forme d'autonomie de la Cisjordanie palestinienne. Le maire de Gaza et le conseil municipal ont démissionné dès lundi matin, soulignant que «la politique de la main dure du gouvernement militaire a permis à des éléments sionistes extrémistes de s'attaquer aux notables palestiniens».

A leur tour hier, le maire de Bethléem et le conseil ont présenté leur démission. Le groupe arabe de l'ONU a

demandé formellement hier soir la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité sur ces attentats. La lettre contenant cette demande fait également état de la «détention d'un grand nombre d'étudiants palestiniens dans le territoire sioniste du occupé». Elle est signée du représentant permanent de Bahrein à l'ONU, M. Salman al Safar, président en exercice du groupe arabe.

En outre, une session extraordinaire d'un semaine de l'Assemblée générale de l'ONU débutera le 22 juillet pour discuter du problème palestinien, en vertu d'une proposition soumise à divers groupes régionaux des Nations unies, et qui sera très certainement approuvée, déclare-t-on de source diplomatique.

L'OTAN prête à négocier sur les armes euro-stratégiques

BODOE, (d'après AFP et Reuter) — L'OTAN s'apprête à adresser un net signal à l'URSS et au Pacte de Varsovie pour des négociations sur les armes euro-stratégiques (les fusées atomiques basées en Europe): tel sera, indique-t-on de source diplomatique, le sens de la communication finale de la 27ème session du groupe des plans nucléaires de l'OTAN, qui réunit à Bodoë, en Norvège, 11 ministres de la Défense de l'Alliance Atlantique.

Le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, dans une interview à l'AFP, a confirmé hier que l'OTAN maintenait sa décision de s'acter, dès la fin de 1983, d'armes euro-stratégiques capables de frapper l'URSS pour compenser le déploiement actuel des fusées SS-20 soviétiques (150 environ déjà déployées). Mais l'OTAN, a-t-il également souligné, maintient parallèlement son offre de négociations immédiates à l'Union soviétique.

De source britannique, on confirme que les alliés sont convaincus de l'importance des efforts en vue d'un renforcement de l'OTAN et ceux visant à aboutir rapidement à

des négociations avec Moscou sur ces nouvelles armes.

La nécessité impérative de procéder au contrôle de celles-ci sera, laisse-t-on entendre de même source, l'un des traits saillants du communiqué. «Nous voulons à la fois lancer un signal à Moscou, réitérant notre offre de décembre dernier de négociations immédiates et convaincre les Soviétiques de notre vigilance», a indiqué une source diplomatique.

On peut par ailleurs juger que l'OTAN ait jusqu'à présent rejeté les offres de négociations présentées depuis décembre dernier au nom de l'alliance par les États-Unis. Mais on laisse également entendre que certains signes récents donnent à penser que l'URSS acceptera en définitive de s'asseoir à la table de négociations. Le secrétaire général de

l'OTAN, M. Luns, a lui-même indiqué à l'AFP que même si l'Union soviétique mettrait toujours longtemps à prendre des décisions, comme ce fut le cas notamment pour la reconnaissance du Marché commun par Moscou, «il n'exclut pas des négociations».

La Grande-Bretagne et l'Italie, qui en prendront respectivement 160 et 112, seront les premiers pays européens à recevoir des missiles de croisière américains quand leur installation commencera à la fin de 1983, déclare-t-on de source américaine autorisée.

Des négociations précises concernant l'emplacement de ces engins de la nouvelle génération des armes de théâtre seront formulées dans les deux prochains mois, ajoute-t-on.

Les ministres de la Défense de l'OTAN, ont réaffirmé leur

volonté de mettre en place quelque 600 missiles balistiques Pershing-2 et missiles de croisière pour contrebalancer le déploiement des nouveaux engins soviétiques, les SS-20 et bombardiers TU-26 Backfire.

Les premiers engins iront en Grande-Bretagne et en Italie par ce que la Belgique et les Pays-Bas hésitent encore à accepter ceux-ci sur leur territoire, tandis que l'Allemagne fédérale recevra des missiles Pershing-2.

La Belgique que ses alliés, a approuvé le programme de modernisation de l'arsenal balistique, mais elle a demandé un répit de six mois pour prendre une décision fin sur leur installation. La Belgique, comme les Pays-Bas, devrait accueillir 48 missiles Cruise.

chez

DELMO

Après les plus belles fleurs, les meilleurs fruits de mer!
Après une visite des Floralies, quoi de mieux qu'une bonne assiette de poisson frais ou de fruits de mer variés?
Chez Delmo, on vous attend.
Venez vous régaler, dans une ambiance des plus vivantes, de homard, pétoncles, doré, aiglefin, flétan, mollusques ou crustacés... servis à votre goût! De plus, notre petite salle offre un havre intime où vous pourrez savourer en connaissance nos milles et une spécialités, dont la Sole de Douvres Waleska et les Crevettes glacées à la sauce Nantua.

Nous acceptons bien entendu la fine fleur des cartes, la carte American Express.
Chez Delmo, 211-215, rue Notre-Dame ouest, Montréal.
Tél.: (514) 849-4061



La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.

Sortez en grand

Plan gaulliste pour une défense forte

PARIS (AFP) — Le parti gaulliste RPR, inquiet de la suprématie militaire de l'URSS, s'est prononcé hier pour un net renforcement des capacités de défense de la France, en particulier de sa force nucléaire stratégique.

Par contre, les gaullistes estiment que la bombe à neutrons, arme qui semble séduire de nombreux membres de l'état-major des armées françaises, «ne s'impose pas».

Le RPR, dont le président est l'ancien ministre Jacques Chirac, s'oppose en cela à l'autre composante de la majorité, le parti giscardien UDF, qui s'est prononcé dans un livre blanc publié la semaine dernière, pour l'adoption par la France de la bombe à neutrons.

Le président Valéry Giscard d'Estaing doit décider dans le courant de l'été des grandes lignes du programme de modernisation de l'armement de la France pour les années 90.

Dans le document de près de 150 pages qu'il a publié hier, le parti gaulliste présente l'URSS comme «la plus fantastique puissance militaire de tous les temps», s'inquiète du déséquilibre qui s'est instauré à son profit, et se félicite du réveil des États-Unis «longtemps endormis par leur propre crise de confiance».

Le parti gaulliste demande, comme l'a déjà fait le parti giscardien, une augmentation du budget de la défense française. Ce budget repré-

sent actuellement 3,3% du produit intérieur brut (soit 88 milliards de francs), et devrait selon le RPR et l'UDF passer rapidement à 4%. Les gaullistes souhaitent même qu'il atteigne 5% à la fin du siècle.

Pour le RPR, l'effort essentiel d'armement doit porter sur les missiles stratégiques: c'est la réaffirmation de la doctrine traditionnelle de la France depuis le général de Gaulle, qui est fondée sur la dissuasion, et ne laisse que peu de place à l'hypothèse d'une «bataille de l'avant» menée par des armements nucléaires tactiques. Les gaullistes admettent toutefois que les recherches sur la bombe à neutrons doivent être poursuivies «à toutes fins utiles».

Les gaullistes définissent dans leur rapport trois priorités: — la construction de nouveaux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (le RPR en réclame 9 pour 1992, alors que la France n'en possède actuellement que 5), — la mise en chantier d'une centaine de bombardiers moyens supersoniques capables de tirer des missiles air-sol à longue portée, — la construction d'un satellite militaire d'observation.

Le RPR enfin lance une violente attaque contre le parti communiste français qui, selon les gaullistes, s'est «brutalement réaligné» sur la politique soviétique et veut faire de la France du pays «faible et indécis» incapable de résister à l'URSS.

les superpros des portatifs

Téléviseur noir et blanc à écran de 12 po.

- Fonctionne sur trois sources d'alimentation différentes
- Antenne VHF/UHF incorporée
- Écran haute antireflet amovible
- Écouteur pour écoute en privé

Prix PLM \$174.95 **\$158**

Radio AM-FM stéréo et magnéto cassette Sony CFS-71

- Deux microphones électrets intégrés
- Ancres automatique en fin de bande
- Entrée pour microphone et casque d'écoute
- Entrée pour enregistreur additionnel
- Détecteur automatique de musique
- Compteur pour enregistrement/lecture

Prix PLM \$320 **\$320**

Radio AM-FM stéréo et magnéto cassette Sony CFS-55

- Compteur pour enregistrement/lecture
- Deux indicateurs de niveau sonore
- Entrées pour microphones additionnels
- Touche pour pause
- Sortie pour casque d'écoute
- Indicateur mono/stéréo

Prix PLM \$269.95 **\$216**

Combiné radio AM-FM magnéto cassette Sony CFM-31

- Système d'enregistrement à touche unique
- Compteur pour enregistrement/lecture
- Microphone électret intégré
- Fonctionne sur trois sources d'alimentation différentes

Prix PLM \$159.95 **\$128**

Combiné radio AM-FM magnéto cassette Sony CFM-333

- Système d'enregistrement à touche unique
- Touche pour pause
- Compteur de notes
- Registage automatique de fréquences (ARF)
- Indicateur lumineux pour l'état des piles et le niveau d'enregistrement
- Compteur pour enregistrement/lecture
- Microphone électret intégré
- Fonctionne sur trois sources d'alimentation différentes

Prix PLM \$199.95 **\$160**

SONY

Le plus grand centre de la stéréophonie, de l'audio-visuel et de l'électronique à Montréal.

payette radio les superpros.

730, rue Saint-Jacques, Montréal 878-4771
(Face à la Place Victoria)

Stationnement gratuit



Ouvert le jeudi et vendredi jusqu'à 9h. du soir et le samedi jusqu'à 5h.



evian
eau de source naturelle



evian
eau de source naturelle



evian
eau de source naturelle



evian
eau de source naturelle



evian
eau de source naturelle



evian
eau de source naturelle



evian
eau de source naturelle



evian
eau de source naturelle



evian
eau de source naturelle

SOURCE CACHAT - EVIAN-LES-BAINS - FRANCE

Vouée à la consultation populaire, l'Association «Le vieux-port» ne peut plus compter sur l'aide d'Ottawa

par Alain Duhamel

Toutes les démarches de l'Association «Le vieux-port» auprès du gouvernement fédéral n'ont pu, à ce jour, aboutir à une consultation sur l'avenir de la participation populaire dans le projet d'aménagement de la zone portuaire face à l'arrondissement historique de Montréal.

Depuis janvier dernier, l'Association est informée que son budget, pris à même les fonds prévus pour le projet, ne sera ni renouvelé ni prolongé jusqu'à une étape ultérieure du

processus de planification et de décision. «Il semble y avoir une tentative, soit d'enrayer le droit de parole aux citoyens, soit de mettre le projet au rancart», affirme M. Claude Beaubien, du comité exécutif de l'Association.

Formée il y a deux ans, l'Association avait pour tâche d'animer un processus de consultation auprès du public montréalais. Près d'un millier de citoyens et une douzaine de groupes communautaires ont joint les rangs de l'Association et ont contribué à la préparation d'une stratégie de redève-

loppement du vieux port de Montréal. La publication, en décembre dernier, des recommandations de l'Association apparaît comme la conclusion d'un processus de participation populaire alors que les dirigeants de l'Association n'avaient qu'une étape.

«Dans certaines villes, l'opposition publique à certains projets engendre des retards de plusieurs années au coût de millions de dollars. Voilà ce que nous tentons d'éviter en intégrant la participation publique au processus de planification», peut-on lire un mémoire de l'Association au ministre des Travaux publics, M. Paul Cosgrove.

L'Association estime que la participation populaire doit se poursuivre au moins jusqu'à l'étape des décisions pour assurer le suivi de ses recommandations, intégrer de nouvelles préoccupations qui pourraient se manifester en cours d'exécution et maintenir le contact avec les autres intervenants.

Le ministère de la Consommation et des Corporations contribue au financement de l'Association des consommateurs du Canada, le ministère des Affaires indiennes contribue au financement des associations d'autochtones, pourquoi le ministère des Travaux publics ou la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne contribueraient-ils pas au financement d'une association dans un projet d'aménagement d'une telle envergure?

«Quant au rôle de la participation populaire dans le projet du vieux port, il a servi à promouvoir les intérêts réels de la population, en regard au milieu, aux loisirs, aux services communautaires, aux préoccupations historiques et à l'amélioration du milieu. Il serait ainsi dangereux que ces éléments soient mal étudiés dans l'éventualité où le projet serait entièrement laissé aux mains des fonctionnaires, consultants et entrepreneurs privés.»

L'Association ignore toujours ce qu'il adviendra de ses recommandations. Elle affirme, dans son rapport, que des centaines de millions de dollars n'étaient pas nécessaires dans un aménagement orienté essentiellement vers l'ouverture d'une fenêtre sur le fleuve Saint-Laurent, un parc linéaire le long de la rue de la Commune et la récupération du bâti dans un contexte où l'activité maritime et portuaire se maintient.

Le succès de la journée du port a démontré, selon l'Association, la justesse de ses orientations puisque des milliers de Montréalais ont pu avoir accès au port. Cet accès pourrait devenir permanent à des coûts relativement modés-

tes.

Enfin, l'Association souligne que sa présence a coûté fort peu au gouvernement fédéral (environ \$60,000 par année) et a, jusqu'à ce jour,

donné des résultats intéressants. «Ceci est bien peu comparé au \$1 million qui a été dépensé l'an dernier par le gouvernement pour bien peu de profit (presque un quart de

million à des consultants pour des options dont on a pas tenu compte, un autre quart de million pour le Jour du Canada «Festival du Vieux-port» compromis par la pluie et un

demi-million pour un programme d'activités estivales et une exposition qui n'ont jamais été ouverts en raison d'un conflit ouvrier au port de Montréal)».

«L'investissement gouvernemental dans la participation populaire a été très efficace par rapport à son coût et a produit des résultats concrets, cela mérite de survivre!»

Les politiques gouvernementales n'ont pas diminué l'écart entre riches et pauvres

OTTAWA (PC) — Pas plus les dépenses gouvernementales en matière de sécurité sociale que l'impôt progressif sur le revenu n'ont réussi à diminuer, dans les 27 dernières années, l'inégalité qui règne et tend même à s'amplifier entre les riches et les pauvres.

C'est ce que démontre l'économiste social David Ross dans un rapport du Conseil canadien du développement social traitant de la répartition du revenu et de son évolution depuis 1951.

M. Ross étudie, dans ce rapport, l'incidence depuis 1951 des dépenses gouvernementales et des politiques fiscales sur cette répartition, pour conclure qu'elles n'ont eu qu'une influence minime sur la voie d'une plus grande égalité de revenu.

Selon l'auteur, les 20% de la population qui ont un revenu inférieur ou égal à \$6,288 continuent à ne percevoir que quatre pour cent du revenu total, tandis que les 20% «supérieurs» ou touchant \$30,000 et plus perçoivent 42% du revenu.

Si certains programmes de sécurité sociale du gouvernement ont redressé le bien-être et le revenu des plus pauvres, et l'auteur cite en particulier les régimes de pension du Canada et de rentes du Québec, la pension de sécurité de vieillesse et le supplément de revenu garanti, ces mêmes dépenses et le régime fiscal avantageux immanquablement les riches.

En effet, note l'auteur, ce sont les 20% de population au revenu supérieur à \$30,000 qui recevaient, en 1975, le tiers des versements en allocations familiales.

Dans le même temps, les 20% de population en-dessous du seuil de pauvreté (fixé en 1977 à \$4,083 pour une personne et \$8,728 pour quatre personnes) recevaient 5,7% de ces versements. Le chiffre s'explique en partie puisque un grand nombre de personnes seules et de personnes âgées composent ces 20% à revenu inférieur, ainsi que le note l'auteur.

Selon lui, le crédit d'impôt pour enfant mis en vigueur en 1978 pourrait constituer une

mesure plus égalisatrice.

Il en est de l'assurance-chômage comme des allocations familiales, à savoir qu'elle offre peu d'assistance aux plus défavorisés qui sont, pour la plupart, exclus de la population active ou qui travaillent par intervalle.

D'après M. Ross, une structure de prestations plus progressive devrait être établie si l'on veut réduire, de

façon plus marquée, l'inégalité générale des revenus au Canada.

En matière de régime fiscal, l'auteur du rapport note que si l'impôt sur le revenu des particuliers est progressif, le reste du régime fiscal est régressif, c'est-à-dire qu'il recouvre un plus gros pourcentage du revenu du pauvre que de celui du riche, ou propor-

tionnel (qui recouvre des montants de pourcentage égaux).

Les déductions et exemptions d'impôt avantagent presque sans exception les riches, constate M. Ross. Elles entraînent l'égalité du revenu en faisant en sorte qu'une déduction égale donne plus d'argent à une famille à revenu élevé qu'à une famille à revenu faible.

Par ailleurs, l'inégalité est

nette entre le revenu des femmes et celui des hommes. Les femmes, dans chaque tranche de revenu considérée, touchent un revenu égal à un tiers ou la moitié du revenu de leur équivalent chez les hommes.

Les femmes, les personnes âgées et les jeunes restent les catégories d'individus qui ont le plus de difficulté à obtenir des parts de revenu égales.



Parmi les quelque 150 sculptures qui ornent un jardin de Riehen, près de Bâle en Suisse, à l'occasion d'une exposition estivale, ce «pouce» en bronze doré, du sculpteur français César Baldaccini, a retenu l'attention d'un jeune visiteur qui invite espérément le photographe à observer le silence. (Photolaser AP)

les bons achats

(A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: poulets en boîte, 15 morceaux, environ 3 à 4 lbs, 69 cents; poulets en morceaux, quarts avant et arrière, 99 cents; poulet frais, de 3 à 4 lbs, 89 cents; hauts de cuisses de poulet surgelés, 99 cents; rôti de boeuf, cinq premières côtes, \$2.49; bifteck de côtes, \$2.99; soc de porc désossé en rôti ou en côtelettes, \$1.09. Poisson: filets de sole surgelés, \$2.49. Fruits et légumes: pêches fraîches des E.-U., 48 cents; cantaloups, 69 cents chacun; melon d'eau en quarts, 99 cents; laitue Boston, 2 pour 99 cents; concombres anglais moyens, 69 cents chacun; pommes de terre nouvelles, 4 lbs pour 99 cents; radis en bottes, 3 pour 57 cents.

Cooprix: lapin congelé, sans tête, \$1.89; avant de veau, coupe budget, 99 cents; bifteck de palette régulier, 99 cents; bifteck attendri mécaniquement, \$2.99; bifteck de palette semi désossé, \$1.29; bifteck de côtes croisées, \$1.69; boeuf haché mi-maigre, \$1.87; coupe québécoise d'extérieur de ronde, \$3.79; jambon canadien fumé à l'ancienne, environ 2 1/2 lbs, \$2.87; bacon Cantinière tranché, 88 cents le pqt de 500 g. Fromage: St-Paulin Corneville Anco, \$2.99; Anfleux aux herbes, \$2.99. Fruits et légumes: laitue en feuilles du Qué., 25 cents chacune; épinards du Qué., 74 cents le cello de 8 on.; piments verts de Flo., 58 cents; melon d'eau de Flo., de 12 à 18 lbs, \$2.89 ou 25 cents la lb.

Dominion: poulet surgelé, cat. Utilité, de 2 1/2 lbs à 3 1/2 lbs, 58 cents; cuisses de poulet surgelées, boîte d'environ 5 lbs, 77 cents; poitrines de poulet surgelées, boîte d'environ 5 lbs, 97 cents; Bacon Legrade, \$1.13 le 500 g; jambon Forêt noire, \$3.58; foie de porc, tranché, frais, 48 cents; steakettes de boeuf, \$1.69 le paquet de 16 on.; boeuf à ragout désossé, \$2.28. Poisson: filets d'aiglefin frais, \$2.48. Fruits et légumes: pois en épis de Flo., 17 cents chacun; laitue en feuille du Qué., 2 têtes pour 88 cents; radis en bottes du Qué., 4 pour 99 cents; tomates de Flo., 6 x 6, 78 cents; poivrons verts du Tex., gros, 68 cents; champignons de culture canadienne, \$1.68 le contenant de 12 on.; melons miel du Tex., gros, 10, 98 cents chacun.

Economix: côtelettes de porc surgelées, boîte d'environ 5 lbs, \$1.38; bifteck de ronde surgelé, boîte d'environ 5 lbs, \$2.28; bacon découenné Jubilee, 74 cents. Fruits et légumes: cerises Bing de Cal., \$1.18; pommes rouges Délicieuse des E.-U., de fantaisie, 59 cents; poivrons doux de Flo.,

moyens, 49 cents; tomates rouges de Flo., 6 x 7, 49 cents; concombres sans pépins de l'Ont., gros, 68 cents chacun; pommes de terre, nouvelle récolte des E.-U., 19 cents.

Hypermarché: bifteck de ronde désossé, tranche entière, \$2.28; rôti d'extérieur de croupe, \$2.28; bifteck de surlonge, \$2.78; bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$2.78; foie de porc en tranches, produit décongelé, 39 cents; bacon en tranches, sans couenne, Hypermarché, 99 cents le 500 g. Poisson: filets de sol frais, \$3.29; truites de mer fraîches, \$1.45; pattes de crabe, \$5.99. Fruits et légumes: cerises Bing de Cal., \$1.19; cantaloups des E.-U., gros, 23, 79 cents chacun; laitue Romaine du New Jersey, gros, 16, 59 cents chacune; courges Zucchini, 59 cents; concomres anglais de l'Ont., moyens, 68 cents chacun.

IGA/Boniprix: poulets surgelés, cat. A., Chanteclerc, de 4 à 5 lbs, 69 cents; quarts de poulet frais, portion de la poitrine sans ailes, \$1.28; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 88 cents; quarts de poulet frais, portion de la poitrine avec ailes, \$1.18; soc de porc fumé, désossé, Taillefer, \$1.38; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, Du Brisson, 88 cents; bacon sans couenne, Maple Leaf, \$1.48 le 500 g. Fruits et légumes: oranges Sunkist Valence de Cal., gros, 138, 89 cents la douz.; pêches de Cal., 69 cents; fraises de la Cal., 69 cents la chop; radis en bottes du Qué., 3 pour 49 cents; choux verts des E.-U., 25 cents.

L'Equipe: poulets frais, moins de 4 lbs, 73 cents; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 88 cents; quarts de poulet frais, portion de la poitrine avec ailes, \$1.18; quarts de poulet frais, portion de la poitrine sans aile \$1.28; soc de porc frais, désossé et roulé, \$1.18. Fruits et légumes: pêches de Cal., 69 cents; melon d'eau de Flo., 22 cents; piments verts des E.-U., gros, 59 cents; brocoli des E.-U., gros, 18, 89 cents le pied.

Méto: épaule de porc fumé, genre picnic, 78 cents; longe de porc frais, bout de filet, environ 3 lbs, \$1.08; longe de porc frais, bout de côtes, environ 3 lbs, 88 cents; longe de porc frais, morceau de centre, \$1.48; jambon mignon, désossé, prêt-à-manger, Hygrade, \$1.98; jambon «Petit Matin», Hygrade, tranché, \$1.28 le pqt de 6 on. Poisson: truites arc-en-ciel, de 12 à 15 on., surgelées, \$2.18. Fruits et légumes: oranges Sunkist Valence de Cal., gros, 138, 89 cents la douz.; pêches de Cal., 69 cents la chop; radis en bottes du Qué., 3 pour 49 cents; choux verts des E.-U., 25 cents; pommes rouges Déli-

cieuse, gros, 125, 69 cents; céleri Pascal, 69 cents chacun; asperges du Qué., \$1.29; pommes de terre nouvelles, des E.-U., \$1.39 le sac de 5 lbs; germes de luzerne, 2 paquets de 4 on. pour 79 cents.

Provibec: poulets surgelés, cat. A., 5 lbs et plus, 87 cents; gigot d'agneau surgelé de la N.Z., \$1.67; jambon désossé, Orgueil du Québec, \$2.57. Fruits et légumes: cantaloups des E.-U., gros, 56, 45 cents chacun; oranges Sunkist Valence de Cal., gros, 138, 98 cents la douz.; céleri Pascal de Cal., gros, 24, 59 cents chacun; radis en bottes, 2 pour 35 cents; maïs en épis de Flo., 5 pour 99 cents.

Provigain: bifteck de ronde, cat. A., \$2.08; bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$2.68; rôti d'extérieur de croupe, \$2.08; fesse de jambon désossé Provigo, \$1.48; soc de porc fumé Maple Leaf, \$1.88. Poisson: filets de perche surgelés, \$1.78. Fruits et légumes: pêches fraîches des E.-U., 45 cents; melon d'eau de Flo., 23 cents; rhubarbe du Qué., 3 paquets pour 39 cents; laitue Boston des E.-U., gros, 16, 58 cents chacun; haricots verts des E.-U., 58 cents.

Richelleu: poitrines de poulet, sans dos, surgelées, boîte d'environ 5 lbs, \$1.08; cuisses de poulet sans dos, surgelées, boîte d'environ 5 lbs, 79 cents; côtes de flancs de porc surgelées, \$1.18; rôti de soc de porc frais, 98 cents; rôti d'épaule de porc frais, 78 cents; jambon désossé, prêt-à-manger, style Québécois en demies, \$1.78; bacon sans couenne, Schneider, \$1.58 le 500 g. Poisson: filets de goberge surgelés «La Marinière», \$3.89 la boîte de 3 lbs. Fruits et légumes: oranges Sunkist Valence de Cal., gros, 113, \$1.09 la douz.; pommes rouges des E.-U., \$1.49 le sac de 3 lbs; tomates de Flo., 6 x 7, 49 cents; champignons blancs, 99 cents la chopine; concomres anglais de l'Ont., gros, 12, 68 cents chacun.

Steinberg: épaule de porc fumé, genre picnic, 78 cents; foie de porc en tranches, produit décongelé, 39 cents; bacon en tranches, Steinberg, sans couenne, 99 cents le 500 g; boeuf haché ordinaire, \$1.48; dindes surgelées Flamingo, cat. A. moins de 12 lbs, 98 cents; dindes surgelées Butter Ball Swift, cat. A. moins de 12 lbs, \$1.18. Fruits et légumes: cerises Bing de Cal., \$1.19, pommes Granny Smith de N.-Z., ou de l'Afrique du Sud, 78 cents; laitue Romaine du New Jersey, gros, 16, 59 cents chacune; courges Zucchini, 59 cents; pommes de terre lavées Russett du N.-B., 98 cents le sac de 10 lbs.

pour fins gourmets seulement

compétence
robert campeau
844-3361

Ristorante **IL GIARDINO**
présente sa cuisine maison
BUFFET régional d'Italie
Chaud et froid \$3.95
Pour les dames, une surprise les attend de 11 h 30 à 14 h 30 du lundi au vendredi
DÉJEUNERS D'AFFAIRES
À partir de \$2.95
475 ouest, rue Sherbrooke pour réservations 842-0420

A Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Pres du Mont Orford face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

un petit restaurant français qu'il faut découvrir
AUX DEUX CHAINES
1218 EST. STE-CATHERINE (metro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

RESTAURANT
El Morocco II
Exceptionnellement fermé le 8 juin pour réception privée
Fermé vendredi soir
Ouvert samedi après le coucher du soleil
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

une véritable aventure gastronomique
GRILLADIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER
Table d'hôte à partir de 9.75

STATIONNEMENT GRATUIT des 17 heures pour nos clients
Le Diner-Théâtre
offrez-vous une table d'hôte dans nos restaurants situés au Complexe Desjardins avec la possibilité de déguster vos dessert et café après le théâtre.
En sortant du théâtre, quelques pas dans le passage souterrain vous amèneront à notre TERRASSE
L'AFFICHE ou vos dessert et café vous attendent, sans supplément à payer.

Un coin de soleil: Beaucoup de gens connaissent le
La Médina
Téléphonez pour réserver
En exclusivité... Vins marocains dont les très fameux gris de Boulaouane
Spécialités marocaines
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

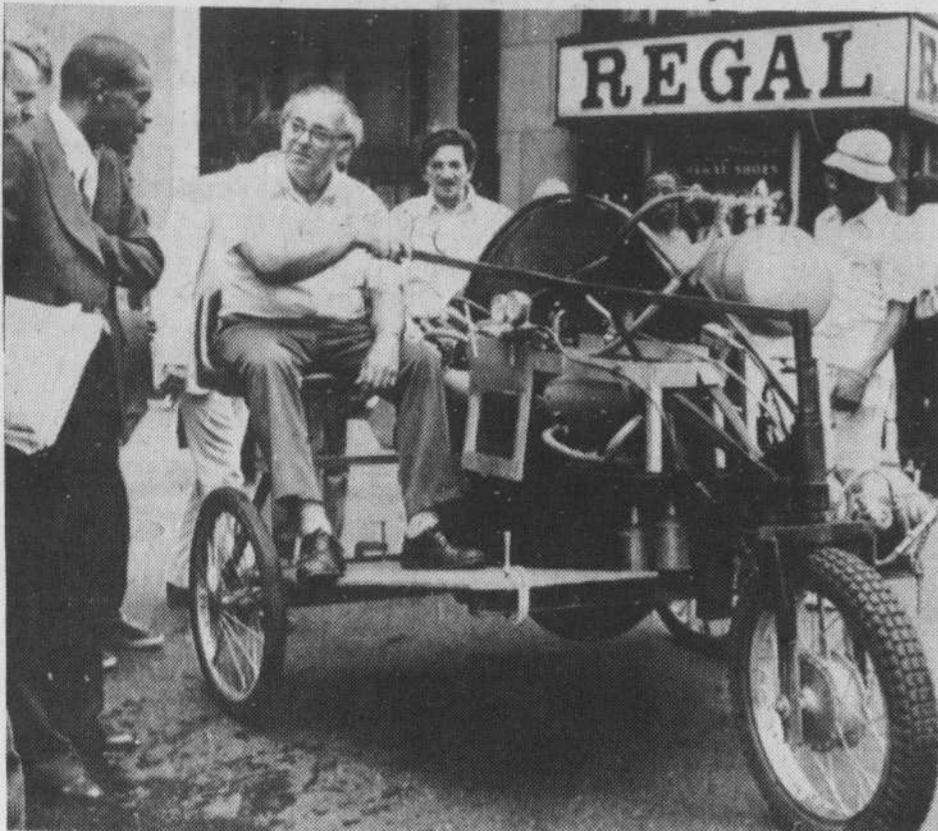
Très peu en connaissent la vraie saveur...
la Medina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Table d'hôte
Groupes acceptés
Ouvert 7 jours par semaine
361 est, rue St-Paul
Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE
Le Piccolo
Table d'hôte à partir de 5.75
COTE: EXCELLENTE DANS MONTREAL STAR 25 AVRIL 1979 CHINESE DINERS CLUB
7.95 KISAN-FU
Licence complète
Principales cartes de crédit acceptées 284-1104
COMPLEXE DESJARDINS

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

TROÏKA
Pour un festin de tsar, La Troïka, da! da!
Que ce soit pour un repas d'affaires ou une soirée romantique, La Troïka est l'endroit idéal pour savourer les merveilles gastronomiques de la douce France et de l'ancienne Russie. Vous savourerez le poulet à la Kiev, le boeuf Stroganoff ou toute autre spécialité délectable que vous arroserez de vin français et de vodka authentiquement russe. Vous vous laisserez charmer par les mélodies tziganes, vous vivrez des moments inoubliables au cœur de l'ancienne Russie. Et, pour couronner un repas inoubliable, n'oubliez pas la carte American Express.
La Troïka, 2171, rue Crescent, Montréal.
Réservations: (514) 849-9333
La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.
Sortez en grand



Terry Miller, du Kansas, vient de présenter aux New-yorkais de Time Square sa plus récente invention qui pourrait bien être la solution à la crise de l'énergie. Il a mis au point un véhicule qui fonctionne à l'air comprimé, ce qui ne coûte que deux cents le mille, et qui atteint une vitesse de croisière de 29 milles à l'heure. Toutefois, la voiture s'essoufle au bout de 20 milles. (Photolaser AP)

Après cinq semaines de grève, 800 médecins sont de retour au travail

par Marie Laurier

Après plus de cinq semaines de grève, les 800 médecins résidents et internes de Montréal (secteur francophone) et de Sherbrooke sont retournés au travail hier matin. Un accord est intervenu lundi soir entre la Fédération des médecins résidents et internes du Québec (FMRIQ), l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ) et le ministère des Affaires sociales.

Les nouvelles conditions de travail des médecins-étudiants prévoient une hausse salariale qui tient compte de l'augmentation du coût de la vie et d'un certain enrichissement, plus particulièrement pour les plus bas salariés, le service d'un repas chaud aux résidents ou internes de garde la nuit, l'utilisation d'un télé-avertisseur, une compensation en congés des gardes supplémentaires, l'organisation des unités d'enseignement clinique garantissant une meilleure formation pédagogique. Cette dernière

disposition faisait problème, notamment dans les centres hospitaliers francophones.

Au cours d'une conférence de presse hier, le Dr Vyta Senikas, présidente de la FMRIQ et Mme Danielle Bombardier, directeur administratif, ont rappelé les étapes de cette grève et des négociations pour conclure qu'il n'y a eu de dégringolade qu'il ait été surtout dans le domaine de la santé, était apparu le seul moyen de pression valable pour forcer la partie patronale à prévoir des conditions de vie conformes au statut professionnel des intéressés.

Pour ce qui est du rattrapage des cinq semaines de stage pratique, Mme Senikas a précisé que les internes (généralistes) ont déjà passé onze mois en milieu hospitalier et qu'il leur sera loisible de reprendre le temps perdu en sacrifiant leurs vacances (trois semaines). Quant aux résidents, de futurs spécialistes de différentes disciplines médicales, ils font un stage de quatre ans dans les hôpitaux universitaires et ceux qui se seraient sentis lésés dans leur formation pourraient facilement, selon la présidente, reprendre ce temps perdu. Chaque cas devrait être étudié au mérite par la Corporation des médecins du Québec et aussi par les doyens des facultés de médecine de Montréal et de Sherbrooke.

Rappelons que le conflit a éclaté au début d'avril alors que les 1.800 médecins résidents et internes du Québec déclenchaient des journées d'étude et cessaient le 14 avril d'assumer leurs services de garde le soir et la nuit dans les 47 hôpitaux universitaires. Le 28 avril, la grève générale était déclenchée à Montréal (secteur francophone), Québec et Sherbrooke. Ce débrayage fut suivi par les résidents et internes de Montréal, secteur anglophone, McGill, à compter du 8 mai. Les membres des associations de McGill et de Québec ont accepté les offres patronales pour rentrer au travail le 24 mai, alors que leurs confrères de Montréal et de Sherbrooke décidaient de poursuivre leur grève jusqu'au 3 juin.

Le salaire d'un interne sera désormais de \$17,378 en 1980 et de \$19,067 en 1981. Il était de \$15,899 en 1979. L'échelle de salaire des résidents réparés sur cinq années de stage

sera de \$19,070 à \$25,766 en 1980 et de \$20,924 à \$28,270 en 1981. Le sommet était de \$23,799 en 1979.

En ce qui a trait aux unités d'enseignement clinique, une disposition qui a fait l'objet de nombreuses discussions, le protocole d'entente prévoit la formation d'un comité spécial ayant pour mandat d'élaborer

des lignes directrices et un cadre de référence visant à l'application du concept de ces unités. Celles-ci permettent à l'interne ou au résident de travailler dans une structure pyramidale avec responsabilités partagées. Selon le Dr Senikas, cette organisation du travail, mise en place depuis longtemps dans le secteur anglophone de Montréal, et

depuis peu, dans les centres hospitaliers de Québec et Sherbrooke, se heurtait à une forte opposition dans les milieux hospitaliers francophones.

Le comité spécial verra à effectuer une expérience pilote d'unités d'enseignement clinique au Centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont.

Sept des Haïtiens détenus à Dorval seront renvoyés chez eux

Au moins sept Haïtiens arrivés samedi soir à Montréal, seront déportés vers leur pays d'origine parce qu'ils n'ont pu faire la preuve qu'ils étaient venus au Canada comme touristes. Le cas de deux autres personnes fait toujours l'objet d'une étude de la part des fonctionnaires de l'Immigration.

Un porte-parole du ministère à Montréal, M. Patrick Gaudreau, a confirmé hier au DEVOIR, que ces sept personnes rentreront à Port-au-Prince samedi. D'ici là, elle devront demeurer au centre de détention du ministère de

l'Immigration qui est installé dans un hôtel de la Côte-de-Liesse, près de l'aéroport de Dorval, où elles sont retenues depuis déjà cinq jours.

Deux de ces sept Haïtiens ont été carrément exclus du Canada par les autorités tandis que les cinq autres ont retiré leur demande de séjour, a précisé M. Gaudreau.

Hier matin, il y avait encore 17 Haïtiens au centre de détention qui en avait déjà hébergé une trentaine depuis leur arrivée à Montréal, en fin de semaine dernière. Huit des 17 ont obtenu la permission d'entrer au Canada comme

touriste. «Il n'y avait pas de motifs suffisants pour leur refuser», a affirmé le porte-parole gouvernemental.

Tous ces Haïtiens ont été arrêtés à leur arrivée parce que les autorités doutaient qu'ils étaient des «touristes de bonne foi». Le président de l'Organisation de lutte pour les droits des immigrants, M. Alain George, a déclaré pour sa part que les Haïtiens font de plus en plus l'objet de longs interrogatoires lorsqu'ils visitent le Canada.

M. Gaudreau a fait savoir que toutes les personnes qui font l'objet d'un interrogatoire se plaignent mais a tenu à préciser que les autorités ne font pas de discrimination: ils s'occupent de l'application de la loi, a-t-il dit.

Volkswagen réparera gratuitement les moteurs défectueux 1977-78-79

par André Tardif

Bonne nouvelle pour les propriétaires de Volkswagens: la compagnie s'est engagée, vis-à-vis M. Phillip Edmonston, président-fondateur de l'Association pour la protection des automobilistes (APA), à réparer gratuitement, d'une part, les moteurs sur modèles 1977-78-79 affectés par un vice de construction, et d'autre part, à rembourser, en tout ou en partie, les propriétaires qui ont dû faire effectuer certaines réparations majeures.

En outre, a révélé M. Edmonston aux journalistes hier, les sociétés Ford et Chrysler ont accepté de rendre publiques au Canada certaines garanties demeurées secrètes jusqu'ici, mais qui étaient du domaine public aux États-Unis, concernant différents problèmes de mécanique ou

de corrosion prématurée. Les propriétaires de Ford dont les moteurs sont fissurés, ou ceux de modèles Volare ou Aspen fabriqués par Chrysler aux prises avec des ailes perforées par la rouille, pourront ainsi se prévaloir de ces garanties prolongées.

«Ces ententes conclues avec les dirigeants de ces diverses entreprises mettront sûrement dans l'embaras les fonctionnaires du ministère fédéral des Transports, qui étaient saisis du problème des garanties depuis au moins un an mais qui n'avaient rien réussi à négocier jusqu'ici», a commenté M. Edmonston.

«Cela prouve toutefois la force de persuasion de l'APA, quand nous recommandons ou accusons tel ou tel fabricant d'automobiles. Les ventes s'en ressentent, semble-t-il.»

Convoquée la semaine dernière pour dénoncer des dé-

faits affectant à la fois la sécurité et la performance des Volkswagens, notamment la Rabbit, voiture à essence diesel réputée comme la plus économique de toutes les mini compactes actuellement sur le marché, la conférence de presse d'hier aura donc eu l'effet désiré beaucoup plus tôt que prévu, auprès des dirigeants de la grande société ouest-allemande.

Au chapitre des problèmes affectant la sécurité des VW, l'APA, se basant sur des plaintes de ses membres dans tout le Canada, avait décelé une défaillance soudaine du système de freinage occasionnée par un maître-cylindre défectueux, un emballement soudain du moteur pour une période de 10 à 15 secondes, des dommages au moteur pouvant entraîner des frais de \$2,000 en réparations, et enfin, des filtres à l'huile qui ont la

fâcheuse habitude d'explo-

ser. Pour le rendement, quelque 150 propriétaires de Rabbit 1977-79, tant à l'essence diesel qu'à l'essence ordinaire, ont dénombré plus de 30 défauts allant d'un manquement total du moteur jusqu'à une certaine difficulté à passer les vitesses.

«Pour ce qui est du moteur qui s'emballé, la compagnie accepte de réparer gratuitement ce défaut, a dit M. Edmonston. En ce qui touche le filtre à huile, même si elle n'a pas de politique établie en cette matière une fois la garantie terminée, VW accepte, comme gage de bonne foi, de rembourser totalement ou partiellement ceux dont les voitures ont été affectées par ce problème parfois fort coûteux.»

L'APA accorde un mois de sursis à VW en ce qui touche ces deux problèmes majeurs, et pour l'instant, elle ne déconseillera pas, comme elle entendait le faire, l'achat d'une VW neuve ou usagée.

L'ODD demande une enquête sur une tentative collective de suicide

par André Tardif

Une enquête s'impose sur les circonstances qui ont entouré, la semaine dernière à l'opéra de Saint-Vincent-de-Paul, une tentative collective de suicide que les gardiens auraient réprimée en utilisant des gaz lacrimogènes.

L'Office des droits des détenus (ODD), une section de la Ligue des droits et libertés, demande en effet au Solliciteur général du Canada et responsable du système pénitentiaire, M. Robert Kaplan, d'instituer une enquête publique pour faire la lumière sur cet incident, notamment sur la brutalité dont aurait été victime peu auparavant l'un des sept détenus ayant tenté de s'enlever la vie, M. Réal Brousseau.

Selon M. Jean-Claude Bernheim, porte-parole de l'ODD, lors de son transfert une semaine plus tôt de l'institution Leclerc, un pénitencier à sécurité moyenne, à l'institution Laval, à sécurité maximale, Réal Brousseau aurait été assailli par des gardiens voulant «lui rappeler sa participation à une prise d'otages ayant eu lieu en 1976».

«Il faut mentionner que M. Brousseau avait quitté l'institution Leclerc pour aller visiter sa famille lors d'une sortie temporaire, peu de temps avant d'être transféré, dit-il. S'il avait été jugé apte à quitter Leclerc pour visiter les siens, pourquoi lui reprocher un geste qu'il a

posé il y a quatre ans dans un pénitencier à sécurité maximale considéré comme l'un des pires au Canada?»

L'ODD croit que les sept détenus, qui étaient tous enfermés dans des cachots isolés (le «trou»), ont décidé collectivement de se suicider à l'aide de lames de rasoir, parce qu'«auparavant, ils avaient en vain formulé certaines demandes, dont celle de rencontrer le directeur responsable de la sécurité, M. Bergeron».

Rappelant certains faits troublants ayant entouré le décès de M. Serge Desgagné, survenu au même endroit le 9 mai 1979, M. Bernheim se demande s'il faut conclure que les directives pénitentiaires permettent de gazer des détenus ayant tenté de se suicider.

«N'y aurait-il pas lieu d'agir plus humainement? Était-il nécessaire de gazer ces détenus? La sécurité était-elle à ce point en danger?»

Selon les renseignements obtenus à l'ODD, Réal Brousseau aurait été le plus mal en point lors de la tentative collective de suicide survenue le 26 mai dernier, son état nécessitant une hospitalisation immédiate.

«À toutes les questions qui se posent, il faut des réponses publiques qu'il sera possible d'obtenir seulement par une enquête publique, dit M. Bernheim. S'il n'y a rien à cacher, M. Kaplan devrait mettre l'enquête sur pied dans les plus brefs délais.»

275 travailleurs seront mis à pied à la fonderie CSF

Quelque 275 mises à pied seront effectuées à la fonderie CSF, dans l'Est de la métropole, à la suite de l'annulation d'un contrat par Marine Industries.

Questionnant cette «annulation imprévue», le syndicat des métallos de la FTQ, qui compte quelque 1.100 membres à cet endroit, a demandé au ministre québécois

du Développement économique, M. Bernard Landry, pourquoi Marine Industries avait transféré à une compagnie américaine le contrat initialement accordé à la CSF.

Les mises à pied en question toucheront près du quart de l'effectif de cette entreprise de la rue Notre-Dame.

Selon le directeur québécois des métallos, M. Jean Gérin-

Lajoie, «l'intervention ferme et immédiate du ministre Landry est nécessaire puisque, d'un côté, le syndicat ne peut obtenir de la direction de la fonderie CSF toute les informations relatives à cette perte de contrat et que d'un autre, le ministre au Développement économique a la possibilité de s'impliquer dans ce dossier pour tenter d'éviter les nombreuses mises à pied».

Le président du syndicat local, M. Bernard Gagnon, dans une lettre qu'il a fait parvenir à M. Landry, mentionne que la société Marine Industries conserve le contrat de construction qu'elle a obtenu d'une compagnie américaine. Marine avait cependant confié à la firme CSF le contrat de fabrication du matériel roulant, soit les carrosses et les accoupleurs de wagons.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D. MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations:
Swissca Incorporée
866-9237

Suco Afrique Amérique latine Asie Québec Acadie Suco Afrique Amérique latine Asie Québec

LE SUCO MÉRITE UN APPUI MASSIF ET GÉNÉREUX



Docteur Renée Pelletier M.D. Coopérante/volontaire du SUCO, Guinée-Bissau

Au cours des deux dernières décennies, le SUCO a permis à quelque 3.000 hommes et femmes du Québec et de l'Acadie de travailler en équipe dans des projets de coopération internationale dans une trentaine de pays en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Cette année, en 1980, le SUCO intervient notamment de façon suivante:

- 200 volontaires-coopérants
- 125 projets de coopération internationale:
- santé • agriculture
- technologie appropriée • éducation populaire
- développement rural et communautaire
- un programme de sensibilisation du public à la solidarité internationale au Québec et en Acadie

Manifestons notre solidarité concrète auprès des peuples...

Faites parvenir vos contributions au

SUCO
4824, Côte des Neiges
Montréal, H3V 1G4

Appuient la campagne

Co-présidents de la campagne de financement:

- ANTONINE MAILLET, Prix Goncourt 1980 de littérature
- FERNAND SEGUIN, prix Kalinga de l'UNESCO

Parmi ceux qui appuient la campagne:

- AUBRY Gérard, dir. adjoint, Institut de coopération internationale, Université d'Ottawa
- BARBIN Gérard, P.D.G., Radio-Québec
- BELANGER Paul, directeur général de l'ICÉA
- BOUCHARD Micheline, ing. Présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- COUTURE Jacques, Ministre Immigration — Québec
- DAoust Fernand, sec. gén. Fédération des travailleurs du Québec
- DE BELLEFEUILLE Pierre, secrétaire parlementaire aux Affaires Inter-gouvernementales
- DOMPIERRE François, compositeur
- DUTOIT Charles — directeur O.S.M.
- DUMONT Fernand, sociologue, Université Laval
- DE MESTRAL Claude, pasteur
- GARRY Prof. Robert, géographe U. de M.
- GAULIN Robert, président CEQ
- GRAND MAISON Jacques, sociologue, Université de Montréal
- HAMELIN, Louis-Edmond, géographe, recteur Université du Québec à Trois-Rivières
- KIROLUACK Jean-Marc, directeur de La Terre de chez-nous, U.P.A.
- LACOSTE Paul, recteur U de M., président de l'Association des universités et des collèges du Canada.
- MACGUGAN Mark, ministre des Affaires extérieures Canada
- MAILHOT André, dir. gén. du groupe Maheu-Noiseux
- MALAVOY André, PDG, Voyages et Tours
- MARTIN Yves, recteur Université de Sherbrooke
- PELZER Christine, secrétaire général, Centre du livre pour outre-mer
- PROULX Adolphe Mgr, évêque de Hull
- RAYNAULT André, ex-président du Conseil économique du Canada, député
- RODRIGUE Norbert, président de la CSN
- ROULEAU Alfred, président administrateur, Mouvement Desjardins
- ROY Augustin, PDG, Corporation professionnelle des médecins du Québec
- ROY Jean-Louis, Historien, dir. Centre d'études canadiennes françaises, Université McGill
- SÉGOTTE Micheline, vice-présidente de la CEQ

Collaboration spéciale:

Soi, Clémence et Edith

Notre solidarité concrète...

NOM DE VOTRE BANQUE OU CAISSE _____ Numéro de votre compte _____

ADRESSE DE VOTRE BANQUE OU CAISSE _____

_____ 1980

Payez à l'ordre: **Service Universitaire Canadien Outre-Mer (SUCO)** \$ _____
4824 Côte des Neiges, Montréal, Qué. H3V 1G4

La somme de _____ / _____ dollars

Je désire un reçu pour fin d'imprimé

Adresse _____
Nom _____
Code postal _____

Suco Afrique Amérique latine Asie Québec Acadie Suco Afrique Amérique latine Asie Québec

le dernier chic...

...avoir sa maisonnette à LaCité

Nous vous offrons tout le luxe de nos superbes maisonnettes à deux paliers.

Au premier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c.
Au deuxième: chambres (2 ou 3 au choix), une ou deux salles de bain et balcons ou terrasses.

À vous de choisir: rester en ville...

...ou vivre LaCité

le complexe d'habitation le plus "in" de Montréal.

Pour visiter, prière de prendre rendez-vous en composant

845-4173

350 ouest, rue Prince-Arthur, angle avenue du Parc

c'est la vie rêvée!

LaCité

Une tutelle nécessaire

A VANT d'ouvrir un martyrologue et d'y inscrire les commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal auxquels le gouvernement vient d'imposer une brève tutelle afin de signer un contrat de travail, il aurait mieux valu, pour les apologistes de cette curieuse partie patronale, lire le rapport de l'enquêteur dont la recommandation a mené à cette tutelle.

du rapport de conciliation et non sur les «principes»; mais il n'en informe pas ses négociateurs et les laisse rompre cette médiation deux jours plus tard parce que, justement, elle ne porte pas sur les «principes». La CECM en fera même le noyau de ses explications publicitaires subséquentes. C'est bien lui qui refuse d'envisager le retour à la table de médiation même si l'Alliance offre de suspendre pour la troisième fois son mot d'ordre de grève.

mettre en cause l'utilité de cette négociation locale, ainsi que les responsabilités dévolues aux commissions scolaires.

M. Bouchard effleure le problème dans son rapport, en déplorant que cette ronde de négociations, qui a lieu après les pourparlers provinciaux, serve de «match-revanche» pour chacune des parties et conduise à l'impasse. Car ces parties, coincées par l'entente provinciale, sont privées d'une «marge de manœuvre» nécessaire à la conclusion d'un règlement. Jalouses de la moindre miette d'autonomie, les commissions scolaires crieront au lèse-majesté si on leur enlève cette fonction.

«Coup de force politique», de s'écrier aussitôt le président de la Fédération des commissions scolaires catholique du Québec, M. Jacques Mongeau en concluant avec le président de la CECM, M. Luc Larivée, à une sorte de règlement de compte gouvernemental, une semaine avant les élections scolaires.

Autrement dit un dirigeant politique — ce que sont les commissaires de ces mini-gouvernements élus — refuse d'exercer son propre jugement. Et il admet ailleurs tout bonnement préférer s'en remettre aux «experts» en relations de travail, c'est-à-dire aux négociateurs et employés de la Commission.

Cette révision du rôle des commissions scolaires, Québec se refuse à l'entreprendre ouvertement mais il cherche plutôt à l'obtenir par usure. Il a gagné, jusqu'à nouvel ordre, la bataille de la fiscalité scolaire rapatriée dans le champ municipal. Il a, en pratique, réduit les commissions scolaires au rôle de partenaire mineurs sinon négligeables lors des négociations provinciales à toutes les tables du secteur de l'enseignement et il vient, à Montréal, de se substituer par nécessité à une commission scolaire locale.

Il serait pourtant souhaitable que le rapport Bouchard change le cours des élections scolaires qui, lundi prochain, nous ramèneront inéluctablement, faute d'opposition sérieuse un Conseil de commissaires à l'image de celui que nous révèle cette enquête, entêté, maladroit, connaissant mal ses propres dossiers, et prêt à abdiquer sa responsabilité politique dans une affaire grave, en s'en remettant à des mandataires qui devraient être ses exécutants.

La convention signée, le tuteur rentré chez lui, le problème reste entier. M. Bouchard avait un mandat fort étroit, celui de «faire enquête sur l'administration et le fonctionnement de la Commission des écoles catholiques de Montréal en ce qui concerne la négociation et la conclusion d'une convention collective avec l'Alliance des professeurs de Montréal.» Une fois démontré que cet aspect de la gestion de la plus importante commission scolaire de la province a souffert de graves carences, peut-on en rester là? Les relations de travail sont l'une des fonctions les plus importantes d'une commission scolaire et la CECM, au surplus, sert de modèle à toute la province. Si le ver est dans le fruit, s'il se confirme que les commissaires n'ont ni les moyens ni le savoir suffisants pour mener à bien une négociation collective devenue une entreprise spécialisée et à bien des égards monstrueuse, il faut re-

Pourtant, comme si de rien n'était, les élections scolaires auront lieu lundi prochain. A la CECM on réélira pour trois ans quasiment le même groupe que celui mis en tutelle huit jours plus tôt. On avait demandé au gouvernement du Québec de surseoir à ces élections pour les éloigner du référendum et donner le temps à l'intérêt de citoyens de se raviver; il a refusé. Aujourd'hui il est réduit à les voir se dérouler au lendemain du chaos scolaire, et d'une enquête qui soulève des doutes substantiels sur la compétence des futurs élus. En admettant qu'il soit désormais trop tard pour changer quelque chose à cette échéance, il faudrait tout de même qu'une enquête plus large reprenne là où le mandat de M. Bouchard l'a forcé à quitter.

Lise BISSONNETTE

L'érudit d'Outremont

Le départ de M. André Raynaud ne surprendra personne. Certains se sont attendus à un peu étonnés du moment choisi pour l'annonce de cette décision. Mais il était bien connu que le député d'Outremont à l'Assemblée Nationale n'entretenait pas d'affection particulière pour la vie parlementaire.

cherche à dominer l'adversaire en tous temps, par tous les moyens. Comme tout technicien, M. Raynaud croyait que l'évidence mathématique de la réalité pouvait tenir lieu de stratégie. Certaines charges étaient parfois maladroites. Sa vision s'inspirait de l'orthodoxie économique traditionnelle; mais les arguments étaient souvent difficiles à réfuter, si on en acceptait certains postulats de base.

Dès le lendemain de sa démission, en 1976, l'ancien président du Conseil économique du Canada affirmait tout de go que son nouveau travail à Québec lui permettrait enfin de retrouver son vrai métier: celui d'économiste. Dégagé des tracasseries liées à l'administration de l'organisme fédéral, il replongea aussitôt dans sa recherche sur la disparité des revenus des groupes ethniques au Canada.

L'économiste n'a peut-être pas trouvé au sein du Parti libéral du Québec et de la vie politique en général toute la rigueur et la vigueur intellectuelles auxquelles ses fonctions antérieures l'avaient habitué. Néanmoins il apportait une note de sérieux dans les propos de l'Opposition lors des débats de nature économique.

Il n'en demeurait pas moins actif dans les débats politiques. Ses propos confirmaient sa connaissance approfondie des questions économiques. De ses interventions, se dégageait une volonté de faire prévaloir la réalité des faits. Mais l'homme n'avait pas cette préoccupation constante du politicien de carrière qui

M. Ryan a mentionné hier l'existence de certaines divergences avec le député d'Outremont. Mais celui-ci a toujours respecté la ligne de conduite dictée par le Parti et par son chef. Après les départs de MM. Garneau et Raynaud, les Libéraux

devront trouver un autre critique en matière économique. Et ce, au moment même où le parti doit commencer à songer sérieusement à se doter d'un programme convenable, offrant aux Québécois des propositions originales pour répondre aux défis futurs de l'économie québécoise.

Evidemment, il y a d'autres économistes dans cette formation politique. Certains même se verraient fort bien prendre la succession de M. Raynaud pour raviver de vieux rêves. Il sera extrêmement intéressant d'en savoir comment la direction du parti et l'organisation libérale d'Outremont recevront les candidats à l'assemblée d'investiture.

M. Raynaud devrait semoncer vertement le malin qui lui a soufflé l'argument de la «mission accomplie». Venu défendre les couleurs du fédéralisme, le héros s'en retournerait satisfait et content au lendemain du référendum. L'horizon constitutionnel de M. Raynaud est un peu court! Il doit être un des rares Canadiens à croire que le résul-

tat du 20 mai a scellé l'issue de ce débat. S'il persiste dans la croyance de celui qui affirmait que «le séparatisme est mort», il pourrait fort bien être obligé de rappliquer un de ces jours.

Son départ soulève une question de fond. Comment se fait-il que la vie politique et un parti ne laissent finalement que peu de place à ce genre d'hommes désireux de faire prévaloir une vision des choses qui ne se résume pas toujours dans une entrevue de 45 secondes à la télévision? Ceux qui ne savent pas manœuvrer dans les méandres d'une négociation politique arrivent difficilement à tenir le coup. La lutte sans merci que se livrent les clans et les groupes partisans de même que les caprices des médias d'information éliminent les candidats qui ne sont pas suffisamment pourvus d'astuce et de verbe. Il faut se consoler avec l'espoir que les hommes politiques consultent à l'occasion ces théoriciens, un peu naïfs, qui croient encore à la complexité des choses.

Michel NADEAU

La fin d'une trêve

Le consensus qui avait marqué les semaines pré-référendaires de la vie parlementaire, à Ottawa, s'effrite doucement, mais sûrement. La vie politique reprend son cours normal, ce qui signifie, en pratique, que la belle unité engendrée par le besoin d'avoir l'air de faire front commun contre la menace québécoise, cède le pas devant le besoin, tout aussi pressant et tout aussi permanent, qu'on retrouve chez tout parti politique qui se respecte et qui aspire à conserver ou conquérir le pouvoir, d'imposer ou de faire valoir son propre point de vue.

gouvernement central de pouvoirs quel qu'il soit en mesure, entre autres, de partager entre tous les Canadiens les profits réalisés sur l'exploitation des ressources naturelles.

ment du pouvoir central, quand il sait que M. Trudeau se fera fort de voir en lui le complice des desseins anti-fédéralistes inavoués des premiers ministres Lougheed et Peckford, et quand il sait que M. Trudeau peut, en un tour de main, s'il sent la soupe trop chaude, déclencher un référendum national qui ne serait rien de plus qu'un plébiscite déguisé mais qui forcerait le Parti conservateur et son chef à choisir, à défaut d'une troisième option, entre le Canada proposé par Pierre Trudeau et celui proposé par certaines provinces?

Le défi auquel fait face M. Clark, à la fin de sa courte lune de miel avec M. Trudeau, est de faire comprendre à la population canadienne que l'objectif est autre, cette fois-ci, les moyens de l'atteindre sont tous négociables, que ceux préconisés par le Parti conservateur valent bien ceux utilisés par le Parti libéral depuis une douzaine d'années, que la façon de voir et de faire de M. Trudeau n'est pas nécessairement celle qui convient le mieux au Canada, et qu'il y a encore de la place pour une solution de rechange. Mais que pourra-t-il faire contre un Pierre Trudeau fort d'avoir «sauvé» le Canada une fois de plus et déterminé plus que jamais à finir sa carrière politique en beauté avec une constitution fraîchement rapatriée?

C'est Pierre Trudeau qui a encore le beau rôle. Il saura blâmer les partis d'opposition d'avoir brisé la trêve à un moment où le Canada avait pourtant encore besoin d'une apparence d'unité, au moins au sein du Parlement fédéral. La menace référendaire à peine écartée, ne le voilà-t-il pas qui saute sur la prochaine menace, celle de la réélection du Parti québécois, et supplie les Canadiens de s'unir derrière lui pour y faire face. Le référendum québécois n'est devenu qu'une étape dans la stratégie de l'ultimatum habilement exploitée par le régime libéral pour se maintenir au pouvoir, perpétuer la trêve et vendre aux électeurs l'idée d'un chef fort, capable de survivre à toutes les crises, fussent-elles réelles, appréhendées ou même inventées de toutes pièces. M. Clark aura peut-être, un jour, son mot à dire dans la réforme constitutionnelle. Mais tout indique que ce ne sera pas cette fois-ci.

De l'illogisme (Lettre adressée à M. Claude Ryan)

Je suis citoyen de Charlesbourg. Si j'optais pour votre comportement et celui que votre parti a pris concernant le contrat d'assurance pour vos employés, avec la compagnie Mutual Life Assurance de Waterloo, Ontario, plusieurs entreprises fermeraient boutiques dans notre ville.

Je peux toujours invoquer qu'une paire de jeans est d'un dollar inférieur dans certains commerces de Sainte-Foy, par contre si j'achète chez les commerçants de Charlesbourg, je permets à des personnes de travailler et vivre dans leur ville. J'encourage l'économie locale. Ça permet de créer des emplois et j'atteins plusieurs autres secteurs socio-économiques par de petits gestes dans mes habitudes quotidiennes.

Vous pouvez toujours me répondre que nous sommes dans un pays de libre entreprise, je l'admets. C'est par de tels gestes que je m'aperçois que le Parti libéral du Québec est prêt à sacrifier pour pas grand chose tout ce qu'il a acquis la communauté francophone au Québec.

Faut dire qu'avec de tels gestes vous nous montrez à quel point vous ne faites pas confiance au milieu financier du Québec. C'est comme l'argent de la caisse du Parti libéral qui s'est retrouvé dans les coffres d'une banque qui a son siège social et ses affaires en Ontario. Par chance que toute la population ne pense pas comme vous. Nous n'aurions pas eu les Caisse d'entraide économique ni le mouvement des Caisse populaires Desjardins qui ont permis à plusieurs personnes d'être dans le milieu des affaires et que se développe au quatre coins du Québec une économie régionale active.

Monsieur Jacques Gagnon nous disait: «Il y a autant d'illogisme à ce que tant d'autres assument la gestion de nos capitaux.» Réjean DAIGNEAULT Charlesbourg, 7 mai

LETTRES AU DEVOIR

Des défauts à tolérer

Ayant travaillé pour la francophonie en dehors, de la province de Québec depuis 1962 et étant une personne de langue anglaise préoccupée depuis ma jeunesse par l'importance du rôle de la langue française au Canada, je pense que le résultat du récent référendum a été pour nous, pour toutes les personnes comme moi et pour moi-même, un vote de confiance. Un OUI majoritaire aurait été reçu par nous comme un rejet de ce que nous avons fait pour la langue française.

Il est vrai qu'il y a des personnes au Canada anglais qui sont d'esprit étroit mais il existe aussi dans la province de Québec et, à mon avis, après des siècles d'histoire en commun, choisir une nouvelle route maintenant qui aurait impliqué qu'une partie du pays soit coupée de ses racines fondamentales au sein de la Confédération n'aurait pas été favorable. Pour être un bon Canadien on se doit d'être bilingue et d'avoir une connaissance des deux cultures-mères de notre nation. Il y a eu des fautes de chaque côté mais, dans une famille, il faut accepter les défauts des autres membres. Nous restons une famille même si à l'intérieur de celle-ci il y a de grandes différences. Un des grands avantages de notre pays, c'est qu'il est plein d'espoir et de bonne volonté.

W.H. GILES directeur du Toronto French School Toronto, 21 mai

Liberté d'expression

Je tiens à féliciter le journal LE DEVOIR pour la liberté d'expression qu'il a accordée à ses éditorialistes en leur permettant d'énoncer personnellement et publiquement leur allégeance politique lors de la tenue du référendum. D'autres quotidiens montréalais n'ont malheureusement pas donné cette juste opportunité à leurs journalistes.

Jacqueline LEMENU Saint-Lambert, 27 mai

Le potentiel de négociation

Entre les deux extrêmes du tout ou rien pour le Québec, le PQ est le plus près du tout que n'est le PLQ et surtout M. Ryan.

Le noyau de négociation est plus dur et déterminé chez le Parti québécois et c'est dans le plus grand intérêt du Québec qu'il aille, comme les autres provinces, tirer le maximum à tous points de vue. Ce faisant il ne renie pas son objectif de souveraineté-association mais s'en approche à petits pas et par étapes tout en se donnant le temps de «désaliéner» sans choquer une bonne partie de la population rendue insciente par 200 ans d'anglicisation et d'américanisation; une population vendant son âme pour un plat de lentilles (le confort matériel et culturel nord-américain, s'acculturant sur la voie de la folklorisation.)

Maurice KELLY Montréal, 25 mai

Un regard septuagénaire

Les tenants du NON affirment que beaucoup de francophones ont opté pour le NON parce qu'ils désiraient demeurer «Canadiens»; c'est faux, ils se trompent et ils mentent.

Ces francophones qui se sont prononcés en faveur du NON contre leur volonté, sont probablement des personnes âgées comme moi, qui s'étaient imaginées qu'elles perdraient leur pension de vieillesse. Mais, pour ma part, je n'ai pas hésité un seul instant à voter OUI par fierté de pouvoir posséder un pays (le Québec) bien à nous. Malgré notre petite défaite, nous sommes encore capables de relever le défi, en nous imposant encore quelques sacrifices moins pénibles que ceux de nos ancêtres. Cette victoire du NON est due également à des gens moins scolarisés, habitués au patronage d'autrefois qui ont profité de la valse des millions du fédéral (nos impôts) et des multinationales versés à pro-Canada.

Les francophones sont fatigués de servir de paravent à la supposée identité canadienne. Le Canada anglais refuse notre souveraineté-association; si nous avions à nous assimiler à un pays, ce serait les États-Unis que les francophones choisiraient. Les Américains ne nous ont jamais insultés par un «speak white» provocant que les anglophones nous ont trop souvent lancés à la figure, même sur notre territoire. Si ces derniers se sont emparés de notre «O Canada» chanté en anglais, en échange, nous nous férons un plaisir d'entonner l'hymne américain: «God bless America.»

Graziella LOCAS 70 ans Boucherville, 22 mai

De l'illogisme

(Lettre adressée à M. Claude Ryan)

Je suis citoyen de Charlesbourg. Si j'optais pour votre comportement et celui que votre parti a pris concernant le contrat d'assurance pour vos employés, avec la compagnie Mutual Life Assurance de Waterloo, Ontario, plusieurs entreprises fermeraient boutiques dans notre ville.

Je peux toujours invoquer qu'une paire de jeans est d'un dollar inférieur dans certains commerces de Sainte-Foy, par contre si j'achète chez les commerçants de Charlesbourg, je permets à des personnes de travailler et vivre dans leur ville. J'encourage l'économie locale. Ça permet de créer des emplois et j'atteins plusieurs autres secteurs socio-économiques par de petits gestes dans mes habitudes quotidiennes.

Vous pouvez toujours me répondre que nous sommes dans un pays de libre entreprise, je l'admets. C'est par de tels gestes que je m'aperçois que le Parti libéral du Québec est prêt à sacrifier pour pas grand chose tout ce qu'il a acquis la communauté francophone au Québec.

Faut dire qu'avec de tels gestes vous nous montrez à quel point vous ne faites pas confiance au milieu financier du Québec. C'est comme l'argent de la caisse du Parti libéral qui s'est retrouvé dans les coffres d'une banque qui a son siège social et ses affaires en Ontario. Par chance que toute la population ne pense pas comme vous. Nous n'aurions pas eu les Caisse d'entraide économique ni le mouvement des Caisse populaires Desjardins qui ont permis à plusieurs personnes d'être dans le milieu des affaires et que se développe au quatre coins du Québec une économie régionale active.

Monsieur Jacques Gagnon nous disait: «Il y a autant d'illogisme à ce que tant d'autres assument la gestion de nos capitaux.» Réjean DAIGNEAULT Charlesbourg, 7 mai

Pour le respect de la vie

(Lettre adressée à Michel Groulx, étudiant à l'Université de Montréal, LE DEVOIR du vendredi 23 mai 1980).

Décidément, les prises de position pour le moins radicales de certains penseurs et, a fortiori, de certains étudiants en faveur du contrôle des naissances n'ont pas fini d'étonner par leur incohérence. En s'en prenant au pape Jean-Paul II, Michel Groulx affirmait récemment à coup d'expressions globalisantes que l'avortement et la contraception étaient en voie de régler les problèmes de l'Afrique. Une telle attitude révèle un tantinet de naïveté et une certaine «incompréhension» de l'homme, de sa mentalité et de ses véritables besoins, particulièrement dans les pays sous-développés.

Comment peut-on ignorer que le budget militaire de l'ensemble des pays d'Afrique, grâce à l'aide «désintéressée» de grandes puissances tant socialistes que capitalistes s'accroît à un rythme tel que déjà on n'arrive plus à acheter le blé et le riz nécessaires pour nourrir les multiples affamés de ce vaste continent.

Comment peut-on passer sous silence qu'en certains pays développés comme les États-Unis et le Canada, on préfère détruire d'énormes quantités de denrées alimentaires plutôt que de les écouler à perte ou les donner: question de maintenir l'équilibre du marché international au profit et au détriment de qui?

Se peut-il qu'au niveau universitaire, on ne soit pas sensibilisé aux nombreux abus résultant de la mauvaise répartition des richesses. On y a pourtant goûté un peu dans l'État du Québec... Et ce n'est rien comparativement à ce qui se passe ailleurs.

Se peut-il qu'il y ait encore des gens qui ne sachent pas que dans le tiers-monde, le militarisme, la dictature politique ou économique et l'exploitation étrangère sont souvent «liés à la misère, au chômage et à la famine et que le seul espoir de parvenir à un équilibre relatif réside» dans l'arrêt de cette course folle aux armes, la réforme agraire, le respect des richesses naturelles des autochtones et la «franche» coopération entre nations riches et pauvres.

Lorsque les penseurs et les politiciens (certains étudiants aussi) «reconnaîtront que l'ordre social et démographique du globe repose» encore comme au temps des Évangiles (toujours étonnement actuelles) sur le respect de la vie, la dignité de l'homme, la paix entre les peuples, la justice sociale, le partage fraternel et «abandonneront ce dogmatisme rigide et réactionnaire» qui les rend plus en plus incapables à résoudre les vrais problèmes du monde, «alors seulement seront-ils en mesure d'atteindre leur objectif initial — contribuer aux mieux-être de l'humanité». Ce à quoi le Pape Jean-Paul II s'adonne actuellement avec un grand courage et un dévouement exceptionnel: ce qui le rend de plus en plus populaire.

Robert HUNEAULT Prêtre Embrun, Ontario, 29 mai

Le peuple cambodgien doit être secouru

Au moment où s'ouvre une conférence internationale sur les réfugiés cambodgiens, la deuxième en son genre, pendant que l'opinion mondiale est polarisée sur les problèmes de l'Iran et de l'Afghanistan, il est grand temps que l'opinion mondiale sache qu'il n'existe, à l'heure actuelle, réellement pas de gouvernement cambodgien au Cambodge. Ce pays est gouverné par les troupes d'occupation vietnamiennes dont les chefs se maillent en «conseillers» de M. Heng Samrin, ainsi qu'une poignée d'inconnus prétendus ministres.

L'obstruction à une distribution efficace de l'aide alimentaire internationale est intentionnelle et constitue l'objet d'un chantage ignominieux des communistes vietnamiens qui essaient d'obtenir une reconnaissance du régime de Heng Samrin, reconnaissance qui légitimerait leur présence au Cambodge. On accuse les hommes du front nationaliste khmer (connu sous une appellation générale de Front Sereika) de faire un racket des réfugiés cambodgiens et de trafiquer l'aide alimentaire internationale. Il existe chez les Cambodgiens des racailles, comme il en existe dans les autres races humaines! Après de longues enquêtes menées par plusieurs journalistes on a déniché qu'un seul coupable, il s'agirait d'un dénommé Van Saren qui a usurpé le nom du Front nationaliste... Aux dernières nouvelles, ce condottiere et bandit a été liquidé par des réfugiés en colère. De là, il ne faut pas dramatiser et rendre incroyables les combattants du Front nationaliste Khmer qui se sacrifient pour une noble cause, celle de libérer leur patrie de l'occupation étrangère.

Nous reconnaissons qu'il est contraire aux principes de la Croix-Rouge Internationale de distribuer de l'aide internationale à une partie belligérante, quel qu'en soit le contenu... Il y a actuellement près d'un million de réfugiés khmers à la frontière khméro-thaïlandaise. Même s'ils ne sont pas tous armés, ils sont tous des combattants. S'il y a lieu de s'indigner sur cette question, ce Monsieur (de la Croix-Rouge) doit protester avec véhémence contre l'accapement de la totalité de l'aide internationale destinée aux Cambodgiens à l'intérieur du pays par les autorités vietnamiennes qui ont des problèmes insurmontables pour nourrir plus de 200,000 hommes de troupes.

Nous mettons donc les représentants des différents organismes internationaux en garde. Nous les supplions de cesser de jongler avec les mots, d'induire l'opinion mondiale en erreur et d'attiser ainsi leur apathie face au drame du peuple cambodgien. Une cessation d'aide alimentaire se traduira, à court terme, par un coup de grâce sanctionné à notre malheureux peuple et par conséquent sa condamnation à disparaître de la surface de la terre.

Chan DARA Montréal, 26 mai

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois, \$38.00; trois mois, \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois, \$41.00; trois mois, \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858 Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

BIBLIOTHÈQUE

Le mariage de bébé

À 28 ans, être président d'un régime totalitaire, c'est Macbeth à l'envers. Duvalier fils, mieux connu sous le sobriquet officiel de «bébé doc», vit ce drame depuis le temps où il commençait à peine à maîtriser sa première Porsche. Il dominait déjà sa république, et on le voyait gauchement essayer, comme si c'était nécessaire, de séduire son peuple soumis. Allures lourdes mais décontractées, pétarades en Masérati, discrétion inhabituelle des tons-macoutes et on oubliait déjà la tyrannie du vieux père. Il faisait ses

classes de dictateur, cours numéro un: comment garder le pouvoir. Sorti tardivement de l'adolescence, le président d'Haïti, pour qui la politique se résume à conserver l'acquis familial, vient de faire son premier effort. Il a pris femme, et tentera de donner à l'histoire un troisième Duvalier. Il a, pour l'occasion, ouvert les coffres: des millions de gourdes (la monnaie locale a un nom qui ressemble étrangement à gourdin) pour que coule le champagne une nuit durant à Port-au-Prince. Cinq mille invités ont bu dans les mil-

pes de la famille. Malgré tout, Jean-Claude est heureux. À l'heure où les tyrans du monde entier forment une nouvelle catégorie de luze des «boat people», de Somoza au Shah en passant par Idi Amin et Macias n'Guéma, il est l'un des rares à vivre sur l'espoir que cette néo-décolonisation des despotes n'atteindra pas son feu sacré. Et il convole en paix, et il défie en limousine devant son peuple, alors que, pour une fois, les tirs de canon sonnaient joyeux vers le ciel. Robert LÉVESQUE

Le crime et son châtement

par Alain Peyrefitte

De passage au Québec pour recevoir un doctorat honoris causa de l'Université de Montréal, M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux et ministre de la Justice du gouvernement français a été invité à traiter un sujet de son choix lors de la cérémonie qui a eu lieu vendredi dernier. Il a présenté des réflexions sur les notions de crime et de châtement, résumant ainsi les principes qui président au projet de réforme du code pénal qu'il pilote actuellement devant l'Assemblée nationale française. Mieux connue sous le nom de «projet sécurité et liberté», cette réforme fait l'objet d'une vive controverse.

NOS sociétés modernes, industrielles, libérales et développées, ont beaucoup de difficulté à concevoir le rôle des peines et des sanctions. La société inflige des peines, mais elle doute de son droit à le faire, ou du moins elle doute du sens profond de ce droit dont elle use. Cette hésitation, cette incertitude sont propres aux sociétés modernes. Le monde antique, le monde médiéval, le monde classique (et notamment nos ancêtres communs de l'ancienne France) n'ont pas connu cette incertitude sur le droit de punir ou sur le sens des peines. Ni un Aristote, ni un Rousseau, ni un Hegel, quelles que soient leurs visions de la société, n'ont douté de la nécessité d'infliger des châtements. Depuis le XXe siècle, il semble qu'il n'en soit plus ainsi. Le voile de l'évidence s'est déchiré.

De nombreux symptômes pourraient être cités, qui illustreraient cette incertitude toute moderne. Je n'en examinerai qu'un, qui est assez parlant. C'est l'existence et le contenu de la discipline connue sous le nom de criminologie. Comme toutes les sciences humaines, la criminologie cherche à comprendre et expliquer les comportements humains — en l'occurrence les comportements de délinquance. Comme toutes les sciences humaines, la criminologie achoppe sur le notion de liberté. Elle a aujourd'hui découvert tous les facteurs possibles du crime. Elle n'a toujours pas découvert la raison qui fait qu'un homme, un jour, devient un criminel c'est à dire passe à l'acte. Aucun criminologue ne pourrait prédire un crime en examinant le criminel en puissance. Aucun non plus n'est capable de dire à propos d'un condamné: «Celui-ci a vraiment cessé d'être dangereux», «Celui-là récidivera».

C'est sans doute parce que nos contemporains ne sont plus très sûrs que le crime existe qu'ils ne savent plus ce que c'est que la peine.

On pourrait ainsi se livrer à une revue critique des opinions qui ont cours sur le crime et le châtement. On y verrait sans doute deux éléments:

■ Le crime considéré comme un raté social. Cette idée tient du Rousseauisme classique (et notamment nos ancêtres communs de l'ancienne France) n'ont pas connu cette incertitude sur le droit de punir ou sur le sens des peines. Ni un Aristote, ni un Rousseau, ni un Hegel, quelles que soient leurs visions de la société, n'ont douté de la nécessité d'infliger des châtements. Depuis le XXe siècle, il semble qu'il n'en soit plus ainsi. Le voile de l'évidence s'est déchiré.

De nombreux symptômes pourraient être cités, qui illustreraient cette incertitude toute moderne. Je n'en examinerai qu'un, qui est assez parlant. C'est l'existence et le contenu de la discipline connue sous le nom de criminologie. Comme toutes les sciences humaines, la criminologie cherche à comprendre et expliquer les comportements humains — en l'occurrence les comportements de délinquance. Comme toutes les sciences humaines, la criminologie achoppe sur le notion de liberté. Elle a aujourd'hui découvert tous les facteurs possibles du crime. Elle n'a toujours pas découvert la raison qui fait qu'un homme, un jour, devient un criminel c'est à dire passe à l'acte. Aucun criminologue ne pourrait prédire un crime en examinant le criminel en puissance. Aucun non plus n'est capable de dire à propos d'un condamné: «Celui-ci a vraiment cessé d'être dangereux», «Celui-là récidivera».

Deuxième élément: la peine comme mal nécessaire. La peine n'apparaît que comme une nécessité purement pratique, dont la seule dimension est utilitaire. Il faut bien emprisonner les criminels: les conceptions courantes de la peine ne dé-

passent souvent pas cette réflexion basale.

On voit que ces idées spontanées sur le crime et le châtement sont plutôt des assemblages d'idées. On ne trouve rien qui ressemble à une pensée nette, bien articulée et suffisamment profonde pour rendre compte sérieusement d'un phénomène comme le phénomène pénal.

Il y a une réflexion à conduire, faite de quoi le pouvoir de punir que toutes les sociétés se reconnaissent apparaître comme frappé d'arbitraire.

POUR UNE PHILOSOPHIE DU CHÂTEMENT

Un certain nombre d'idées de bon sens peuvent nous mettre sur la voie. Toutes ne sont pas nouvelles, mais beaucoup sont oubliées ou négligées.

La première vérité à reconnaître est la suivante: L'homme est un animal qui cherche à se venger. Cette pulsion de vengeance est extrêmement profonde chez l'être humain. Un peu de lucidité devrait nous en convaincre. Écoutez plutôt l'aveu de Henri Heine, rapporté par Freud dans «Malaise dans la civilisation»: «Je suis l'être le plus pacifique qui soit. Mes desirs sont: une modeste cabane avec un toit de chaume, avec du lait bien frais sur la table, avec des fleurs aux fenêtres; devant la porte quelques beaux arbres; et si le Bon Dieu veut me rendre tout à fait heureux, qu'il m'accorde de voir à peu près six ou sept de mes ennemis pendus à ces arbres. D'un cœur attendri, je leur pardonnerai avant leur mort toutes les offenses qu'ils m'ont faites durant leur vie. Certes on doit pardonner à ses ennemis, mais pas avant qu'ils soient pendus».

Sous l'humour noir, ces lignes du poète allemand sont dures, sans doute. Qui nierait qu'elles soient exactes? Exactes du moins chez l'être naturel. Car la culture a précisément pour fonction de réduire ces pulsions de vengeance.

C'est là sans doute l'une des pensées les plus fortes de Freud, qui cette idée d'une culture bâtie sur l'inhibition des pulsions de vengeance sont indestructibles, mais elles peuvent être inhibées ou sublimées. La culture et la société détournent à leur profit une énergie qui sans cela s'investirait dans des désirs de mort ou de destruction. L'énergie ne peut être détruite, mais elle peut être canalisée.

Tel est le rôle de la peine, si on l'envisage du point de vue psychologique et sociologique: faire renoncer la victime à son désir de vengeance au profit de la société, qui la sublimera. La justice sublime cette pulsion naturelle. Elle la met au service de la vie collective. Mais l'on voit tous les jours combien ces pulsions résistent vivantes au cœur de l'homme: si la justice ne vient pas tarir le désir de vengeance, ce désir réapparaît avec violence. Il déferle alors, comme un fleuve qui a rompu sa digue.

La peine n'obéit donc pas à une simple utilité sociale immédiate, celle d'éliminer un individu dangereux; elle a une signification psychologique très profonde, puisqu'elle possède une fonction de sublimation ou, pour parler en langage plus classique, une fonction cathartique.

Ces réflexions peuvent être confirmées par une analyse de nature sociologique. Quelles sont les fonctions sociales de la peine? On en reconnaît ordinairement deux, qui sont d'intimider et dissuader les délinquants en puissance et de châtier les coupables; depuis quelques décennies, on ajoute une troisième fonction: préparer la réinsertion du condamné.

Est-ce là tout? Sans doute pas. Ces trois fonctions sont évidemment réelles et nécessaires. Mais elles ne vont pas au cœur des choses. Car la peine, selon moi, a aussi pour fonction de revivifier les valeurs fondamentales atteintes par le crime. Emile Durkheim l'avait pressenti au siècle dernier, quand il écrivait dans sa *Division du travail social*: «La peine ne sert pas, ou ne sert que très secondairement à corriger le coupable ou à intimider ses imitateurs possibles; à ce double point de vue, son efficacité est justement

douteuse, et, en tout cas, médiocre. Sa vraie fonction est de maintenir intacte la cohérence sociale en maintenant toute sa vitalité à la conscience commune». Le crime est d'abord une atteinte portée à des sentiments collectifs, sur lesquels se fonde la vie en société. La peine, très logiquement, a pour fonction de rétablir la force de ces sentiments.

Le châtement nous conduit donc au centre de la vie sociale. Le châtement est une structure obligée de toute société quelle qu'elle soit. Il n'y a pas de société sans communion dans certaines valeurs collectives, dont, au minimum, le respect de la vie et de la liberté d'autrui. Il n'y a pas de société où les atteintes à ces valeurs collectives puissent rester impunies. Sans doute les formes concrètes du châtement varient-elles avec les temps et les lieux; et nos sociétés démocratiques peuvent s'enorgueillir d'avoir rompu avec la barbarie pénale d'époques pas tellement éloignées; mais si les formes changent, la fonction sociale de la peine demeure.

PENSER LA PEINE EN VUE DE LA LIBERTÉ

Or, toute société a pour fonction essentielle d'assurer et de garantir la liberté des hommes qui la composent, leur liberté individuelle et leur liberté collective, qui sont d'ailleurs inséparables, car un individu ne peut être vraiment libre dans une collectivité qui ne l'est pas. Il nous faut donc penser la peine en vue de la liberté, bien qu'elle soit le contraire de la liberté pour celui qui la subit. Ce n'est qu'en partie par esprit de provocation que Rousseau rappelle, dans le *Contrat social*, que le mot «Liberté» était gravé sur les chaînes des galériens de Venise. Toute philosophie de la liberté, toute philosophie sociale qui se veut libérale se doit de réfléchir sur la prison. Est-ce un hasard si Tocqueville commença son oeuvre de penseur par un mémoire sur les prisons américaines?

Une société qui conçoit mal ses peines conçoit mal ses libertés. Pour le dire autrement: une société qui ne croit plus à la signification des peines ne croit plus à la valeur de la liberté.

Car la peine exprime, à sa façon, la vitalité du lien social. Le lien social s'affaiblit et se désintègre si ceux qui ne le respectent pas ne sont pas punis.

Nul n'ignore que le droit pénal est religieux dans son origine. C'est la divinité qui punit, ou bien c'est en son nom que l'on punit. Le crime menace la cohésion sociale, qui est une réalité dépassant et englobant les individualités. «Les actes que l'on châtie paraissent être des attentats contre quelque chose de transcendant». Ce quelque chose de transcendant, c'est le lien social lui-même, en tant qu'il fonde la liberté des citoyens. La rigueur et la certitude de la peine mesurent la force de la cohésion sociale.

C'est pourquoi le crime révèle le lien social à lui-même. L'anormal révèle le normal. Le crime rapproche les consciences honnêtes dans l'horreur qu'il soulève. Les familles se ressoudent dans l'épreuve; de même, le crime fait apparaître en négatif l'importance des valeurs sur lesquelles la société est bâtie.

C'est pourquoi la peine doit être pensée au moi autant par rapport aux honnêtes gens que par rapport aux criminels. On ne voit le plus souvent, dans le crime, que le criminel et, très accessoirement, sa victime. Et pourtant, la société est là derrière, formidable, omniprésente, touchée au cœur.

Aussi, le châtement n'est-il pas destiné au seul criminel. Il faut même dire qu'il ne lui est pas destiné en priorité. Le châtement concerne au premier chef la conscience collective; c'est d'elle qu'il émane, c'est sur elle qu'il agit. La peine est une réponse au trouble provoqué par le crime; elle est donc destinée d'abord aux honnêtes gens, bouleversés par les atteintes criminelles aux sentiments collectifs. Encore faut-il que ces sentiments soient vivants. D'une certaine façon, la peine mesure la vitalité, en même temps qu'elle la renforce. Elle la mesure, puisqu'elle n'aurait pas lieu d'être, si ces sentiments n'existaient pas; elle la renforce, puisqu'elle en confirme le bien-fondé dans l'esprit des honnêtes gens. La peine a donc un rôle positif; elle renforce, à sa manière, la solidarité sociale.

Elle a un sens qui déborde de loin son aspect utilitaire, c'est-à-dire répressif et dissuasif. Elle est, bien sûr, ce qui brime la liberté du délinquant; mais elle est aussi ce qui révèle et soutient la liberté de la société entière.

Aussi la notion de peine peut-elle être épurée de tout ce qui pourrait évoquer une vengeance. La justice, c'est la vendetta sublimée, et par là même mise au service de la liberté. Ce n'est pas un sentiment de vengeance, même collective, mais l'effacement de la vengeance.

C'est d'ailleurs pourquoi la justice est toujours rendue au nom de quelque chose. En France tous les verdicts, arrêts ou jugements comportent la formule «au nom du peuple français...». Ce n'est pas une vaine tradition. C'est que nul ne peut juger en son nom propre; ce serait insoutenable; et ce serait inadéquat au sens profond de la peine. Dans la peine, la société se retrouve elle-même.

Ces quelques réflexions ne sauraient épuiser un sujet qui touche à tant de domaines. Elles voudraient surtout être une incitation à réfléchir plus avant même si elles ont un léger parfum de provocation. Les sociétés libérales doivent affronter avec plus de lucidité et plus de courage la question du crime et de son châtement. Quand une société accepte de punir, elle accepte d'être elle-même, elle accepte de croire en soi. Qu'il y ait des peines ne doit pas nous apparaître comme une survivance choquante de siècles révolus; cela doit nous rappeler au sentiment du sérieux de ces valeurs essentielles qui sont la solidarité, le respect des autres, la responsabilité et la liberté.

Refaire la constitution québécoise

par Henri Laberge

M. Laberge est président de l'Union populaire, parti indépendantiste oeuvrant sur la scène fédérale.

AU moment de la publication du livre de M. Laberge sur la réforme constitutionnelle, j'avais, comme président de l'Union populaire, critiqué l'esprit général de ce document tout en soulignant certains de ses aspects positifs. Nous étions notamment d'accord en principe avec l'idée d'accorder aux droits et libertés de la personne une protection constitutionnelle. Là où nous ne suivions plus les libéraux provinciaux, c'est quand ils laissent entendre que cette protection constitutionnelle des droits et libertés ne peut se retrouver que dans la constitution fédérale du pays. Nous avons toujours prétendu, au contraire, que les droits fondamentaux de la personne humaine devraient être inscrits dans la constitution du Québec.

Il est nécessaire à notre avis que les droits et libertés de la personne soient protégés d'une façon plus générale et plus permanente que par une loi ordinaire. Mais cela peut et doit se faire dans le cadre de la constitution du Québec, que l'Assemblée nationale a présentement, en

vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), le pouvoir d'amender.

La compétence des législatures provinciales d'amender leurs constitutions respectives est présentement limitée. Aucune d'elles ne peut modifier la fonction ou le mode de désignation de son lieutenant-gouverneur. De plus, dans le cas du Québec, les dispositions de l'article 133 de l'AANB concernant les tribunaux québécois et l'Assemblée nationale ne peuvent être modifiées par cette dernière. Dans le cadre même du régime fédéral, ce devrait être la première de nos revendications que de récupérer la pleine compétence du Québec sur sa propre constitution.

Mises à part les deux restrictions mentionnées à l'alinéa précédent, il semble bien que les provinces ont déjà pleine compétence pour modifier leurs propres constitutions. Ce qui doit inclure le pouvoir de codifier cette constitution, de définir certaines lois comme faisant partie de la constitution, d'établir des critères de

validité des lois ordinaires ainsi que la procédure requise pour leur adoption, de prescrire une procédure particulière pour amender la constitution elle-même.

Dans une perspective fédéraliste, le processus de révision constitutionnelle devrait commencer par là. Il faut partir du principe que les provinces sont antérieures au pouvoir fédéral et que cette antériorité doit être respectée dans le processus même de révision constitutionnelle. Les provinces devraient d'abord moderniser et codifier leurs constitutions propres avant d'adopter une nouvelle constitution fédérale.

Nous pensons que le gouvernement du Québec doit reprendre l'initiative en matière constitutionnelle et inviter tout le peuple du Québec à participer à cette entreprise commune. Une commission parlementaire itinérante devrait être instituée pour favoriser une telle participation.

La Constitution du Québec révisée et codifiée pourrait être adoptée par chapitres. Le premier chapitre adopté pourrait, par exemple, concerner les procédures d'amendement à la constitution. On pourrait y prévoir qu'un amendement à la constitution soit voté aux deux tiers des voix à l'Assemblée nationale, à la majorité ordinaire, et soumis au peuple souverain pour ratification par voie de référendum. On pourrait également prévoir que même après avoir été voté aux deux tiers des voix, tout amendement à la constitution doit être ratifié par référendum si le premier ministre, le chef de l'opposition ou tout groupe de 12 députés l'exige.

Les autres chapitres prioritaires seraient ensuite la Charte des droits et libertés de la personne, la Charte des droits linguistiques et confessionnels, la Proclamation de la langue officielle et des symboles officiels (drapeau national et hymne national), le Code d'interprétation des lois, comprenant les critères de validité des lois.

Il est important à notre avis de bien distinguer les droits fondamentaux de la personne et ce que l'on appelle les droits linguistiques. Ce serait une grave erreur de les confondre et de les traiter sur le même pied. Ce serait sans doute la meilleure façon de n'arriver à protéger efficacement ni les uns, ni les autres. Les droits

fondamentaux de la personne sont des droits qui doivent être protégés en toutes circonstances, qui découlent de la dignité intrinsèque de la personne humaine et transcendent les circonstances d'ordre démographique, politique ou économique. Quant aux droits linguistiques, ils sont nécessairement circonstanciels. C'est en raison des circonstances particulières de lieu, de temps, de densité démographique et d'environnement que le bengali, par exemple, ne pourra jouir d'une reconnaissance égale à celle de l'anglais dans l'Ouest de Montréal ou à celle de l'inuit dans la péninsule de l'Ungava. C'est en raison de circonstances de même ordre que le français ne peut pas jouir de la même reconnaissance à Vancouver qu'à Tracadie. Pour éviter le babilisme et favoriser la compréhension mutuelle, on admet généralement la nécessité d'une langue commune dans un territoire donné, en tenant compte du

droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Si on voulait traiter les droits linguistiques comme des droits fondamentaux de la personne, on ne voit vraiment pas pourquoi le français ou l'anglais ou les deux devraient être privilégiés par rapport aux autres langues maternelles ou d'usage.

S'il est tout indiqué de définir dans la Constitution du Québec les droits linguistiques que nous entendons reconnaître et protéger, il faut nous opposer énergiquement à toute velléité d'introduire une telle définition dans la constitution fédérale. Ce serait une autre limitation inacceptable de nos compétences législatives et ce serait aussi un carcan inacceptable pour d'éventuelles provinces à majorité inuite ou amérindienne constituées à même les actuels Territoires du Nord-Ouest. Leur imposer le français et l'anglais serait un geste d'impérialisme linguistique inqualifiable.

COURS DE LECTURE RAPIDE

Juillet — 4 semaines — intensif
2 soir/sem. Près de l'Université
PRIX ÉTUDIANT
Garantie — Certificat
Efficacité

Montréal: 681-4545

Centre de lecture rapide

Début: lundi 7 juillet

Permis cult. pers. MEO 389 525



Travaillez-vous dans le domaine du développement international?

Songez-vous à oeuvrer dans les pays en voie de développement?

Renseignez-vous au sujet du:

PROGRAMME D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (PRODEV)

Le programme

- est conçu dans une optique interdisciplinaire
- se donne à TEMPS COMPLET (septembre à juin) et à TEMPS PARTIEL (septembre-décembre-janvier-avril, mai-août)
- mène à un diplôme en Coopération internationale

On peut obtenir une brochure explicative ou poser sa candidature en s'adressant au:



SECRÉTAIRE DE L'INSTITUT
Institut de Coopération Internationale
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario K1N 6N5
Tél.: (613) 231-4910/2340

Le pape sait-il de quoi il parle?

Le contrôle des naissances, question vieille comme le monde, Dieu savait-il ce qu'il faisait quand il chargea l'homme et la femme de se multiplier et de peupler la terre?

De nos jours certains sociologues dont un M. Michel Groulx de l'Université de Montréal, semblent en douter. Il préférerait que le pape autorise au nom de l'Évangile un revirement complet de sa vision nataliste. Mais Jean-Paul II sait ce qu'il dit: par la vision de l'homme et de son rôle sur la terre, il réprovoque les méthodes anti-conceptionnelles et suicidaires. Il en a toujours été ainsi et il en sera toujours de même. Ce qui contrarie la nature ne peut être pour le bien de l'humanité.

M. Groulx aimerait que le Saint-Père tienne compte des problèmes actuels de surpopulation et de faim dans le monde pour modifier ses idées sur la natalité. Mais notre universitaire se rend-il compte que, s'il y a des démunis dans le monde et une surpopulation affamée et alphabète, la vraie cause est l'égoïsme des peuples bien nantis. Le capitalisme à lui seul, entretient dans le monde un déséquilibre en multipliant les riches et les pauvres, les bourgeois et les gagne-petits. Pourquoi attribuer à l'Évangile les vices et les maux de la société?

Marie-Rolande TAILLEFER
Montréal, 25 mai

SESSIONS DE FORMATION ESTIVALES

MANOIR DU LAC DELAGE

4 au 8 août 1980

Gestion de plans de carrières

Évaluation des emplois

Le surveillant et son personnel

Gestion de projets

Mon style de leadership et les nouvelles

approches en gestion

Gestion des approvisionnements

Relations patronales-syndicales

Maximum

18 participants

18 participants

18 participants

18 participants

12 participants

18 participants

18 participants

4 au 15 août 1980

Étude des procédures et systèmes administratifs

18 participants

11 au 15 août 1980

Analyse des besoins de formation

Sélection du personnel

Gestion et solution de problèmes par la créativité

Techniques de prévention d'accidents

Arbitrage de griefs

18 participants

18 participants

12 participants

18 participants

18 participants

18 et 19 août 1980

Rédaction de rapports

15 participants

18 au 22 août 1980

Gestion de programme d'évaluation du personnel

Administration des salaires

Techniques d'entrevue

Relations interpersonnelles en milieu de travail

Méthode de cheminement critique

Techniques et gestion de l'inspection

Gestion de programmes de prévention d'accidents

12 participants

18 participants

18 participants

15 participants

18 participants

18 participants

18 participants

20 au 22 août 1980

Présentation orale de rapports

10 participants

COSE

conseil en gestion/formation intégrée

440, boulevard Dorchester ouest, suite 302
Montréal, Québec H2Z 1V7
Tél.: (514) 866-5393

Couverture référendaire: Québec refuse de financer une recherche

par Pierre O'Neill

Le gouvernement du Québec a refusé d'accorder une subvention de \$45,000 à un groupe de chercheurs de l'université McGill et de l'université du Québec à Montréal (UQAM), qui avaient amorcé une analyse scientifique exhaustive de la couverture de la campagne référendaire par les médias d'information du Québec.

Coordonné conjointement par deux spécialistes en communication, professeurs et directeurs de département à leur université respective, le projet a pu démarrer à l'automne 1979, grâce à une aide financière de \$7,000 de l'université du Québec et de \$5,000 de l'université McGill. Ces deux chargés de projet, M. Gaëtan Tremblay et Mme Gertrude Robinson, ont par ailleurs été élus en fin de semaine, respectivement président et vice-présidente de l'Association canadienne des communications.

C'est après avoir appris que la Fondation des chercheurs et action concertée (FCAC) avait refusé leur demande de subvention que les professeurs Tremblay et Robinson ont rencontré hier les représentants de la presse pour tenter d'obtenir une réévaluation de leur dossier et un meilleur sort à leur projet.

Les deux chercheurs vont valoir essentiellement qu'une somme énorme de travail a déjà été consacrée à ces recherches, que les résultats de ces analyses auront une très grande utilité lors des prochaines campagnes électorales et que les autorités de McGill et de l'UQAM avaient préalablement procédé à une évaluation en profondeur du projet dont le financement a été plus tard refusé par la FCAC. un

sous-département du ministère de l'Éducation.

Les professeurs Tremblay et Robinson sont d'autant plus étonnés de la décision des fonctionnaires du ministère de l'Éducation que ce projet d'analyse de l'information journalistique répondait rigoureusement aux normes requises pour l'obtention de ce genre de subvention, à savoir: la constitution d'une équipe, un plan de recherches et la participation d'étudiants. Mais les deux animateurs n'entendent pas se laisser décourager par l'attitude de la FCAC; ils solliciteront prochainement des subventions auprès du Conseil national de la recherche en sciences humaines et feront également appel à des fondations américaines reconnues.

La première phase du projet McGill-UQAM avait consisté à recueillir les données. Ils ont d'abord procédé à un échantillon de quatre médias écrits: LE DEVOIR, La Presse, The Gazette et le Journal de Montréal, et ont par ailleurs compilé les informations diffusées sur le livre blanc comme s'ils n'avaient quatre réseaux de télévision. Les recherches ont porté sur des moments précis et stratégiques de la campagne, notamment: la publication du livre blanc, la publication de la question référendaire, les débats qui ont entouré ces deux événements, le lancement du livre beige de Claude Ryan et la première semaine de débat à l'Assemblée nationale.

Même si un nombre marginal de données ont été soumises au traitement de l'ordinateur, les chercheurs ont pu déjà déceler certaines tendances des médias. Une analyse de la thématique des documents leur aurait ainsi permis de voir que

les éditorialistes de La Presse ont écrit sur le livre blanc comme s'ils n'avaient jamais lu. Ils ont cru également remarquer de profondes différences entre les titres du DEVOIR et de La Presse sur des articles traitant des mêmes sujets.

La recherche des spécialistes en communication de McGill et de l'UQAM sur la campagne référendaire poursuit essentiellement les objectifs suivants:

- mesurer l'importance quantitative accordée à la campagne référendaire par les différents médias en terme d'information et d'analyse de la situation;
- identifier les éléments d'information présentés en faveur du OUI et du NON et analyser la cohérence de leur articulation globale, c'est-à-dire tenter de reconstituer l'argumentation rationnelle en faveur de l'une ou l'autre des options;
- identifier et analyser les éléments de motivation socio-effectifs et les valeurs sociales dont se réclame chacune des deux options en présence, et les mettre en rapport avec les informations présentées pour reconstituer la structure idéologique qui les sous-tend;
- identifier les similitudes et les différences de traitement dans la couverture de la campagne référendaire par les différents médias;
- élaborer des modèles simulants l'état global d'information dans lequel se trouverait un lecteur ou un téléspectateur théorique ayant suivi assidûment la campagne référendaire de l'un à l'autre des médias d'information, et;
- comparer et caractériser le type de discours informatif et analytique présenté dans les médias d'information par rapport à d'autres types de discours scientifique et narratif.

Pointe-Claire, M. William Shaw, voulant qu'on installe un drapeau du Canada à l'Assemblée nationale.

Avant le 15 novembre 1976 il n'y avait aucun drapeau et ce n'est que depuis cette date que le fleurdelisé est près du fauteuil présidentiel. C'est une initiative prise par le président, M. Clément Richard, et qui n'a jamais été contestée. Celui-ci s'est dit prêt à revoir sa décision si on lui demandait de façon majoritaire. La demande du député fut reprise par les libéraux, mais le premier ministre sur un ton qui n'entendait pas à rire, a souligné que le drapeau québécois était là pour symboliser la souveraineté de l'Assemblée dans ses domaines de juridiction et qu'on ne devrait pas «commencer à faire des farces plates autour des résultats du référendum en les étirant de ce côté».

Tout ce débat sur l'après-référendum n'est toutefois pas terminé puisque jeudi on discutera de la rencontre des premiers ministres du 9 juin. M. Ryan a demandé hier un débat d'urgence mais on a finalement convenu de le tenir dans le cadre du discours du budget, ce qui laissera plus de temps aux chefs de partis pour l'expliquer.

Clark

suffisamment sur cet aspect. D'autre part, M. Clark voudra savoir quel rôle le premier ministre envisage pour les chefs des partis d'opposition dans ce processus de révision constitutionnelle. S'agirait-il d'élaborer une position commune pour le Parlement? Ou commune aux chefs de partis? Cela pourrait être discuté. Mais il n'est pas question que M. Clark se contente d'applaudir aux politiques constitutionnelles de M. Trudeau qui plus souvent qu'autrement n'ont pas été celles de M. Clark jusqu'à maintenant.

Le chef conservateur demandera que les représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest puissent participer de plein droit aux négociations constitutionnelles. Il n'accepte pas la comparaison faite par M. Trudeau avec les municipalités. Selon M. Clark le temps est venu pour les territoires d'être invités à la table.

Enfin, il fera savoir au premier ministre qu'il favorise la mise au point d'une formule permettant d'impliquer les autochtones dans ces discussions.

Pourtant, en dépit de ces suggestions diverses, M. Clark se présentera cet après-midi au bureau du premier ministre en ayant certains doutes sur les intentions réelles du gouvernement Trudeau de susciter un déblocage constitutionnel authentique. Reprenant l'image du «bon et des méchants», le chef de l'opposition a raconté que M. Jean Chrétien (le bon) fut après le 20 mai envoyé en tournée de bonne entente, puis en Floride; ensuite il y a eu les «durs» qui se sont mis à faire des déclarations centralisatrices. Il parle des Lalonde, MacEachen, Regan, et Johnston.

M. Clark est en venu à soupçonner le gouvernement d'emprunter une voie conduisant nécessairement à la faillite et peut-être ultimement à un référendum fédéral en vue d'un rapatriement unilatéral et une réforme dans le sens souhaité par M. Trudeau dans le passé.

Comme on le disait avant le référendum, le chef conservateur considère que les Québécois, plusieurs parmi ceux qui ont voté NON et aussi d'autres qui ont voté OUI, s'attendent à des changements. Il rappelle qu'il y a au Canada anglais une certaine fatigue d'entendre parler de ce sujet et qu'il y a aussi une certaine fatigue au Québec devant les nombreux décrets.

«S'il n'y a pas de progrès dans 12 ou 18 mois, nous aurons de graves problèmes au Québec», craint M. Clark, qui fera part de cette peur à M. Trudeau aujourd'hui. Indépendamment des discussions très importantes sur l'énergie et la pérennité, il est convaincu que l'on devra avancer le plus rapidement possible sur toutes les autres questions constitutionnelles proprement dites, comme la charte des droits, les droits miniers sous-marins, le droit familial, les communications, etc... Mais les déclarations des «durs» depuis le 20 mai rendent M. Clark songeur. «Je ne peux pas comprendre l'objectif de tout cela. Je ne veux pas accepter que ce soit un simple accident», dit-il.

Et puis, il note aussi le fait que les pourparlers avec l'Alberta sur le prix du pétrole sont retardés et que l'échéance du 1er juillet approche.

Au terme de l'entrevue, M. Clark a toujours des doutes quant à la stratégie du gouvernement Trudeau, celle du «bon et des méchants».

Puis, il en arrive à cette conclusion: «La réunion la plus importante n'est pas celle d'aujourd'hui, mais celle de tous les premiers ministres lundi prochain».

Secours

peu près pas à cause du volume de boue sous terre.

Les recherches pour retrouver MM. Gilles Légaré, 32 ans, et Guy Daible, 28 ans, ont été annulées au cours du week-end, après que les secouristes n'eurent obtenu aucun signe de vie dans un espace rempli de boue à quelque 60 mètres sous terre et où ils devaient être. Un troisième mineur, Marc Godbout, un étudiant de 24 ans, est vraisemblablement enterré sous des tonnes de boue au fond de la rampe principale de la mine. Il conduisait un tracteur vers la surface lorsque s'est produite la catastrophe.

Les secouristes croient qu'il pourrait s'écouler plusieurs jours, peut-être davantage, avant qu'on ne puisse être en mesure de creuser un trou exploratoire vers un tunnel de ventilation, où travaillaient les cinq autres mineurs au moment de l'éboulement.

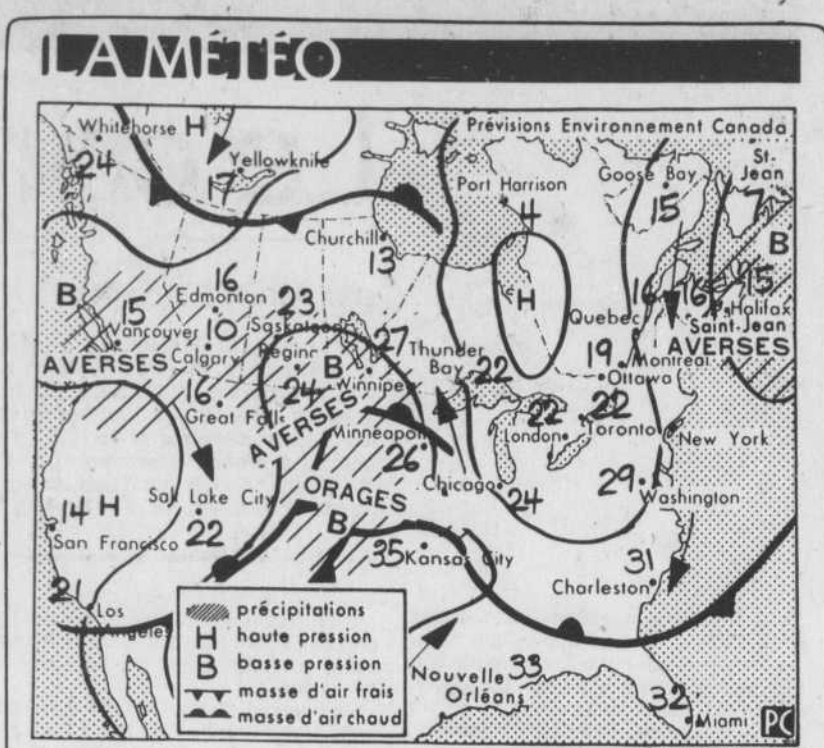
Balance

sender que \$270 millions. On constatait également un recul dans la vente à l'étranger des équipements pour avions et autres moyens de transport, qui ont atteint seulement \$200 millions.

À la suite de la récession aux États-Unis, ainsi que de l'embargo américain sur les ventes de blé à l'URSS, il y a eu diminution de nos ventes de produits de ferme. Après une chute de 7% en mars, ce secteur a connu une baisse de 6% en avril.

Ce rapport mensuel est le résultat d'une étude préliminaire de notre commerce extérieur; des modifications certaines suivront la révision de ces données. Selon ces dernières, nos importations de brut ont augmenté de presque \$100 millions pour représenter un total de \$710 millions; c'est là que se trouverait la cause la plus lourde de la hausse de nos importations.

Ce déficit commercial du mois d'avril a contrecarré les efforts en vue de rétablir l'équilibre de notre commerce quelque peu chancelant à la suite de l'important



- Abitibi, Témiscamingue: temps variable. Vent modéré. Maximum 16. Aperçu pour jeudi: ensoleillé puis ennuagement.
- Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, vallée du Lièvre, Laurentides: ciel variable. Vent modéré du nord. Maximum 19. Aperçu pour jeudi: généralement ensoleillé.
- Outaouais: ciel variable. Vent modéré du nord. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.
- Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ciel variable. Vent modéré du nord. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et passages nuageux.
- Estrie: nuageux et éclaircies. Vent modéré du nord. Maximum 19. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et passages nuageux.
- Québec, Beauce, Rivière-du-Loup, Malbaie: nuageux avec éclaircies avec possibilité d'averse. Maximum 18. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux, ventoux.
- Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec éclaircies. Possibilité d'averse. Maximum 17. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux, ventoux.
- Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau: nuageux et brumeux avec quelques averses dispersées. Maximum 15. Aperçu pour jeudi: ciel variable, ventoux.
- Sept-Îles, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: nuageux et brumeux avec quelques averses dispersées. Maximum 15. Aperçu pour jeudi: ciel variable, ventoux.
- Basse-Côte-Nord, Anticosti: ennuagement avec possibilité d'averses en après-midi. Maximum 13. Aperçu pour jeudi: nuageux et averses dispersées.

Kennedy ne s'avoue pas vaincu Jimmy Carter enlève la majorité des délégués démocrates

WASHINGTON (AFP) — Le président Carter est désormais certain d'arriver à la convention du parti démocrate à New York en août prochain avec une majorité de délégués.

Les premiers résultats des élections primaires d'hier aux États-Unis montrent en effet que le président et le sénateur Edward Kennedy, son seul adversaire démocrate restant en lice, se partagent les voix.

Le président Carter a gagné dans l'Ohio, la Virginie occidentale et le Nouveau Mexique. Le sénateur Kennedy emportait par contre largement, le gros état du New Jersey, le Sud Dakota et le petit état de Rhode Island. Les résultats devaient venir plus tard pour deux états de l'ouest, le Montana et le plus gros état de l'union, la Californie, où 306 délégués étaient en jeu chez les démocrates.

Le président Carter n'avait plus besoin, avant les dernières élections primaires d'hier, que de 80 délégués pour dépasser le chiffre de 1.666. Il les avait déjà obtenus avec sa victoire dans l'Ohio.

Le sénateur Kennedy a cependant prouvé une fois de plus hier soir que le président Carter était loin de faire l'unanimité dans son propre parti. En enlevant largement le New Jersey, il s'est assuré la

victoire dans un autre gros état industriel de la côte est, après New York, le Connecticut et la Pennsylvanie.

Le président Carter n'a pour sa part que remporté l'Illinois au mois de mars, et l'Ohio hier soir. En Californie, où les bureaux de vote fermaient trois heures plus tard en raison de la différence horaire, la lutte promettrait d'être serrée.

Le chef de la Maison-Blanche n'a pas attendu la fin de cette soirée électorale pour déclarer qu'il avait remporté une «formidable victoire», devant les employés du comité électoral Carter-Mondale rassemblés à quelques mètres de la Maison-Blanche. Il leur a promis qu'il serait «très actif» lors de la campagne de l'automne contre le candidat républicain et les a assurés d'un «triomphe» le 4 novembre.

Sans nommer directement le sénateur Edward Kennedy, le président Carter a appelé également à l'unité du parti démocrate. Ted Kennedy avait déclaré à plusieurs qu'il considérerait les résultats d'hier comme étant un «référendum» et il a annoncé en milieu de soirée qu'il continuerait sa campagne jusqu'à la convention du parti à New York.

L'ancien gouverneur républicain de Californie, M. Ronald Reagan s'est assuré quant à lui très facilement la victoire dans les sept premiers états dont les résultats ont été connus pour son parti. Depuis le retrait de l'ancien directeur de la CIA et diplomate George Bush, le 26 mai, il était le seul candidat républicain.

N'est pas candidat qui veut à la CECQ

La Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) a écarté, pour des motifs d'ordre religieux, cinq candidatures en vue de l'élection scolaire de lundi prochain.

Cette commission, pour lesquels trois des six postes ouverts ont été comblés automatiquement lundi à défaut d'adversaire, possède une charte qui dit que la commission est formée de commissaires «professant la religion catholique». Ce n'était pas le cas pour cinq candidats souhaitant être candidats. On n'avait inscrit aucune religion, un autre se disait baptiste.

La charte de la CECQ est claire; les articles pertinents de la loi de l'instruction publique le sont moins. A Montréal, aucune candidature n'a été refusée à la CECQ.



Réforme

Déjà à Ottawa, on laisse entendre que M. Trudeau se présentera à ses collègues des provinces avec des exigences précises et quasiment non négociables sur:

■ le maintien du marché commun canadien ce qui implique une plus libre circulation des personnes et des biens, et

■ une réaffirmation de l'objectif de la fédération canadienne de mieux partager les richesses entre toutes les régions, ce qui implique un meilleur accès aux revenus pour être en mesure, ensuite, de les redistribuer.

En somme, pour M. Trudeau, on a déjà été trop loin dans le sens de la décentralisation et, lorsqu'il affirme que «tout est négociable», c'est parce qu'il envisage des compromis dans certains domaines comme les politiques sociales et culturelles en échange du rapatriement de certains pouvoirs économiques à Ottawa.

Cette approche heurte de front, non seulement l'interprétation historique du Québec, mais même des premiers ministres comme M. Allan Blakeney de la Saskatchewan. «Le gouvernement fédéral, estime M. Blakeney, par ses politiques de centralisation du pouvoir économique, augmente le ressentiment des régions... L'affaiblissement des droits des provinces est à la base de la crise constitutionnelle que traverse le Canada; ce phénomène ne se limite pas au Québec, mais c'est là qu'il a suscité le plus de protestations.»

Quant à M. René Lévesque, il juge que «l'expansion territoriale», l'addition de nouvelles provinces et l'enracinement de la grande bureaucratie fédérale, tous ces facteurs ont servi à renforcer et, à la longue, à rendre dominante la perspective centralisatrice du régime. Des lors, et de plus en plus, conclut le premier ministre, le Québec qui était déjà «la province pas comme les autres», prit forcément l'allure de l'épaveur de danser en rond.

M. Joe Clark a déjà donné raison, non seulement à M. Lévesque mais à tous les premiers ministres provinciaux qui se sentent acculés à une véritable guerre de tranchées face à l'envahisseur fédéral. «Une des principales sources de conflit depuis dix ans, estime le chef conservateur, c'est que le gouvernement fédéral a cherché à bousculer les provinces.»

Dans le passé, le principal cheval de Troie du pouvoir fédéral fut son pouvoir de dépenser, d'autant plus aisément utilisé qu'à cette époque — et contrairement à ce qui se passe aujourd'hui — il avait accès à des revenus considérablement supérieurs à ceux des provinces.

«L'affectation de deniers fédéraux (au moyen du pouvoir de dépenser), explique M. Peter Lougheed, à des secteurs de compétence ou de responsabilité provinciale, tend à infléchir les priorités et les programmes provinciaux. De plus, il peut arriver que les fonds fédéraux affectés à des travaux importants, dans une année donnée, ne soient plus versés les années suivantes (...). Le retrait de fonds par le gouvernement fédéral, une fois le

programme établi, peut obliger les gouvernements provinciaux à «combler l'écart», dérangeant par le fait même la planification budgétaire des provinces.»

En général, les provinces acceptent qu'on maintienne le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral mais «avec d'importantes restrictions», comme le réclame M. William Bennett. M. Sterling Lyon estime pour sa part que l'exercice de ce pouvoir devrait se limiter aux occasions où «les provinces elles-mêmes le réclament».

Un signe que les Constitutions — et les problèmes qu'elles soulèvent dans leur interprétation — évoluent vite, avec les circonstances politiques, c'est qu'aujourd'hui on parle beaucoup moins de cette question de l'abus du pouvoir de dépenser que de celle du contrôle des ressources naturelles.

C'est une question qui préoccupe au premier plan les provinces productrices — Alberta, Saskatchewan et Colombie-Britannique — et celles qui pensent le devenir à grande échelle — Terre-Neuve et le Québec.

Sur ce point, l'aliénation de l'Ouest est très forte. M. Allan Blakeney estime que le gouvernement fédéral aurait dû «abandonner son attitude antiprovinciale agressive en matière d'imposition et de contrôle des ressources naturelles... Tel que nous voyons les choses en Saskatchewan, nous sommes en proie à une attaque constante — et je pèse mes mots — de la part du gouvernement central».

Le problème qui se pose avec les ressources, c'est que certaines d'entre elles — le pétrole, le gaz et l'électricité pour l'instant, mais dans vingt ans peut-être aussi d'autres ressources — procurent à certaines provinces des revenus tels que le gouvernement fédéral n'a plus les moyens de maintenir un système de péréquation équitable sans risquer la faillite financière.

D'autre part, une province peut décider de limiter l'exploitation de cette ressource, ce qui oblige alors le gouvernement fédéral à faire appel à son pouvoir «déclaratoire» afin de préserver l'intégrité économique du pays tout entier. M. Blakeney, en 1978, a fait une proposition de compromis qui impliquait que le gouvernement fédéral continuerait à disposer «de vastes pouvoirs fiscaux qui lui servent à mieux redistribuer la richesse entre les particuliers et les régions». «Il convient, admet M. Blakeney, que nous soyons mis davantage à contribution sur les richesses qui nous viennent, par exemple, du pétrole. Mais si nous devons payer davantage, que ce soit à cause de cette richesse et non à cause du pétrole. Si d'autres s'enrichissent par l'énergie hydro-électrique ou par le système bancaire ils devraient également payer selon leurs moyens. Le financement de notre fédération, conclut M. Blakeney, doit être assuré par tous et de façon équitable; il ne faut pas assujettir les ressources particulières d'une région à des prélèvements fédéraux spéciaux.»

Ce sont ces pouvoirs, que le livre beige du Parti libéral du Québec qualifie d'«unilatéraux», qui inquiètent le plus les provinces puisqu'ils donnent en quelque sorte un pouvoir presque illimité d'intervention sur leur territoire. Le livre beige propose de limiter ces pouvoirs à deux, soit le «pouvoir d'urgence», qui permet au gouvernement fédéral d'agir lorsque l'intégrité et la sécurité de l'État canadien ou d'une province sont menacées, et le «pouvoir de dépenser». Mais le document de M. Ryan soumettait l'exercice de ces deux pouvoirs à une approbation des deux tiers du Sénat rénové (le Conseil fédéral), et, dans certains cas, à l'approbation de la ou des provin-

ces en cause.

Est-ce à cette proposition que M. Trudeau pensait lorsqu'il disait pouvoir accepter que les provinces contrôlent désormais le Sénat si on lui laisse, ou même si on renforce, ses pouvoirs? On ne le saura peut-être jamais tant il apparaît douteux que la question du partage des pouvoirs vienne sur le tapis des prochaines conférences constitutionnelles.

La dernière fois que les onze premiers ministres se sont livrés à ce genre d'exercice — en février 1979 — elles en sont venues à quelques accords sur six des quatorze points à l'ordre du jour: droit des provinces à émettre des permis aux entreprises de télévision par câble, autorisation pour les provinces de lever des taxes indirectes sur les richesses naturelles, transfert du droit de la famille aux provinces, enchaînement de principe de la pérennité dans la constitution, consécration de la Cour suprême dans la constitution également, et maintien de la monarchie.

Il est probable que M. Trudeau fera face à un front commun des provinces — à l'exception peut-être de l'Ontario — pour qu'il donne des signes tangibles de sa bonne volonté au moins dans des domaines d'importance relativement secondaire.

M. Claude Ryan et tous ceux qui ont voté NON au dernier référendum rappelleront peut-être au premier ministre qu'il «existe une foule de domaines où, à l'heure actuelle, les deux ordres de gouvernement sont présents en même temps sans toujours que l'on voie clairement en quoi leur présence est complémentaire et complètement justifiée». La liste, «incomplète» selon M. Ryan, de ces domaines comprendrait: les allocations familiales; les pensions de vieillesse et le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées; les allocations de bien-être et d'assistance; le revenu garanti; l'habitation et les affaires urbaines; l'expansion économique régionale et l'aide à l'industrie; la recherche scientifique dans les universités; le contrôle des institutions financières à l'exception des banques; le placement de la main-d'œuvre et les programmes de formation professionnelle; l'enregistrement, l'incorporation et le contrôle des sociétés commerciales; le crédit agricole; la détention et la réhabilitation des délinquants; la nomination des juges et l'organisation des tribunaux; les services de police; l'immigration; la radiodiffusion; l'aide aux arts, aux lettres et à la culture; le mariage et le divorce; l'agriculture et les politiques agricoles...

Pour une «short list», c'en est toute une! Et il est douteux que M. Trudeau prenne le temps d'aller dans de tels détails. Le contrôle de l'échéancier, c'est en fait M. René Lévesque qui l'a. M. Pierre Trudeau est convaincu qu'il n'aura pas les temps d'avancer ainsi, à petits pas... (A suivre)

Référendum

toire du NON. Cette intervention du premier ministre Trudeau dans la campagne a été déterminante et il doit commencer à remplir ses promesses, a dit M. Lévesque.

Cette première conférence étant passée et des précisions étant apportées sur l'attitude d'Ottawa, M. Lévesque précise qu'aux rencontres subséquentes l'attitude du Québec pourra alors devenir positive et active. Il s'agira alors de promouvoir au maximum les intérêts du Québec. Les discussions devront alors porter sur le partage des pouvoirs notamment, signale M. Lévesque, qui estime cependant prématuré de définir publiquement le forum de discussions que proposera le Québec et le contenu des propositions constitutionnelles qu'il soumettra.

L'option souverainiste du gouvernement ne sera pas un obstacle à ces négociations, a souligné M. Lévesque. Après le référendum, le gouvernement québécois est revenu à une situation de «statu quo ante» à cet égard n'ayant pas eu le mandat de négocier la souveraineté-association. Le seul mandat qu'a le gouvernement est un mandat de gouvernement provincial et il doit mettre en veilleuse son option souverainiste, comme gouvernement, a-t-il expliqué. Le Parti québécois n'est toutefois pas obligé d'en faire autant. L'existence même de cette option constitue à son avis une garantie pour les Québécois que le gouvernement n'acceptera aucun affaiblissement des pouvoirs du Québec dans ces négociations.

Le chef intérimaire de l'Union nationale, M. Michel Lemoignan, est aussi intervenu dans le débat pour demander à M. Lévesque la convocation d'une commission parlementaire permettant de tenter de trouver un consensus sur les positions à adopter face à Ottawa. Pour M. Lévesque, il faudra attendre après la rencontre du 9 juin pour voir s'il y aura lieu de prendre une telle initiative.

La seule surprise de ce débat fut la proposition du député indépendant de

Aujourd'hui

De 10 h 30 à 15 h 30, ralliement des aînés de Montréal au Sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs, 5875 est, rue Sherbrooke.

À midi 30, déjeuner champêtre annuel des auxiliaires de l'hôpital Général de Montréal, section Chambly, au 1833, rue Langevin à Chambly.

À 17 h, spectacle de François Léveillé et ses musiciens, au Théâtre des lilas de l'île Notre-Dame.

À 20 h, concert au Collège Regina Assumpta, 1750 est, rue Sauriol, dans le cadre des festivités du 25e anniversaire.

À 20 h, conférence de MM. Paul Bélanger de l'UQAM, Yvon Charbonneau, ancien président de la CEQ, Léo Palich de Carleton University et Léo Roback de l'Université de Montréal sur «les négociations collectives et les stratégies du mouvement syndical en Amérique du Nord», à la salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM.

À 20 h, assemblée annuelle de la Société des étalagistes-designers du Québec à l'hôtel Wandly Versailles, 7200 est, rue Sherbrooke.

Dernière journée du premier congrès annuel

des Etudes juives canadiennes au pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM.

Jusqu'à vendredi se poursuit le sixième colloque annuel sur l'identité culturelle au Collège John Abbott à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Dernière journée du Synode régional de Montréal et Ottawa de l'Église unie à l'Université Bishop de Lennoxville.

Un colloque d'une journée intitulé «Préparer les jeunes non-francophones à une carrière au Québec» organisé par le Conseil des minorités du Québec et Participation-Québec a lieu à l'hôtel Constellation, 3407, rue Peel.

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi a lieu le septième congrès annuel de l'aide juridique à l'hôtel Holiday Inn, 420 ouest, rue Sherbrooke.

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi se tient le colloque provincial d'éducation physique collégiale au Collège de Chicoutimi, 534 est, rue Jacques Cartier.

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à la caserne des pompiers de Montréal-Nord, 12,000, boul. Rolland, de 10 à 21 h.

4 juin

- 1979: démission du président sud-africain John Vorster dans le cadre d'un scandale au sein du gouvernement.
- 1974: le bilan de l'épidémie de variole dans l'État indien du Bihar s'éleva à au moins 10,000 morts.
- 1959: les raffineries et les plantations sucrières possédées par les États-Unis à Cuba sont expropriées.
- 1946: Juan Peron devient président de l'Argentine.
- 1936: Léon Blum forme le Front Populaire.
- 1878: la Grande-Bretagne et la Turquie signent un accord secret pour contrôler la progression de la Russie en Asie mineure.
- 1831: le Congrès belge proclame Léopold de Saxe-Cobourg roi de Belgique.
- Il s'est né un 4 juin: George III, roi d'Angleterre (1738-1820); Rosalind Russell, actrice américaine (1912-1976).

Herb Gray annonce des modifications à la loi

L'agence de tamisage pourra dévoiler les offres d'acquisition étrangères

par Paul Morisset

Si les Canadiens veulent maintenir ou améliorer leur niveau de vie dans un monde où la concurrence internationale s'intensifie inexorablement, ils devront veiller à ce que toutes les entreprises — étrangères aussi bien qu'autochtones — contribuent véritablement à la mise en valeur des ressources naturelles, humaines et financières du pays.

M. Herb Gray a lancé hier cet appel à la vigilance à l'occasion d'un colloque organisé par l'École des Hautes Études commerciales sous le thème «Nationalisme économique et stratégies industrielles». C'était son premier discours au Québec depuis sa nomination comme ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce.

Reconnu depuis longtemps, comme un fervent partisan du nationalisme économique, M. Gray a soutenu devant quelque 200 hommes d'affaires et universitaires que le Canada devait se garder de sombrer «dans la dépendance d'autres pays qui s'ensuivrait inévitablement si nous n'appuyons pas notre économie de la

même manière que la plupart de nos concurrents, c'est-à-dire par des méthodes d'appui de nos industries, des contrôles de l'investissement ou des politiques d'achats gouvernementaux».

M. Gray est l'auteur du célèbre «rapport Gray» qui préconisait, il y a une dizaine d'années, le renforcement des mesures destinées à limiter la mainmise étrangère, c'est-à-dire américaine, sur l'économie canadienne. Une des mesures issues de ce rapport fut la création de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Un des conférenciers au colloque d'hier, M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), soulignait le «caractère fantôme» et les «capacités d'intervention ridiculement limitées» de cet organisme fédéral mieux connu sous son sigle anglais, FIRA.

Le ministre a rappelé pour sa part que le gouvernement comptait modifier certains aspects du fonctionnement de l'Agence de manière à favoriser davantage les entreprises canadiennes.

Dans le cas de projets d'acquisition d'une certaine importance, a précisé M. Gray, l'Agence signalerait au public la transaction projetée. Cette pratique, actuellement interdite, permettrait à des Canadiens de faire une offre en vue d'acquiescer à une offre en vue d'acquiescer à leur insu.

Une deuxième réforme prévoirait une assistance financière aux Canadiens désireux de soumissionner contre des intérêts étrangers en vue d'acquiescer à des entreprises canadiennes ou de rapatrier des sociétés industrielles à propriété étrangère établies au Canada.

En troisième lieu, a précisé le ministre, la FIRA entreprendrait de surveiller périodiquement les filiales canadiennes des grandes multinationales afin de s'assurer qu'elles apportent une contribution raisonnable au développement industriel de leur pays d'accueil.

Ces mesures, qui seront probablement adoptées d'ici la fin de l'année, font partie intégrante de la stratégie industrielle déjà énoncée par le gouvernement libéral, a sou-



M. Herb Gray

ligné M. Gray. Cette stratégie, tient en cinq points: exploiter à fond les avantages énergétiques du Canada; donner au gouvernement fédéral un rôle actif dans le développement industriel; augmenter les capacités du Canada en recherche technologique; favoriser les entreprises indé-

pendantes à propriété canadienne; et accroître la maîtrise des Canadiens sur leur propre économie, en même temps que les bénéfices qu'ils peuvent tirer des investissements étrangers existants.

La forme d'intervention gouvernementale mise en avant par M. Gray n'était pas au goût de tous les autres conférenciers. Ainsi Mme Sonja Bata, administratrice de Bata Ltd., multinationale de la chaussure établie à Toronto, a soutenu que le nationalisme économique et le protectionnisme ont tendance à replier les peuples sur eux-mêmes et à miner leur compétitivité internationale. À son avis, les gouvernements qui ont cherché à accroître le contrôle direct sur l'économie n'ont réussi qu'à abaisser le niveau de vie de leurs commettants.

De son côté, M. Jean de Grandpré, pdg de Bell Canada, tout en reconnaissant le bien-fondé d'un certain nationalisme économique, a présenté un vigoureux plaidoyer en faveur des grandes sociétés et multinationales canadiennes, seules en mesure de «développer une masse critique de savoir-faire technologique capable de nous maintenir au rang des pays industrialisés».

M. de Grandpré a du reste préconisé, une nouvelle fois, «des traitements fiscaux comparables à ceux offerts à d'autres entreprises dans d'autres pays», afin de permettre aux entreprises canadiennes exportatrices de soutenir la concurrence croissante de l'étranger.

M. Daoust de la FTQ s'est déclaré pour sa part favorable au nationalisme économique, à condition qu'il soit centré au Québec. «S'il nous apparaît assez évident que le nationalisme économique canadien conviendrait bien au Canada anglais, nous continuons à souhaiter un rapatriement des principaux pouvoirs économiques vers le Québec», a-t-il dit, précisant que sa centrale syndicale avait pris position pour le OTJ dans le débat référendaire en raison du «sous-développement de l'économie du Québec par rapport à l'ensemble de l'économie canadienne».

OCDE: pas de solutions communes face à la crise

par Clément Braise

PARIS (AFP) — Chômage et récession, inflation, crise de l'énergie, misère croissante dans le tiers-monde: tous ces maux étirent en même temps l'Occident.

Et au milieu de la septième année d'une crise de langueur déclenchée par le premier choc pétrolier, ces maux s'aggravent encore, sous l'effet d'un nouveau renchérissement du pétrole qui atteint 140% pour les 18 derniers mois. La facture risque de s'alourdir encore, puisque l'Arabie Saoudite envisage d'augmenter de 14% ses prix (qui sont les plus bas de l'OPEP) et de réduire d'un dixième sa production.

Rarement — et sans doute jamais — les économies mondiales n'ont été placées, toutes ensemble, mais à des degrés divers, dans une situation aussi difficile. C'est à la recherche des remèdes à cette situation, autant que possible concertés, que seront consacrées au cours de ce mois plusieurs réunions internationales.

Depuis hier et aujourd'hui, à Paris, une cinquantaine de ministres — ceux des affaires étrangères et ceux de l'économie des 24 pays industrialisés membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) — auront probablement du mal à dégager des solutions, sinon communes, du moins harmonisées, face aux principaux problèmes.

D'autant plus que les moyennes calculées par les experts de l'OCDE recouvrent des situations bien différentes selon les pays. Ainsi pour la croissance, dont le taux moyen devrait tomber à environ 1% cette année, les Français espèrent dépasser légèrement 2,5%, les Allemands 3% et les Japonais 5%. Le nombre des chômeurs, qui approche 20 millions au total dans les 24 pays, ne représente que 3,3% de la population active en

RFA et plus de 6% en France.

Mais la principale préoccupation est la récession aux États-Unis, c'est à dire la diminution absolue de l'activité économique et non pas seulement le ralentissement de la croissance. Le président Carter lui-même vient de reconnaître, dans deux entretiens télévisés, que cette récession est «plus accentuée» que prévu, mais que les conséquences devraient être limitées, notamment grâce à la baisse des taux d'intérêt, qui est aussi rapide que la hausse: 14% pour le premier taux des banques au lieu de 20%, il y a un mois.

La publication en fin de semaine de l'indice des indicateurs économiques qui accuse une baisse de 4,8% en avril — un record absolu pour ce pays — a jeté un froid non seulement sur Wall Street, mais sur les autres places boursières occidentales. Car une récession aux États-Unis — dont on ne peut encore mesurer ni l'ampleur ni la durée — aurait des conséquences négatives sur les économies de leurs partenaires commerciaux, et de proche en proche sur l'ensemble de l'Occident.

Pour ne rien arranger, la Grande-Bretagne entre également en récession, avec un million et demi de chômeurs fin avril et un tassement général des investissements. Selon les prévisions de l'OCDE, l'activité de l'économie britannique devrait diminuer de 2,5% cette année — taux le plus bas de l'Occident — tandis que le rythme annuel d'inflation se situe encore à 23%.

Cette situation explique l'aide de \$5 milliards environ en deux ans apportés aux Britanniques par leurs partenaires européens. Mais celle de l'Italie n'est guère plus brillante, avec un nombre de chômeurs comparable et un taux d'inflation dépassant aussi 20% — au lieu de 14% en France et 6% en Allemagne.

En réplique, Belmoral accuse l'éditeur de Finance d'agiotage

CALGARY (d'après la PC) — Les dirigeants de la compagnie Belmoral — dont la mine située à Val-d'Or est le lieu d'une tragédie — se demandent si l'éditeur du journal *Finance*, M. Jacques Forget, ne tente pas d'influencer le cours des actions de cette entreprise inscrite à la Bourse.

Dans un communiqué signé du président Clive Brown et du secrétaire-trésorier Frank Brown, Belmoral déclare que M. Forget devrait donner des renseignements complets au sujet de toute transaction qu'il a faite avec les actions de la société. Le communiqué ajoute que M. Forget s'est déjà présenté à Belmoral comme actionnaire non inscrit aux livres de la société et d'une compagnie associée, El Coco Explorations.

À Montréal, M. Forget a dit, hier, qu'il était complètement

ridicule d'imaginer qu'il essayait d'influencer le cours des actions. Il a refusé de discuter de ses transactions au téléphone.

Dans un article paru samedi dans deux journaux associés, *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, Jacques Forget écrivait que l'action boursière Belmoral «pourrait bien dégringoler la semaine prochaine» de son cours actuel de \$16 environ à la Bourse de Vancouver. Il citait une source informée, selon laquelle la mine de Val-d'Or fonctionnait sans les permis nécessaires des ministères québécois de l'Environnement et des Ressources.

Depuis janvier 1978, M. Forget suit de près l'évolution des actions de Belmoral qui valait alors \$1 à la Bourse. Les titres grimperont au début de 1979 au niveau de \$2 puis ce fut la flambée. Ceux qui avaient

alors acheté les actions purent les revendre jusqu'au sommet de \$40 qui fut atteint au mois de février dernier. Depuis l'accident, l'action a dégringolé de \$26 à \$14.

L'hebdomadaire *Finance* soutenait la semaine dernière que les autorités gouvernementales avaient confirmé que la mine n'avait pas de permis en bonne et due forme mais que la société avait obtenu verbalement l'autorisation de l'exploiter.

Le communiqué de Belmoral publié lundi à Calgary déclare que, il y a un an environ, M. Forget était parvenu à convaincre la société d'annoncer dans *Finance* dont il est l'éditeur.

Toujours selon Belmoral, M. Forget a demandé conseil à plusieurs occasions avant le

26 avril 1979 s'il devait acheter ou vendre des actions Belmoral. La société affirme que M. Forget a été conseillé mais n'a pas obtenu de renseignement confidentiel.

En outre, de dire la société, *Finance* a publié un article, d'un autre auteur, contenant de graves allégations au sujet de Belmoral.

La société minière est d'avis que Jacques Forget et *Finance* devraient révéler tous les renseignements concernant toute transaction qu'ils ont effectuée, soit directement soit indirectement, sur les actions de Belmoral ou d'El Coco.

Depuis plusieurs années, M. Forget est particulièrement actif dans le domaine des investissements miniers et de la spéculation boursière.

Les importations japonaises à l'agenda du Pacte de l'auto

OTTAWA — (PC) — La part croissante des constructeurs japonais sur le marché nord-américain de l'automobile sera un des sujets des pourparlers qu'on envisage d'entreprendre à la fin du mois dans le cadre du Pacte de l'auto, ce qui serait une grande nouveauté.

Selon des fonctionnaires, le Canada avait d'abord demandé de tenir des pourparlers à cause du déséquilibre grandissant dans les échanges, surtout des pièces, entre le Canada et les USA.

Mais on espère cette fois faire porter l'attention sur des

problèmes communs aux deux pays, comme la menace venant du Japon et d'autres pays constructeurs.

Aux États-Unis, le marasme a forcé la mise à pied de plus de 270.000 travailleurs de l'automobile et on ne s'attend pas à ce que Washington fasse des concessions, même si le Canada a acheté pour \$4,1 milliards de plus de pièces qu'il en a vendu aux USA en 1979.

Dans une entrevue récente, le ministre de l'Industrie et du Commerce Herb Gray a dit que les pourparlers traiteraient de «la réaction nord-américaine à toute la question

des importations de pays tiers de même que du fonctionnement du Pacte de l'auto».

Mais les ventes japonaises, variant actuellement entre 11,2 et 13,8% du marché canadien, sont loin des records atteints au début des années 1970. Mais de 12% qu'elles accaparaient en 1978, les voitures nippones tenaient en 1979 16,6 pour cent du marché aux États-Unis.

Si les Américains imposent des barrières aux importations japonaises, les Canadiens vont probablement imiter leur geste.

Edouard Chambost

Guide mondial des secrets bancaires

Edouard Chambost

Guide mondial des secrets bancaires

Seuil

Le premier guide pratique fondé sur une vaste enquête internationale

Comment échapper aux enfers bancaires... (France, États-Unis, Allemagne, Suède, Canada, Italie, Grande-Bretagne, etc.)

...et entrer dans les paradis bancaires (Suisse, Andorre, Luxembourg, Panama mais aussi... URSS, Hongrie, etc.)

Les instruments du secret bancaire (Comptes à numéro, à pseudonyme, anonyamat, contrôle des changes local, conventions privées, etc.)

360 p. \$37.60
en vente en librairie

Seuil

EUROPE

De Paris, Londres, Zurich, le monde des affaires!

De Mirabel, Air Canada vous ouvre le monde des affaires sans escale et en gros porteur vers Paris, Londres et Zurich.

Paris: 6 vols par semaine; 7 vols à compter du 16 juin. Départ à 20h55, arrivée à 9h25.

Londres: Les lundis, jeudis et samedis; à compter du 10 juin, les jeudis et samedis. Départ à 22h20, arrivée à 9h30.

Zurich: Les jeudis et vendredis; également les mercredis, à compter du 18 juin. Départ à 22h, arrivée à 9h50.

Et de Paris, Londres ou Zurich, d'excellentes correspondances vers de nombreuses villes d'Europe, d'Asie, du Moyen-Orient et du nord de l'Afrique.

Pour tout renseignement, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada au 931-4411. Et nous nous occuperons, si vous le désirez, de la location de votre auto et de la réservation d'hôtel.

On y va ensemble

AIR CANADA

VOYAGES TRAVELAIDÉ

VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION À NOS BUREAUX PERMIS DU QUÉBEC

CENTRE		
St-Denis 4454/Métro Mt-Royal		845-8225
Ste-Catherine 1010/Métro Peel		861-7272
EST		
Beaubien 911/Plaza St-Hubert		273-7755
Sherbrooke/Métro Langellier		254-9969
SUD		
Ville LaSalle/Place Newman		364-6780
Brossard/Place portobello		672-5353
Longueuil/Centre Veronneau		679-3777
Beloel/Mail Montnach		467-1171
NORD		
Centre Normandie/Salaberry		331-9971
Laval/Centre Laval		687-0880
Laval Ouest/5005 Dagenais		627-5151
Lachute/Galeries Lachute		562-3788

MACQUARIÉ ÉCONOMIQUE

Cours irréguliers

Les cours étaient irréguliers à la Bourse de Toronto, hier. L'indice composé termine la séance en hausse de 3,61 à 1984,80 mais les pertes l'emportent sur les gains par 236 contre 223, et 214 titres sont stables.

Cinq des 14 secteurs du marché ont subi des pertes dont les plus lourdes ont été observées dans les transports. A l'opposé, l'immobilier prend la plus grande avance et le groupe des communications clôture en hausse de 8,20 à 1737,53.

A la fermeture du marché, on dénombrait 223 valeurs en hausse, 236 en baisse et 214 stationnaires. Le volume s'inscrit à 5,1 millions d'actions et la valeur chiffre \$69,72 millions.

Parmi les industrielles échangées à la séance, Petrofina Canada perd 1-2 à \$51, Bramalea Ltd 1 à \$20-1, Canadian Utilities 7-8 à \$43, 1-2, Imperial Oil A 7-8 à \$37-1 et Bank of British Columbia 7-8 à \$34-1.

HCI Holdings B prend 1-2 à \$19-1, Hawker Siddeley 1 à \$19-1, Seagram Co. 3-4 à \$63, Falconbridge Nickel 1-2 à \$99-1 et Dome Pete 1-2 à \$74-1.

Dans le secteur minier, Roman Corp. cède à 61-1/2, United Keno Hill Mines 3 à \$33-1 et Pine Point Mines 4 à \$35-3/4. Teck Corp. prend 7-8 à 14-3/4 et Campbell Red Lake Mines 5-8 à \$43.

Parmi les pétroles, Basic Resources perd 1 à \$13, United Consol Oil and Gas 3-4 à \$23-1/4 et Sulpetro B 1-2 à \$17-3/4, Ranger Oil Canada monte de 1-3-8 à \$31-1/8 et Francana Oil and Gas de 3-4 à \$16-1/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F.M., Abitibi, Acadian, Agnico, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Brouillette, Brunus, C.M., etc.

Pitfigo NOMINATIONS. Telesat Canada, Ottawa. M. André Marier est président et directeur général du Centre de recherche industrielle du Québec, Québec. M. Kenneth W. Quinn est président et chef de la direction de Horne & Pitfield Foods Limited, Edmonton. M. Norman W. Robertson est vice-président senior et chef de l'exploitation de Atco Ltd., Calgary. M. Carl R. Goslovitch est président et chef de la direction de Market Wholesale Grocery Co., Santa Rosa, Californie.

Options. Table of options prices for various companies including Ab Pro, Ab Pro, Ab Pro, etc.

NEW YORK

Endents de scie

Les valeurs ont à nouveau évolué irrégulièrement, mardi. L'indice des industrielles a clôturé à 843,76 en baisse de 3,59 points. Dans 33,00 millions d'actions ont été traitées.

Selon les analystes, la reprise enregistrée au printemps s'est quelque peu essouffée, les investisseurs faisant preuve d'hésitation du fait qu'ils se trouvent confrontés par une série d'informations économiques adverses. Ils ajoutent toutefois que l'enthousiasme des grands portefeuilles institutionnels pour la Bourse ne donne pas de signe de ralentissement en raison de la baisse des taux d'intérêt, ce qui prévient des déclin accentués.

En clôture, les nombres de baisses l'emportent sur celui des hausses, 779 contre 653 et 453 titres sont inchangés.

Les métaux précieux se sont affaiblis par sympathie avec les cours de l'or après les fortes hausses des deux dernières séances. Home Mines clôture à 54 en baisse de 1-2 et Benguet cède 3-8 à 10-1/8. Texas Instruments a perdu 1-1/4 à 91-1/2. Xerox clôture à 55-5/8 en baisse de 1. Walt Disney cède 2 à 48-5/8. IBM monte de 5-8 à 56-1/2. Mobil clôture à 74 en hausse de 1.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, McIntyre Mines perd 1 à \$66-1/4, Ashland Oil 3-8 à \$37-1/2 et Walker-Consumers Home 1-4 à \$24-3/8. Par contre, Hudson Bay Mining gagne 3-8 à \$22-1/2, Genstar 1-4 à \$24-1/8 et Bell 1-4 à \$17-7/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACFIN, ACFIN, ACFIN, etc.

NEW YORK

Endents de scie

Les valeurs ont en légère hausse à la Bourse de Montréal dont l'indice composé clôture, hier, en avance de 0,7 à 336,49. Le volume d'affaires était de 833,61 actions et 971 contrats d'option.

Dans le secteur des métaux primaires, qui progresse de 2,61 à 217,97, Alcan gagne 5-8 à \$31-1/2 et Cannon A 1-8 à \$14-3/8. Stelco A est stable à \$26,00.

Les bancaires montent de 2,26 à 351,72, tandis que les industrielles reculent de 0,11 à 358,35, les hydrocarbures de 2,13 à 704,42, les services publics de 0,34 à 253,63 et les papeteries de 0,43 à 177,45.

Au total, les gains l'emportent sur les pertes par 55 contre 46 et 46 titres sont inchangés.

Gulf Oil gagne 1-8 à \$32, Placer Development nouvelle 3-4 à \$18-7/8, Walker Home 1-8 à \$28-3/8, Norcen Energy Resources 1-8 à \$34-5/8, Dome Petroleum 1-2 à \$74-1/4 et Dmtar 1-4 à \$24.

Par contre, Imperial Oil A perd 3-4 à \$37-1/8 et CP Ltd 1-8 à \$40-3/4. Dans la spéculation, Massal Mines monte de trois cents à 32 cents tandis que Laduboro Oil recule de neuf cents à \$2,01.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ZABCO, ZABCO, ZABCO, etc.

MONTRÉAL

Légère progression

Les cours étaient en légère hausse à la Bourse de Montréal dont l'indice composé clôture, hier, en avance de 0,7 à 336,49. Le volume d'affaires était de 833,61 actions et 971 contrats d'option.

Dans le secteur des métaux primaires, qui progresse de 2,61 à 217,97, Alcan gagne 5-8 à \$31-1/2 et Cannon A 1-8 à \$14-3/8. Stelco A est stable à \$26,00.

Les bancaires montent de 2,26 à 351,72, tandis que les industrielles reculent de 0,11 à 358,35, les hydrocarbures de 2,13 à 704,42, les services publics de 0,34 à 253,63 et les papeteries de 0,43 à 177,45.

Au total, les gains l'emportent sur les pertes par 55 contre 46 et 46 titres sont inchangés.

Gulf Oil gagne 1-8 à \$32, Placer Development nouvelle 3-4 à \$18-7/8, Walker Home 1-8 à \$28-3/8, Norcen Energy Resources 1-8 à \$34-5/8, Dome Petroleum 1-2 à \$74-1/4 et Dmtar 1-4 à \$24.

Par contre, Imperial Oil A perd 3-4 à \$37-1/8 et CP Ltd 1-8 à \$40-3/4. Dans la spéculation, Massal Mines monte de trois cents à 32 cents tandis que Laduboro Oil recule de neuf cents à \$2,01.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ZABCO, ZABCO, ZABCO, etc.

Cours de l'argent. Handy et Harman cotent l'argent-métal, mardi, à \$16,47 l'once et \$529,71 le kilo, en regard de \$17,154 et \$551,61 lundi. Ces cours sont en dollars canadiens.

Dollar: Ottawa rembourse la moitié des crédits utilisés

OTTAWA (PC) — Le Gouvernement canadien a remboursé, au cours du mois de mai, la moitié des \$600 millions en devises américaines des crédits provisoires qu'il avait contractés auprès des banques à chartes afin de soutenir la valeur du dollar canadien.

Durant ce temps, le dollar canadien a maintenu sa valeur d'environ 86 cents US, ce que le gouvernement considère comme une proportion saine.

C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre des Finances, ajoutant que les réserves fédérales en devises américaines, qui demeurent toujours la principale monnaie étrangère de base, étaient passées en mai à \$4,2 milliards, après une hausse de \$249,7 millions.

Cette hausse est le résultat de la vente de 144,500 onces d'or au prix moyen de \$514,87 l'once, représentant \$74,4 millions US ou \$87,27 millions en devises canadiennes.

Au 30 mai, les réserves fédérales en métal jaune s'élevaient à 21,46 millions d'onces. Ces réserves étaient de 21,78 millions en décembre dernier.

Les devises américaines, qui constituent la majeure partie

des réserves canadiennes, ont augmenté de \$236,5 millions pour atteindre \$2,06 milliards, en mai.

L'or est deuxième en importance dans ces réserves. Au 30 mai, le Canada en détenait pour un valeur de \$985,1 millions US, ou \$1,16 milliards en devises canadiennes.

Les récentes ventes d'or par le Canada ont été faites aux plus bas prix depuis que le fédéral a commencé à vendre cette part des réserves. L'or a atteint un sommet à \$850 l'once le 21 janvier dernier. Depuis janvier, le gouvernement a vendu 714,500 onces d'or.

Autres modifications dans les réserves canadiennes: une augmentation de \$27,1 millions US des droits de tirage spéciaux pour un total de \$771,6 millions. La valeur aux livres d'une once d'or équivaut à cinq droits spéciaux de tirage, une valeur créée par le Fonds monétaire international et valable pour 16 devises internationales, qui est ajustée tous les jours.

Enfin, les réserves fédérales en diverses autres devises étaient de \$18,2 millions fin mai, au regard de \$1,2 millions fin avril. C'est la part la moins importante des réserves.

Par ailleurs, les interventions des banques centrales sur les marchés des changes au cours des trois mois terminés le 30 avril ont porté sur le montant quasi-record de \$37 milliards, indique pour sa part la Réserve fédérale de New York dans son dernier rapport trimestriel.

Ce total de \$37 milliards se compare à \$24 milliards au cours des trois mois précédents. Il atteint presque le record de \$38 milliards enregistré à la même époque de l'année précédente.

La Fed est intervenue massivement, vendant l'équivalent de \$1,6 milliard de dm, francs suisses et francs français et achetant l'équivalent de \$1,2 milliard de dm, frs et yen.

La plupart des ventes de la Fed ont eu lieu en avril au moment où le dollar a été très attaqué, à la suite de la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis et des développements en Iran et dans d'autres pays, a déclaré M. Scott Pardee, chargé des opérations de changes de la Fed.

Il a précisé qu'au cours d'une période de 10 jours en mars, la Fed a acheté l'équivalent de \$216,8 millions de yen, les premiers achats de cette monnaie depuis le trimestre correspondant de l'année précédente.

Ces achats ont fait suite à un accord intervenu le 2 mars entre la Fed et les banques centrales du Japon, de la RFA et de la Suisse en vue d'empêcher une dépréciation «excessive» du yen.

Enfin, selon une étude publiée récemment par le C.D. Howe Research Institute, le dollar canadien pourrait être mieux géré de manière à favoriser la croissance industrielle.

L'économiste en chef Wendy Dobson note dans son rapport que le Canada entre dans les années 1980 avec des projets de développement énergétique qui exigent des investissements étranger et, de ce fait, exerceront une pression à la hausse sur notre dollar.

Il estime qu'une appréciation trop rapide de notre devise risque de nuire à la concurrence de nos entreprises manufacturières sur le marché international, et de modifier les plans d'expansion ou d'augmentation de la capacité de production. La Banque du Canada peut choisir de ralentir ce mouvement de hausse, tout comme elle a freiné la baisse du dollar à la fin des années 1970.

M. Dobson rappelle que le Canada a employé trois stratégies relatives aux taux de change au cours des dernières décennies: un taux flottant, un taux fixe par rapport à la devise américaine et, depuis 1971, un taux flexible par lequel la banque centrale intervient sur les marchés mon-

diaux, soit en achetant soit en vendant des devises étrangères. La gestion s'est faite surtout à des fins de stabilisation. D'autres options qui auraient permis de favoriser des objectifs de croissance à plus long terme, tels qu'un changement de composition de l'activité économique pour accroître la capacité de production, ont reçu moins d'attention.

L'auteur de l'étude suggère de contrôler le dollar de manière à accorder une plus grande importance à l'effet du taux de change sur le secteur manufacturier.

Les importants investissements qu'exigeront les projets énergétiques durant les années 1980, tels que la mise en valeur des gisements d'hydrocarbures découverts au large de la côte orientale du pays, provoqueront un afflux de capitaux qui renforceront le dollar.

Les taux de change, dit-on dans cette étude, influencent les décisions concernant l'investissement car un dollar ayant une valeur plus grande rendrait les exportations moins concurrentielles. Mais la dépréciation, en rendant les importations plus coûteuses, touche le pouvoir d'achat des salariés et ajoute au coût des composantes d'importation dans le processus de production.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

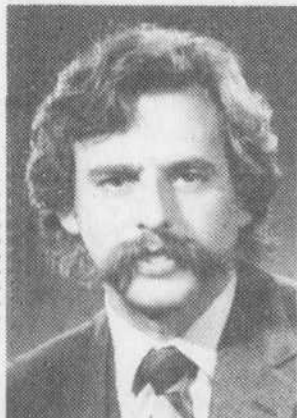
ABITIBI-PRICE



Jacques Beauchamp

La nomination de Monsieur Jacques Beauchamp comme Secrétaire adjoint de La Compagnie Price Limitée a été annoncée par le Conseil d'administration de la compagnie. Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M. Beauchamp assume également les fonctions de directeur du service des propriétés et de conseiller juridique adjoint depuis 1976 et 1974 respectivement.

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.



M. Louis Ducharme

Monsieur Robert Parizeau, président du Conseil d'Administration de Le Blanc Eldridge Parizeau, Inc., société membre du Groupe Sodacart, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Louis Ducharme au titre de vice-président et associé de la firme.

Monsieur Ducharme est responsable de la division nouvellement créée pour répondre au besoin de réassurance du Groupe.

Nomination à Québec Cartier



Rudy J. Stierli

Monsieur Giorgio Massobrio, président directeur général de la compagnie minière Québec Cartier, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Rudy J. Stierli au nouveau poste de vice-président des ventes. Monsieur Stierli assumera ses fonctions au bureau de Montréal à compter du 1er juin 1980.

Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Stierli dirigera la mise en marché ainsi que la politique régissant les prix de vente du minerai de fer pour la compagnie minière Québec Cartier.

Monsieur Stierli est diplômé en administration de l'École Supérieure de Commerce de Neuchâtel, en Suisse. Entré au service de la compagnie minière Québec Cartier en 1959, il assumait diverses fonctions de direction et agissait comme directeur des services administratifs au moment de sa mutation, le 1er janvier 1979 au poste de directeur général des ventes pour la division Développement des Ressources, attaché au siège social de la maison-mère, United States Steel Corporation de Pittsburgh, U.S.A.

Québec Cartier possède et exploite une mine de fer à ciel ouvert, un concentrateur et diverses installations à Mont-Wright, Québec, un chemin de fer d'une longueur de 480 kilomètres, un terminus, un port en eaux profondes et diverses installations portuaires à Port-Cartier, Québec, et est un important fournisseur de minerai de fer pour les aciéries Nord-Américaines et Européennes.

Peugeot utilisera le réseau Chrysler

PARIS (AFP) — PSA Peugeot-Citroën, la firme automobile française numéro un depuis sa prise de contrôle de Chrysler-Europe, entend réussir une «œuvre» perçue sur le marché américain, le plus grand du monde, après la conclusion d'un accord de coopération commerciale avec Chrysler Corporation.

Un protocole d'intention avait été signé en février dernier avec le constructeur américain numéro trois, dont les difficultés financières (\$376 millions de pertes au premier trimestre) ne semblent pas rebouter Peugeot, notamment après la garantie accordée à l'emprunt de \$1,5 milliard lancé par Chrysler.

L'accord de lundi, en mettant à la disposition de Peugeot les quelques 3.000 points de vente Chrysler, pourrait permettre à la firme de sortir de sa «semi-clandestinité» aux États-Unis: 13.000 véhicules vendus sur un marché de 9 millions d'automobiles par an.

Pour atteindre dans un premier temps 20.000 voitures diffusées par an, rattraper Renault (associé à American Motors, le 4e constructeur de Detroit) et à terme Fiat (50.000 voitures) sans menacer pour le moment Volkswagen, loin en tête avec ses 350.000 exemplaires.

L'accord dont la portée s'étendra ensuite au Canada, prévoit aussi une assistance de Chrysler pour adapter les modèles Peugeot aux normes américaines, notamment pour un modèle comme la 505 diesel turbo-compressée, «économique» du point de vue de la consommation tout en faisant figure de «semi-compacte» désormais condamnées.

Cela complèterait également la gamme Chrysler et permettrait une coopération industrielle entre les deux firmes, par la fourniture de composants comme les moteurs, les boîtes de vitesse, etc. De tels accords pourraient du reste intervenir dès les prochaines semaines entre les deux constructeurs.

La partie financière de la coopération Peugeot-Citroën-Chrysler se limite pour le moment à un prêt à court terme de \$100 millions aux Américains, fortement gage d'ailleurs par les actions Citroën acquises par Chrysler en 1978, lors de la vente de ses filiales européennes.

La firme de Sochaux joue gros jeu, et a pour tout sa rigueur de gestion. Ses objectifs américains concernent tout en eaux profondes et diverses installations portuaires à Port-Cartier, Québec, et est un important fournisseur de minerai de fer pour les aciéries Nord-Américaines et Européennes.

La firme de Sochaux joue gros jeu, et a pour tout sa rigueur de gestion. Ses objectifs américains concernent tout en eaux profondes et diverses installations portuaires à Port-Cartier, Québec, et est un important fournisseur de minerai de fer pour les aciéries Nord-Américaines et Européennes.

La firme de Sochaux joue gros jeu, et a pour tout sa rigueur de gestion. Ses objectifs américains concernent tout en eaux profondes et diverses installations portuaires à Port-Cartier, Québec, et est un important fournisseur de minerai de fer pour les aciéries Nord-Américaines et Européennes.

La firme de Sochaux joue gros jeu, et a pour tout sa rigueur de gestion. Ses objectifs américains concernent tout en eaux profondes et diverses installations portuaires à Port-Cartier, Québec, et est un important fournisseur de minerai de fer pour les aciéries Nord-Américaines et Européennes.

La firme de Sochaux joue gros jeu, et a pour tout sa rigueur de gestion. Ses objectifs américains concernent tout en eaux profondes et diverses installations portuaires à Port-Cartier, Québec, et est un important fournisseur de minerai de fer pour les aciéries Nord-Américaines et Européennes.

La firme de Sochaux joue gros jeu, et a pour tout sa rigueur de gestion. Ses objectifs américains concernent tout en eaux profondes et diverses installations portuaires à Port-Cartier, Québec, et est un important fournisseur de minerai de fer pour les aciéries Nord-Américaines et Européennes.

La firme de Sochaux joue gros jeu, et a pour tout sa rigueur de gestion. Ses objectifs américains concernent tout en eaux profondes et diverses installations portuaires à Port-Cartier, Québec, et est un important fournisseur de minerai de fer pour les aciéries Nord-Américaines et Européennes.

TELEVISION

10.35 Horaire Fantan Dédé 11.30 Gronco à Cie 12.00 Entre deux nuages 12.30 Les cadets de la forêt 13.00 Votre ami Tins-Ali

12.15 Le 10 vous informe 12.30 Cinq-Quin 12.45 "Scandale à Rome" (It., Fr., All., 1971) 13.00 Les cadets de la forêt

13.00 Magazine Express: votre santé. Inv.: Louise Lambert Lagacé. Trucs à faire chez soi avec Jacques Elliott.

11.00 Au fil de la semaine: Inv.: le Cardinal Paul-Emile Léger. 11.30 Madame et son fantôme 12.00 Action-Santé

11.00 "La femme" Le conditionnement physique pratiqué par plusieurs femmes dans des centres spécialisés pour remédier aux maux de dos dus à des postures inappropriées durant leurs heures de travail.

12.30 Les coqueluches 13.30 Femme d'aujourd'hui 14.30 Le temps de vivre

12.30 Ce soir: un groupe de Saint-André. Avenir: Information: les problèmes matrimoniaux. Activités: taxidermie. Bobino 16.00 Woody P. 17.00 Cosmos 199 18.00 Ce soir

19.00 Qu'elle famille! Téléroman écrit et interprété par Jeanette Bertrand et Jean Lajeunesse. 19.30 Baseball des Expos

19.30 Au Stade olympique de Montréal: les Cubs de Chicago rencontrent les Expos. Horaire en cas de pluie: Cinq-soir: "L'assaut des loups"

22.00 "L'assaut des loups" (Américain 1970) 23.00 Sports au 10 23.30 Le coureur du temps 23.30 "L'assaut des jeunes loups"

1.00 CFTM 10.35 Horaire Fantan Dédé 11.30 Gronco à Cie 12.00 Entre deux nuages 12.30 Les cadets de la forêt 13.00 Votre ami Tins-Ali

12.15 Le 10 vous informe 12.30 Cinq-Quin 12.45 "Scandale à Rome" (It., Fr., All., 1971) 13.00 Les cadets de la forêt

13.00 Magazine Express: votre santé. Inv.: Louise Lambert Lagacé. Trucs à faire chez soi avec Jacques Elliott.

11.00 Au fil de la semaine: Inv.: le Cardinal Paul-Emile Léger. 11.30 Madame et son fantôme 12.00 Action-Santé

11.00 "La femme" Le conditionnement physique pratiqué par plusieurs femmes dans des centres spécialisés pour remédier aux maux de dos dus à des postures inappropriées durant leurs heures de travail.

12.30 Les coqueluches 13.30 Femme d'aujourd'hui 14.30 Le temps de vivre

12.30 Ce soir: un groupe de Saint-André. Avenir: Information: les problèmes matrimoniaux. Activités: taxidermie. Bobino 16.00 Woody P. 17.00 Cosmos 199 18.00 Ce soir

19.00 Qu'elle famille! Téléroman écrit et interprété par Jeanette Bertrand et Jean Lajeunesse. 19.30 Baseball des Expos

19.30 Au Stade olympique de Montréal: les Cubs de Chicago rencontrent les Expos. Horaire en cas de pluie: Cinq-soir: "L'assaut des loups"

22.00 "L'assaut des loups" (Américain 1970) 23.00 Sports au 10 23.30 Le coureur du temps 23.30 "L'assaut des jeunes loups"

1.00 CFTM 10.35 Horaire Fantan Dédé 11.30 Gronco à Cie 12.00 Entre deux nuages 12.30 Les cadets de la forêt 13.00 Votre ami Tins-Ali

12.15 Le 10 vous informe 12.30 Cinq-Quin 12.45 "Scandale à Rome" (It., Fr., All., 1971) 13.00 Les cadets de la forêt

13.00 Magazine Express: votre santé. Inv.: Louise Lambert Lagacé. Trucs à faire chez soi avec Jacques Elliott.

11.00 Au fil de la semaine: Inv.: le Cardinal Paul-Emile Léger. 11.30 Madame et son fantôme 12.00 Action-Santé

11.00 "La femme" Le conditionnement physique pratiqué par plusieurs femmes dans des centres spécialisés pour remédier aux maux de dos dus à des postures inappropriées durant leurs heures de travail.

12.30 Les coqueluches 13.30 Femme d'aujourd'hui 14.30 Le temps de vivre

12.30 Ce soir: un groupe de Saint-André. Avenir: Information: les problèmes matrimoniaux. Activités: taxidermie. Bobino 16.00 Woody P. 17.00 Cosmos 199 18.00 Ce soir

19.00 Qu'elle famille! Téléroman écrit et interprété par Jeanette Bertrand et Jean Lajeunesse. 19.30 Baseball des Expos

19.30 Au Stade olympique de Montréal: les Cubs de Chicago rencontrent les Expos. Horaire en cas de pluie: Cinq-soir: "L'assaut des loups"

22.00 "L'assaut des loups" (Américain 1970) 23.00 Sports au 10 23.30 Le coureur du temps 23.30 "L'assaut des jeunes loups"

1.00 CFTM 10.35 Horaire Fantan Dédé 11.30 Gronco à Cie 12.00 Entre deux nuages 12.30 Les cadets de la forêt 13.00 Votre ami Tins-Ali

12.15 Le 10 vous informe 12.30 Cinq-Quin 12.45 "Scandale à Rome" (It., Fr., All., 1971) 13.00 Les cadets de la forêt

13.00 Magazine Express: votre santé. Inv.: Louise Lambert Lagacé. Trucs à faire chez soi avec Jacques Elliott.

11.00 Au fil de la semaine: Inv.: le Cardinal Paul-Emile Léger. 11.30 Madame et son fantôme 12.00 Action-Santé

11.00 "La femme" Le conditionnement physique pratiqué par plusieurs femmes dans des centres spécialisés pour remédier aux maux de dos dus à des postures inappropriées durant leurs heures de travail.

12.30 Les coqueluches 13.30 Femme d'aujourd'hui 14.30 Le temps de vivre

12.30 Ce soir: un groupe de Saint-André. Avenir: Information: les problèmes matrimoniaux. Activités: taxidermie. Bobino 16.00 Woody P. 17.00 Cosmos 199 18.00 Ce soir

RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images 11.00 Films documentaires 11.00 Reading, Think About, Write On

11.00 Émission du ministre de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.

11.30 Parle-moi Avec: 100 voix nouvelles apprennent le français 13.30 Mon ami Pierrot 13.45 Les 100 tours de Centour 14.00 "Parle-moi"

14.00 "Parle-moi" Passe-temps divertissant pour les petits de trois à six ans. 14.30 Le marché aux images 15.30 Justice pour tous

16.00 Des arts et des hommes: Midi première (variété): Inv.: Nana Mouskouri. 19.30 Télé-Foot: Championnat de France: extraits de rencontres entre Marseille-Souchaux-Angers-Nantes, Metz-Monaco, Nîmes-Saint-Étienne.

20.40 Télé-Film: "Les cinq dernières minutes: Régis" avec Jacques Debary, Marc Eyrard, Véronique Silver et Paul Crauchet.

10.00 Le marché aux images 11.00 Films documentaires 11.00 Reading, Think About, Write On

11.00 Émission du ministre de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.

11.30 Parle-moi Avec: 100 voix nouvelles apprennent le français 13.30 Mon ami Pierrot 13.45 Les 100 tours de Centour 14.00 "Parle-moi"

14.00 "Parle-moi" Passe-temps divertissant pour les petits de trois à six ans. 14.30 Le marché aux images 15.30 Justice pour tous

16.00 Des arts et des hommes: Midi première (variété): Inv.: Nana Mouskouri. 19.30 Télé-Foot: Championnat de France: extraits de rencontres entre Marseille-Souchaux-Angers-Nantes, Metz-Monaco, Nîmes-Saint-Étienne.

20.40 Télé-Film: "Les cinq dernières minutes: Régis" avec Jacques Debary, Marc Eyrard, Véronique Silver et Paul Crauchet.

10.00 Le marché aux images 11.00 Films documentaires 11.00 Reading, Think About, Write On

11.00 Émission du ministre de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.

11.30 Parle-moi Avec: 100 voix nouvelles apprennent le français 13.30 Mon ami Pierrot 13.45 Les 100 tours de Centour 14.00 "Parle-moi"

14.00 "Parle-moi" Passe-temps divertissant pour les petits de trois à six ans. 14.30 Le marché aux images 15.30 Justice pour tous

16.00 Des arts et des hommes: Midi première (variété): Inv.: Nana Mouskouri. 19.30 Télé-Foot: Championnat de France: extraits de rencontres entre Marseille-Souchaux-Angers-Nantes, Metz-Monaco, Nîmes-Saint-Étienne.

20.40 Télé-Film: "Les cinq dernières minutes: Régis" avec Jacques Debary, Marc Eyrard, Véronique Silver et Paul Crauchet.

10.00 Le marché aux images 11.00 Films documentaires 11.00 Reading, Think About, Write On

11.00 Émission du ministre de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.

11.30 Parle-moi Avec: 100 voix nouvelles apprennent le français 13.30 Mon ami Pierrot 13.45 Les 100 tours de Centour 14.00 "Parle-moi"

14.00 "Parle-moi" Passe-temps divertissant pour les petits de trois à six ans. 14.30 Le marché aux images 15.30 Justice pour tous

16.00 Des arts et des hommes: Midi première (variété): Inv.: Nana Mouskouri. 19.30 Télé-Foot: Championnat de France: extraits de rencontres entre Marseille-Souchaux-Angers-Nantes, Metz-Monaco, Nîmes-Saint-Étienne.

20.40 Télé-Film: "Les cinq dernières minutes: Régis" avec Jacques

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Les Agences d'Hypothèques Murray & Cie Limitée

Offre d'emploi

FINANCEMENT IMMOBILIER ET HYPOTHÉCAIRE

Une maison canadienne en vue dans le domaine hypothécaire, traitant avec des compagnies d'assurance, des sociétés de fiducie et des fiduciaires de caisses retraite, désire augmenter son personnel pour desservir la clientèle du Québec.

Elle veut s'assurer les services d'une personne bilingue, domiciliée à Montréal et possédant idéalement de l'expérience dans le domaine du crédit hypothécaire.

Le candidat devra être soit comptable agréé, diplômé en administration des affaires ou encore détenir un diplôme en droit ou en génie.

Enclin au travail de vente et apte à y réussir, le candidat sera, après une période de formation intensive, appelé à agir à titre de conseiller financier auprès d'entrepreneurs de projets immobiliers et de négociateur avec des gestionnaires de portefeuilles d'hypothèque.

Ce poste offre un défi intéressant à un individu ambitieux et imaginatif, à la recherche d'un emploi bien rémunéré. Le traitement initial est de l'ordre de \$30.000, plus boni basé sur le rendement et voiture fournie.

Tout curriculum vitae sera traité d'une façon absolument confidentielle.

Prière de communiquer avec:

Le Président
Chambre 1501
625 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1R2



École Polytechnique de Montréal

Agent de contrats

NATURE DU TRAVAIL

Le détenteur du poste a pour tâches principales de:

- veiller à l'administration de la recherche commanditée et des essais scientifiques confiés à l'École Polytechnique;
- surveiller et coordonner le déroulement des projets qui sont sous la responsabilité première du Directeur d'un projet et en approuver les dépenses afférentes;
- assister le Directeur d'un projet dans la préparation de soumissions;
- appliquer, contrôler et réviser au besoin les clauses financières et comptables des contrats;
- gérer le personnel du Centre dont il est directement responsable.

EXIGENCES DU POSTE

Scolarité:

Diplôme de premier cycle en administration ou en comptabilité ou une formation jugée équivalente.

Expérience:

Au moins trois (3) années dans l'administration de contrats ou de projets.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante au plus tard le 13 juin 1980:

École Polytechnique de Montréal
Centre de Développement Technologique
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079, Succursale "A"
Montréal, Qué. H3C 3A7



Université de Montréal
Faculté de l'aménagement

Institut d'urbanisme

Poste de professeur substitut

Fonctions

Enseignement et recherche en planification urbaine et régionale axés sur les méthodes et techniques de la planification.

Exigences

Doctorat ou l'équivalent; formation universitaire en mathématiques appliquées, économie appliquée en recherche opérationnelle; sera également considérée, la candidature des titulaires d'une maîtrise possédant une expérience professionnelle ou de recherche pertinente.

Traitement

Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction

Le plus tôt après le 1er juillet 1980

Date de clôture des candidatures

Le 13 juin 1980

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

M. Jean McNeil
Directeur
Institut d'urbanisme
Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Voir autres Carrières et Professions, en pages 15 et 16

Voici un défi pour un CONSEILLER EN PERSONNEL

Fonctions:

Les secteurs d'activités principaux sont le recrutement, la classification, la rémunération, les bénéfices sociaux, la politique des communications, et l'analyse.

Qualifications:

Diplôme universitaire en Sciences Sociales ou Commerce.

Les candidats doivent être parfaitement bilingues, en démontrant une compétence prouvée, orale et écrite, en anglais et français.

Expérience:

Un minimum de trois années d'expérience en personnel, ainsi qu'une véritable compétence à communiquer efficacement avec les gens de milieux diversifiés.

Le salaire sera en proportion avec les qualifications et l'expérience. Nous offrons une gamme complète de bénéfices sociaux, incluant un congé de quatre semaines suivant une année de service. Prière de nous faire parvenir votre curriculum vitae, en toute confiance, à:

Mme K. Aksich
Directeur du personnel
LES CENTRES DE JEUNESSE SHAWBRIDGE
7200 rue Hutchison
Montréal, Québec H3N 1Z1



Institut de Recherche d'Hydro-Québec

Conseiller en personnel
Case postale 1000
Varenes, Québec. J0L2P0

INGÉNIEUR D'ESSAI

CONCOURS: IR-80-027

Fonctions:

Responsable de la conduite des essais sur les vibrations des conducteurs aériens effectués à la ligne expérimentale des Iles-de-la-Madeleine.
Dirige les activités de l'équipe d'essais.

Exigences:

- Être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.
- Posséder quelques années d'expérience dans le domaine des essais en vibrations.
- Avoir une bonne connaissance de l'instrumentation requise et des techniques de conditionnement de signaux à faible niveau.
- Posséder les aptitudes pour diriger une équipe.

Salaire:

Selon la compétence et l'expérience

Lieu de travail:

Iles-de-la-Madeleine, Varenes

CHERCHEUR

CONCOURS: IR-79-048

Fonctions:

Recherche dans le domaine de l'isolation des réseaux de transport d'énergie à haute tension.
Planification et exécution des essais à haute tension en laboratoire et évaluation de leurs résultats.
Étude théorique des problèmes relatifs à l'isolation haute tension.

Exigences:

- Détenir un baccalauréat et une maîtrise en génie électrique; un doctorat en haute tension serait souhaitable.
- Posséder de l'expérience en recherche dans le domaine de la haute tension ou des diélectriques.

Salaire

Selon la compétence et l'expérience

Lieu de travail:

Varenes, Québec.

CHERCHEUR

concours: IR-80-022

Fonctions:

Participe à l'élaboration, la planification, l'exécution, l'analyse des résultats et la rédaction des rapports de travaux de recherche dans le domaine de l'isolation électrique, dans les liquides et les gaz pour fin d'application industrielle.

Exigences:

- Détenir un diplôme de maîtrise en génie électrique, en physique ou en génie physique.
- De préférence, posséder de l'expérience dans les domaines suivants:
 - a) problèmes associés à la haute tension, technique de mesure de phénomènes rapides;
 - b) programmation, calcul de champ, calcul statistique.
- Connaître les problèmes reliés à l'isolation interne et à l'appareillage électrique serait un atout.

Salaire:

Selon la compétence et l'expérience.

Lieu de travail:

Varenes, Québec

CHERCHEUR

CONCOURS: IR-80-021

Fonctions:

Recherche et essais à l'intérieur du programme de métallurgie sur la résistance des matériaux à la cavitation érosive et sur la technologie du soudage, en particulier:

- poursuivre des recherches sur l'effet combiné cavitation — milieu environnant par des essais accélérés en laboratoire et sur leur corrélation avec les résultats obtenus dans les centrales.
- Participer à des projets de recherche sur les plus récents développements et l'automatisation des procédés de soudage.

Exigences:

- Détenir un diplôme de doctorat en métallurgie ou en science des matériaux.
- Expérience et intérêt dans les domaines suivants: métallurgie physique, développement de nouveaux matériaux, problèmes de fusion, solidification et techniques de soudage.

Salaire:

Selon la compétence et l'expérience.

Lieu de travail:

Varenes, Québec.

CHERCHEUR

CONCOURS: IR-80-020

Fonctions:

Dans le cadre d'un programme intensif de développement de la technologie des énergies renouvelables à l'IREQ, le candidat participera à l'élaboration et à la réalisation des travaux de R & D dans le domaine de la conservation de l'énergie et en particulier dans celui des pompes à chaleur. Les activités couvriront une large gamme allant de la recherche aux essais. La collaboration avec les fabricants dans le développement des équipements et de la technologie fera partie intégrante du travail.

Exigences:

- Détenir un diplôme de maîtrise ou de doctorat avec une formation solide en thermodynamique, mécanique des fluides et transfert de chaleur.
- Posséder une expérience de R & D dans les domaines de transfert de chaleur, pompes à chaleur et les technologies connexes.

Salaire:

Selon la compétence et l'expérience.

Lieu de travail:

Varenes, Québec.

CHERCHEUR

CONCOURS: IR-80-018

Fonctions:

Dans le cadre d'un programme intensif de développement de la technologie des énergies renouvelables et d'études thermiques à l'IREQ, le candidat participera à l'élaboration et à la réalisation des travaux de R & D dans les domaines de l'énergie solaire (thermique) et du comportement thermique des équipements électriques. Les activités couvriront une large gamme allant de la recherche aux essais. La collaboration avec les fabricants dans le développement des équipements et de la technologie fera partie intégrante du travail.

Exigences:

- Détenir un diplôme de maîtrise ou doctorat, avec une formation solide en thermodynamique, mécanique des fluides, transfert de chaleur, physique des rayonnements et une bonne connaissance des techniques de simulation.
- Posséder une certaine expérience de R & D en transfert de chaleur, en énergie solaire et dans les technologies connexes.

Salaire:

Selon la compétence et l'expérience.

Lieu de travail:

Varenes, Québec.

CHERCHEUR

CONCOURS: IR-80-017

Fonctions:

Dans le cadre d'un programme intensif de développement de la technologie des énergies renouvelables à l'IREQ, le candidat assumera une responsabilité de premier plan dans l'élaboration, la conduite et la réalisation des travaux de R & D dans le domaine de l'énergie solaire (thermique). Les activités, orientées vers le développement de la technologie et de son intégration au bilan énergétique québécois, s'étaleront sur tout le spectre allant de la recherche aux essais, en passant par le développement et les études techniques. Les liaisons et la collaboration avec les fabricants et les intervenants externes feront partie de ses attributions.

Exigences:

- Détenir un diplôme de maîtrise ou doctorat, avec une formation solide en thermodynamique, mécanique des fluides, transfert de chaleur, physique des rayonnements et une bonne connaissance en techniques de simulation.
- Posséder une vaste expérience de R & D en énergie solaire et dans ses techniques connexes.

Salaire:

Selon la compétence et l'expérience.

Lieu de travail:

Varenes, Québec.



Université de Montréal
Faculté de l'aménagement

Institut d'urbanisme

Poste de professeur

Fonctions

Enseignement et recherche en planification urbaine et régionale axés sur les problèmes, politiques et instruments d'affectation et de contrôle des utilisations du sol.

Exigences:

Doctorat ou l'équivalent; formation universitaire en urbanisme; sera également considérée, la candidature des titulaires d'une maîtrise possédant une expérience professionnelle ou de recherche pertinente.

Traitement

Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction

Le plus tôt après le 1er juillet 1980

Date de clôture des candidatures

Le 13 juin 1980

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

M. Jean McNeil
Directeur
Institut d'urbanisme
Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7



Université de Montréal
Faculté de l'aménagement

Institut d'urbanisme

Poste de professeur

Fonctions

Enseignement et recherche sur les problèmes et politiques de logement et de développement immobilier en milieu urbain.

Exigences

Doctorat ou l'équivalent; formation universitaire en sciences économiques; sera également considérée, la candidature des titulaires d'une maîtrise possédant une expérience professionnelle ou de recherche pertinente.

Traitement

Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction

Le plus tôt après le 1er juillet 1980

Date de clôture des candidatures

Le 13 juin 1980

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

M. Jean McNeil
Directeur
Institut d'urbanisme
Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

AGENT DE PERSONNEL

Fonctions

- S'occuper particulièrement de la fonction recrutement.
- Conseiller les gestionnaires et les employés en matière de personnel.
- Contrôler les prévisions d'effectifs.
- Administrer la convention collective en ce qui a trait aux promotions, mutations, etc.

Exigences

- Formation de niveau collégial en administration ou l'équivalent avec un minimum de quatre (4) années d'expérience dans la fonction personnel.

Lieu de travail

- Stage de formation à Montréal, en vue d'un poste sur l'un des chantiers de la Baie James.

Rémunération

- Selon l'expérience et la compétence.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante avant 17h le 13 juin 1980.



Société d'énergie de la Baie James
800, boul. de Maisonneuve est
14^e Étage
Montréal, Québec H2L 4M8

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

L'HÔPITAL DE L'UNGAVA

recherche

PRATICIEN (NE) EN SERVICE SOCIAL

Lieu de travail:
KUUJUAQ (Fort-Chimo), Baie de l'Ungava

Fonctions:
Sous l'Autorité immédiate de la Directrice des services sociaux:
— procéder à des interventions psycho-sociales auprès des individus (enfants ou adultes) présentant des problèmes de comportement et/ou d'adaptation;
— agir à titre de délégué du Directeur de la protection de la jeunesse pour assurer l'application de la loi de la protection de la jeunesse;
— assumer la formation et la supervision du travailleur communautaire autochtone.

Exigences:
— diplôme de 1er ou 2e cycle en sciences humaines;
— minimum: 2 ans d'expérience dans les secteurs de la famille et/ou de la jeunesse;
— connaissance excellente de l'anglais;
— qualité de leadership, d'adaptabilité et de souplesse;
— expérience de travail en milieu isolé serait un atout.

Salaires et conditions de travail:
Selon la convention collective plus prime nordique.

Soumettre votre curriculum vitae à:

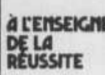
Mlle Cécile Bertrand, M.A.
Directrice
Centre des Services Sociaux de l'Ungava
C.P. 149
Kuujuuaq (Fort-Chimo)
P.Q. J0M 1C0
Tél.: (819) 964-2946

Concours se terminant le 23 juin 1980

Voir autres Carrières et Professions, en pages 14 et 16



le Permanent



UNE CARRIÈRE EN IMMEUBLE CHEZ LE PERMANENT REPRÉSENTE VOS MEILLEURES CHANCES DE RÉUSSITE

Le Permanent, un Trust établi depuis 1855 et dont l'actif dépasse 5 milliards N'EST PAS UN COURTIER ORDINAIRE. C'est pourquoi nos agents ne sont pas des agents ordinaires. Ils sont parmi les mieux formés et sûrement les plus connus et les mieux RÉMUNÉRÉS. Pour une carrière en immobilier, contactez le Directeur de notre succursale la plus près de chez vous

ou
Louise Hurlubise F.R.I.
au
735-5494

Nous sommes LE SEUL COURTIER offrant l'ensemble des avantages suivants:
Service de mise en marché OPTIMUM-VIDÉO
Service de prêts en 1ère et 2e hypothèques
Service de références à travers le Canada
Service de vente garantie et de relocalisation
Partage de commission allant jusqu'à 80%

LE PERMANENT

Le plus avant-gardiste des courtiers



Office national du film du Canada / National Film Board of Canada

AGENT PRINCIPAL DE LA RECHERCHE

La personne choisie travaille à la recherche, au développement et à l'analyse de politiques à l'Office National du Film sous la direction générale du Directeur, Recherche et Élaboration des politiques. Elle initie, entreprend et développe des études analytiques dans le secteur économique et socio-culturel. Elle se tient constamment au courant des développements, tendances et de la technologie afférente à la production et à la distribution d'audio-visuels au Canada et à l'étranger.

Ce poste demande de longues heures de travail afin de rencontrer les échéances et ce, sous une surveillance minimale; de développer, écrire et/ou réviser des politiques ou des documents de recherche; embaucher et/ou superviser des pigistes et des experts-conseils afin de rencontrer les objectifs de différents projets.

Qualités requises:
La personne choisie aura la capacité de s'exprimer verbalement et par écrit dans la langue française de façon très efficace; aura des études universitaires ou l'équivalent; une connaissance pratique des méthodes de recherche; une bonne connaissance du rôle de l'ONF au sein du milieu socio-culturel québécois. De plus la personne choisie aura de l'entregent et possèdera des qualités personnelles telles que l'enthousiasme et la ténacité.

La connaissance de l'économie ou des systèmes de communication ainsi que de la langue anglaise serait un atout. Salaire à discuter selon l'expérience: échelle de \$25,617. à \$29,007. (sous révision).

Excellents bénéfices marginaux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Office National du Film
Division du personnel
C.P. 6100
Succursale A
Montréal, P.Q. H3C 3H5

à l'attention de Manon Benson

DIRECTEUR DE SERVICE

Association des Auxiliaires Familiales d'Ottawa
(\$21,023. — \$27,977)

Qualifications:

— Maîtrise en travail social avec de l'expérience en administration et surveillance d'un programme d'auxiliaires familiales, en plus de la surveillance de 9 employés professionnels pour une agence sociale à but non lucratif.
— Bilingue de préférence.

Envoyer résumé au:

Directeur de l'Exécutif
V.H.A.
485 rue Bank
Ottawa, Ontario K2P 1Z9

Date de fermeture: le 6 juin 1980

HÔPITAL SAINT-LUC

(Hôpital universitaire de plus de 800 lits, situé au centre-ville de Montréal)

recherche

DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

FONCTIONS:

Le titulaire du poste sera responsable de l'organisation administrative du secteur des soins infirmiers, de la planification et du contrôle des ressources tant humaines que physiques, de l'évaluation qualitative et quantitative des soins, de l'élaboration et du contrôle budgétaire de son service.

EXIGENCES:

— Baccalauréat en sciences infirmières
— Expérience minimale de cinq (5) ans dans un poste administratif connexe;
— Une préférence sera accordée au détenteur d'une maîtrise en sciences infirmières.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales. Faire parvenir "curriculum vitae" détaillé avant le 28 juin au:

Directeur général
Hôpital Saint-Luc
1058 rue Saint-Denis
Montréal, Qué.
H2X 3J4

CÉGEP DE HAUTERIVE PROFESSEURS

Le Cégep de Hauterive requiert les services de professeurs dans les disciplines suivantes:

A) TEMPS COMPLET 80-81

- 1—Biologie
- 1—génie civil
- 2—Electro
- 1—science économique et science politique
- 1—science économique (remplaçant)
- 1—Éducation spécialisée
- 1—secrétariat (sténo-dactylo)
- 1—Anglais
- 2—Administration finance (remplaçants)

B) TEMPS PARTIEL PLEINE CHARGE AUTOMNE 80

- 1—Electro Technique
- 2—Techniques infirmières

EXIGENCES:

Diplômes universitaires de 1er cycle dans la discipline concernée ou toute autre formation exigée équivalente par le comité de sélection. Une expérience pertinente pourrait suppléer à l'absence de diplômes universitaires pour les techniques.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon la convention collective en vigueur
Entrée en fonction le 18 août 1980

LIEU DE TRAVAIL:

CÉGEP de Hauterive,
537, Boul. Blanche,
Hauterive

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné nécessairement de documents attestant leur formation universitaire de leurs expériences avant le 10 juin 80 au:

Directeur du Personnel
CÉGEP de Hauterive
537, Boul. Blanche,
HAUTERIVE
GSC 2B2

ANIMATEUR EN PASTORALE FAMILIALE

LE POSTE

Sous l'autorité du responsable diocésain de pastorale familiale, le titulaire du poste doit remplir les fonctions suivantes:

- concevoir, mettre en place et entretenir des services pastoraux pour les jeunes couples;
- animer des sessions de formation et de ressourcement pour les couples;
- accomplir toute autre tâche confiée par le responsable diocésain.

LE CANDIDAT

— formation universitaire en théologie pastorale (Bacc.) et/ou expérience pertinente reliée à la fonction;
— connaissance des services et des modes d'intervention en pastorale familiale;
— expérience en animation de groupes.

Le salaire variera suivant les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 13 juin 1980 à:

Office de Pastorale familiale
455 boul. Base-de-Roc
Joliette, Québec
J6E 5P3

ÉDITION

REPRÉSENTANT (E)

Jeune maison d'édition/distribution recherche représentant dynamique.

Tâche:

Promotion/vente de livres et jeux éducatifs (librairies - milieu scolaire - bibliothèques).

Qualités requises:

- Être prêt à travailler fort;
- Diplôme d'études collégiales (minimum);
- Préférentiellement expérience de la vente/promotion de livres et jeux éducatifs;
- Avoir entre 25/35 ans;
- Excellente maîtrise du français parlé et écrit;
- Connaissance d'usage de l'anglais.

Conditions de travail:

- Salaire fixe + commission;
- Voiture fournie;
- Allocation de voyage.

Faire parvenir un curriculum vitae pour le 20 juin 1980, à:

DOSSIER 3273
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9



L.A.C.F.C.

EST À LA RECHERCHE

d'un coordonnateur du développement communautaire

FONCTION:

- sous la direction du directeur général, voir au développement et à l'implantation de la politique de développement communautaire?
- susciter l'intérêt des régionales à se prévaloir des services d'un agent de développement communautaire?
- coordonner et évaluer le réseau d'agents déjà en place dans les régions.

EXIGENCES:

- de préférence un(e) diplômé(e) universitaire?
- connaissance du milieu minoritaire, de préférence le milieu fransaskois?
- compétence dans le domaine de l'organisation et de l'animation?
- le candidat aura à voyager dans toute la province?
- connaissance du français et de l'anglais.

ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible

SALAIRE: \$20 000.00 à \$28 000.00

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 15 juin 1980 à

M. Florent P. Bilodeau, directeur général
A.C.F.C.
2604, Central
Regina, Saskatchewan
S4N 2N9



L.A.C.F.C.

EST À LA RECHERCHE

d'un adjoint en administration et information

FONCTION:

Sous la direction du directeur général cet adjoint devra assurer:

- la distribution de l'information provenant du bureau provincial au Bureau de direction, au Conseil d'administration et au membership?
- l'administration financière de l'association?
- la gérance du personnel de secrétariat, de l'édifice et de l'équipement?
- la préparation des réunions et des procès-verbaux.

EXIGENCES:

- connaissance du milieu minoritaire, de préférence le milieu fransaskois?
- compétence dans les domaines de l'administration et de l'information?
- bonne connaissance du français et de l'anglais.

ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible.

SALAIRE: \$20 000.00 à \$28 000.00

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 15 juin 1980 à

M. Florent P. Bilodeau, directeur général
A.C.F.C.
2604, Central
Regina, Saskatchewan
S4N 2N9



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Département de sociologie

Poste de professeur à plein temps

Fonctions

Enseignement aux 1er, 2e et 3e cycles dans le domaine suivant: théories marxistes et leurs diverses applications.

Exigences

Doctorat en sociologie; capacité de développer la recherche dans son domaine.

Traitement

Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction

Le 1er septembre 1980

Date de clôture des candidatures

Le 16 juin 1980

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae accompagné de la liste de leurs publications ainsi que de deux lettres de recommandation à:

Mme Christiane Quérido
Directeur
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

L'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'île de Montréal

Depuis 1975, regroupe les organismes de loisir pour personnes handicapées de l'île de Montréal. Cet organisme mandaté par le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche qui a la mission de promouvoir l'exercice du droit au loisir de la personne handicapée.

REQUIERT LES SERVICES D'UN

DIRECTEUR RÉGIONAL

Description générale:

Sous l'autorité du Comité Exécutif, il (elle) est responsable en propre de l'application des politiques de fonctionnement et de la gestion quotidienne des affaires de la Corporation selon les directives qui lui sont exprimées.

Exigences:

Diplôme universitaire de premier cycle en récréologie, génagogie ou toute autre formation équivalente fournissant une spécialité en travail en équipe et en organisation professionnelle;
Excellente connaissance du monde du loisir au Québec et des besoins des personnes handicapées en ce domaine;
Au moins un an d'expérience pertinente dans une fonction connexe.

Salaire:

En conformité avec les politiques de la Corporation. Les expériences de travail et la formation académique seront prises en considération.

Faire parvenir avant le 20 juin 1980, 12:00 heures, son curriculum vitae au:

Président
1800, boul. Dorchester ouest
Bureau 403
Montréal, Québec
H3H 2H2



Centre d'accueil Anne-LeSeigneur

DIRECTEUR

DES SERVICES PROFESSIONNELS

Le Centre d'Accueil Anne LeSeigneur, centre d'accueil de réadaptation pour 225 bénéficiaires, déficients mentaux adultes, recherche les services d'un directeur des services professionnels (D.S.P.)

Nature de la fonction

Le DSP planifie, coordonne et contrôle les activités professionnelles et scientifiques de l'établissement dans le but d'assurer la qualité des actes professionnels.

Le candidat qui aura la préférence

- détient un diplôme universitaire du 2e cycle en psychologie, spécialité modification du comportement
- a quelques années d'expérience dans cette fonction ou autre formation pertinente
- a une expérience pertinente de gestion

Salaire

Selon la politique en vigueur au M.A.S.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae:

CENTRE D'ACCUEIL ANNE LESEIGNEUR
Concours DSP
1501 de Salaberry
Chambly, Qué.
J3L 4V8

Les Juifs d'ici en conférence d'identification

par Clément Trudel

Au cours de la Première conférence annuelle des études juives canadiennes — qui prend fin ce soir à l'UQAM — une quarantaine de travaux au moins sont versés au dossier, dont certains traitent de littérature ou de religion, d'histoire des relations de travail, de l'identification que vivent les Juifs d'ici, compte tenu de l'influence de l'école, etc.

Dans un amphithéâtre de McGill, il était notamment question, hier soir, de «Pluralisme, nationalisme et minorités: les Juifs, le Canada et le Québec».

Dans un atelier de l'UQAM, hier midi, le psychologue Jean-Claude Lasry (Université de Montréal et Hôpital Général Juif) expliquait les «tensions intracommunautaires» entre Ashkénazes et Séphar-

des, ces derniers provenant principalement du Maghreb (Afrique du Nord).

Trois raisons principales mènent à de telles tensions: ■ le fait qu'une nouvelle vague d'immigrants se heurte forcément à un certain établissement formé par les immigrants des premières vagues;

■ la facette «juif arabe» du Sépharade, dont il a raison maintenant de se dire fier mais qui fut la source de vexations durant un certain temps, l'Ashkénaze (selon Lasry) émettant des doutes sur le judaïsme du Sépharade;

■ M. Lasry estime même que des Ashkénazes ont traité en «paria», durant sept ou huit ans, l'école juive francophone Maïmonide, ce qui représente une troisième raison des tensions notées, soit «la langue française» venant menacer en quelque sorte le «monolithisme anglophone plus apparent que réel» de la communauté juive vivant à Montréal. Quant à Victor Teboul, enseignant au Cégep Lionel-Groulx et Juif francophone

originaire d'Alexandrie (Égypte) il a dit se livrer à une critique «peut-être pas quantifiable». M. Teboul reproche à une étude effectuée en 1977 auprès d'étudiants juifs (à McGill, Concordia, et aux cégeps Vanier et Dawson principalement) de n'avoir retenu que 7% de juifs francophones dans l'échantillon de l'enquête, tandis que les Sépharades formeraient 20, peut-être 25% de la population juive d'ici.

Le directeur des recherches à l'Allied Jewish Community Services, George Kantowitz, a rendu compte des grandes lignes d'une étude effectuée auprès de 450 étudiants juifs de la région montréalaise, en 1977, enquête qui indiquait notamment l'auto-évaluation de ces jeunes quant à leur capacité de lire, d'écrire et de parler le français (70%). De ces jeunes Juifs, 31% affirmaient leur intention de quitter le Québec (là où les anglophones non-juifs ne sont que 17% à vouloir partir) pour différentes raisons, dont leur appréhension vis-à-vis d'une société

où la plupart des activités se dérouleraient en français (capacité de fonction en French).

Selon M. Kantowitz, il n'y a pas de raison de croire que ces étudiants auraient un avis différent, après le référendum du 20 mai, le processus de francisation de la société étant considéré comme irréversible au Québec.

Les données avancées par MM. Kantowitz et Teboul n'ont malheureusement pas fait l'objet de questions, la discussion étant supprimée pour permettre à d'autres chercheurs de livrer le fruit de leurs travaux.

On peut signaler, dans les recherches que poursuit M. Lasry sur l'adaptation des Juifs Sépharades à la société québécoise et canadienne, l'affirmation d'un groupe qui, lorsqu'il a voulu former un organisme central (sépharade) s'est heurté, selon ce chercheur, à de l'incompréhension de la part des Ashkénazes.

Pour M. Teboul, au surplus, l'heure n'est pas à l'interrogation: «dois-je partir ou rester», mais plutôt de se demander comment la société québécoise en gestation «va tenir compte de ma différence». Si un René Lévesque peut aller jusqu'à douter de la qualité véritable de Québécois d'un Pierre Elliott Trudeau, ajoute M. Teboul, alors je me prends à douter de ma propre identité de Juif francophone qui a voté «oui» au référendum, «parce que le fédéralisme canadien... contribue à perpétuer chez les francophones le complexe du minoritaire».

M. Teboul a laissé à ses collègues un champ de réflexion à partir des définitions que feraient les Juifs d'ici «en fonction d'ailleurs»: témoin, la vogue qu'a connue la pièce *Uncle Moses* (en yiddish) dont l'action se déroule dans un New York du début du siècle! N'est-il pas temps, demande M. Teboul, qu'on s'interroge maintenant sur ce qui se passe à Côte-Saint-Luc, à Hampstead et dans la Côte-des-Neiges et que, «sans camoufler les réalités» on en vienne à des actions «expéditives et immédiates»?

Restrictions au permis de conduire

La réussite de l'examen de conduite d'un autobus n'entraînera plus automatiquement, au Québec, le droit de conduire un autre type de véhicule lourd.

En annonçant ce changement hier, le ministère des Transports a précisé que le nouveau conducteur qui obtient un permis de classe 1.1, 1.2 ou 1.3 n'est plus autorisé à conduire un véhicule de classe

2 ou 3, sauf s'il réussit l'examen spécifique à ces classes.

Les personnes qui ont réussi un examen de classe 1 après le 1er mai 1980 voient donc disparaître la restriction Z sur leur permis. Celui de classe 2 ou 3 permet de conduire tout véhicule sauf un autobus avec passagers et une motocyclette, ou une combinaison de véhicules ayant une masse totale de 11,000 kilogrammes ou plus.

LES TRIBUNAUX

Un cimetière pour payer une dette

A moins de récupérer d'ici là une somme de \$18,211, due au *Journal de Montréal* pour de la publicité, le shérif Paul Saint-Martin procédera, le 24 juillet prochain, à la mise en vente d'un cimetière, désigné sous le nom de Parc commémoratif de Montréal et sis au 3965 Côte de Liesse, à Saint-Laurent.

C'est à l'automne de 1977 que le cimetière avait fait paraître une série d'annonces dans le quotidien montréalais, pour dire qu'il était «la première et unique organisation au Canada à offrir un service total», précisant que les intéressés pouvaient trouver «tout dans un seul et même endroit».

Suivait une énumération des services offerts, tels cimetière, jardin botanique, crémation, chapelle, «colombarium», mausolée, crypte, salons d'exposition et service religieux sur place.

Mais il semble que cette série d'annonces ne fut jamais payée au quotidien et son éditeur, Québecor, obtint jugement en novembre 1978 pour forcer le Parc commémoratif de Montréal à acquiescer sa dette.

Depuis cette date, rien n'est survenu et, au 2 mai dernier, la dette, comprenant les intérêts et frais de cour, s'élevait maintenant à \$20,886.

Le shérif Saint-Martin a précisé que la mise à prix, pour la vente prévue dès le mois prochain, se fera au quart du montant de l'évaluation du cimetière, soit \$1,267,000.

Le procès de Nick Di Iorio est reporté

Nicolas «Nick» Di Iorio, dont le nom a fait surface à plusieurs reprises, lors des audiences de la Commission d'enquête sur le crime organisé, n'a pu commencer à subir son procès, sous huit accusations d'avoir caché des revenus de \$213,166.69 entre les années 1970 et 1974, frustrant ainsi le fisc québécois d'une somme de \$57,192.93.

C'est le juge Germain Lacoursière, de la Cour provinciale, qui devait présider ce procès mais comme celui-ci agissait à titre de surnuméraire et doit prendre sa retraite le 11 août prochain, il craint de ne pouvoir rendre jugement avant cette date.

On estime que Di Iorio, qui est défendu par Me Maranda, pourrait voir au moins une vingtaine de témoins déposer contre lui dans ces huit accusations.

Le juge Lacoursière a donc fixé son procès pro forma au 11 août mais tout laisse croire que l'accusé ne pourrait effectivement subir cette procédure avant le printemps prochain, certaines informations voulant que les rôles pour les causes d'impôt provincial soient déjà remplis jusqu'en mars 1981.

Marriage annulé pour bigamie

Le juge Guy M. Desaulniers, de la Cour supérieure, a décrété hier que le mariage d'une représentante de service à un Mexicain, demeurant maintenant dans son pays, à Puerto Vallarta, devait être annulé pour cause de bigamie.

D'autre part, le Mexicain en cause doit verser à celle qui fut sa deuxième épouse les meubles et effets mobiliers pour une valeur de \$15,000, en plus d'une somme de \$30,000 qui, selon le contrat de mariage intervenu, devait être versée à sa femme au moment de son décès seulement.

Le couple s'était marié à Montréal, le 8 septembre 1978, à l'église Saint-Alphonse d'Youville, mais l'union n'avait duré que jusqu'au 21 décembre suivant, alors que le mari avait quitté le domicile conjugal et abandonné son épouse sans aucun préavis, sauf une note disant qu'il retournait au Mexique.

Par la suite, la nouvelle épouse a découvert que son conjoint était marié depuis le 31 mars 1976 et que ce mariage n'avait jamais été annulé par divorce ou autrement avant le mariage du 8 septembre 1978.

Le juge Desaulniers estime que le Mexicain ne pouvait contracter un second mariage avant l'annulation de son premier et que sa deuxième union est donc nulle.

D'autre part, sa seconde épouse est la seule à avoir contracté de bonne foi ce mariage et elle a donc droit dans les circonstances aux bénéfices d'un mariage putatif, prévus dans le contrat convenu entre les parties.

Outre de décréter les avantages à l'épouse frustrée, le tribunal ordonne également au protonotaire de la Cour supérieure de procéder à la rectification des actes et registres civils.

Ceci afin d'y faire mention de l'annulation du mariage du 8 septembre 1978 et de donner plein effet au présent jugement.

De plus, le curé de la paroisse Saint-Alphonse d'Youville doit, de son côté, toujours selon le jugement, procéder à la correction du double registre des actes de l'état civil afin de mentionner également l'annulation du mariage décrété.

— Bernard MORRIER

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1982
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Painfeld
Montréal H3G 1X5, Tel. (514) 934-0272
Télex 05-268556, Cable MAROIN
Telecopier international Xerox 400

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL,
HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Le Valençay Inc.
STUDIO DE DECORATION INTERIEURE
932-8131
Gilles-André Vaillancourt s.d.a.q.

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300
845-4194

MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 QUÉST., BOULEVARD DORCHESTER,
MONTREAL, QUE. H3B 1P3 TEL. 866-9671

HON. GEORGE C. MARLER, C.P.
HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON

HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY
PIERRE LAPORTE
GÉRARD DUCHARME
PIERRE SENEZ
E. BRUCE MOUDEL
PIERRE VENNE

ANDRÉ A. BOILEAU
PAUL A. LAZURE
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PÉROUST
LUCIE HOUDE
HÉLÈNE DRAPEAU

samson, Belair & ASSOCIÉS
Comptables agréés
QUÉBEC MONTREAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER
RIMOUSKI TROIS-RIVIÈRES SHERBROOKE SAINT-HYACINTHE KITCHENER
SEPT-ÎLES MATANE COATICOOK FORT LAUVERDALE (U.S.A.)

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 14 et 15

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES

SOMMAIRE DE LA FONCTION:
Sous l'autorité du vice-recteur aux communications, le directeur général du service des bibliothèques a la responsabilité de planifier, organiser, diriger, contrôler et coordonner le développement et le fonctionnement des bibliothèques dans le but de répondre aux besoins de documentation pour fins de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de l'UQAM.

TÂCHES:
— Développer, proposer et appliquer les politiques et procédures de développement, de fonctionnement des bibliothèques et d'enrichissement des collections.
— Développer le système de gestion des bibliothèques de l'UQAM en utilisant, notamment, les systèmes informatisés et les nouveaux procédés de reproduction et conservation de la documentation.
— Promouvoir les services de la bibliothèque et assurer l'insertion harmonieuse des bibliothèques à la communauté universitaire.
— Assurer la représentation de l'UQAM auprès des instances de l'université et des organismes extérieurs où la participation du service des bibliothèques est requise.
— Établir des ententes avec les bibliothèques des autres universités et autres organismes avec lesquels l'UQAM a avantage à avoir des rapports dans le secteur de la documentation.

QUALIFICATIONS:
— Diplôme universitaire, de préférence en bibliothéconomie et/ou en sciences administratives.
— Connaissances ou expérience appropriées en informatique de gestion et analyse de systèmes.
— Cinq (5) années d'expérience de direction, de préférence à la direction de bibliothèques.
— Connaissance du milieu universitaire, et, de préférence du milieu des bibliothèques.

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'échelle de salaires des cadres de l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir au service du personnel avant le 27 juin 1980, bureau 5900, pavillon Carré Phillips, 1193, Carré Phillips, à l'attention du directeur du service du personnel.

Université du Québec à Montréal

Poste accessible aux femmes et aux hommes

UN PROFESSEUR SPÉCIALISÉ DANS UN DES 3 CHAMPS SUIVANTS:
Administration publique — connaissances en administration publique au Québec et au Canada; Vie politique au Québec et au Canada; Développement Tiers-Monde — développements comparés.

FONCTIONS ET CADRE DE TRAVAIL:
Le titulaire de ce poste sera appelé à dispenser des enseignements et à encadrer des étudiants au niveau des premier, deuxième et troisième cycles.

EXIGENCES:
Ph. D. (doctorat) requis

TRAITEMENT:
Selon la convention collective en vigueur à l'UQAM

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le VENDREDI 13 juin 1980 à 17h à:
M. Cary Hector, directeur
Département de science politique
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Le département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Chicoutimi sollicite des candidatures de professeurs dans les domaines suivants:

- un professeur spécialisé dans les théories et les techniques de l'analyse de l'enseignement;
- un professeur en psychologie du développement humain (point de vue intellectuel surtout);
- un professeur spécialisé dans les troubles d'apprentissage principalement pour les programmes s'intéressant à l'enfance inadaptée;
- un professeur en administration scolaire;
- un professeur spécialisé dans le domaine de la psychologie sociale. Ce dernier poste est ouvert sous réserve d'approbation subséquente par le Conseil d'administration de l'Université.

EXIGENCES
Les candidats à ces postes doivent être détenteurs d'un doctorat. Toutefois, les candidats détenteurs d'une maîtrise et possédant une expérience professionnelle importante en enseignement et en recherche pourront être considérés. Les publications seront un atout majeur.

MODALITÉS GÉNÉRALES
Traitement: Les conditions de travail sont régies par la convention collective en vigueur. Le traitement est déterminé selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Entrée en fonction: Au plus tard le 1er septembre 1980.

On fait parvenir son offre de services avant le 16 juin 1980 au:
Doyen de la gestion académique, Université du Québec à Chicoutimi, 930 rue Jacques-Cartier est, Chicoutimi (Québec) G7H 2B1.

Université du Québec à Chicoutimi

L'HÔPITAL SAINT-LAMBERT
(soins prolongés - 118 lits)
est à la recherche d'un (e)
Directeur(trice) du service des soins infirmiers

Nature de la fonction:
— Administrer les activités relatives aux soins infirmiers et assurer la responsabilité de la continuité, du contrôle et de l'évolution des soins.

Exigences:
— Diplôme d'études collégiales en techniques infirmières plus une année de spécialisation en administration.
— Trois années d'expérience dans un poste de gestion.

Rémunération:
Selon les normes du MAS (Classe 14)

Faire parvenir curriculum vitae à l'attention du Directeur Général au plus tard le 27 juin 1980.

Hôpital Saint-Lambert
831 rue Notre-Dame
St-Lambert, P.Q. J4R 1S1

Centre Hospitalier Pierre-Boucher
LONGUEUIL
Établissement de 362 lits pour soins spécialisés en voie de construction (ouverture 1982).

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Nous sommes à la recherche d'un médecin qui désire se joindre à l'équipe administrative du futur centre hospitalier et participer particulièrement à l'élaboration et au développement de la pensée médicale du centre ainsi qu'au recrutement des médecins.

Le candidat recherché a de l'expérience dans l'organisation et l'administration médicale d'un centre hospitalier.

Le salaire offert est en conformité avec la politique de rémunération du Ministère des Affaires Sociales.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement et devront être accompagnées d'un curriculum vitae. Ces demandes devront être adressées à:

Monsieur Richard L'Écuyer,
Centre Hospitalier Pierre-Boucher
Directeur général
125, Boul. Ste-Foy, suite 210
Longueuil, Québec
J4J 1W7

HÔPITAL SANTA CABRINI
recherche
INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Postes à temps complet et temps partiel, temporaires pour les remplacements d'été, soit de jour, de soir ou de nuit, également rotation.

Postes disponibles pour la salle d'urgence, soit à temps partiel remplacements de soir ou temps complet remplacements jour, soir, nuit.

Poste disponible pour les soins intensifs à temps partiel remplacement jour, soir, nuit.

Exigences:
— Être membre de l'O.I.I.Q.
— Avec ou sans expérience.

Veuillez communiquer immédiatement avec le
SERVICE DU PERSONNEL
au numéro 254-8311, poste 335 ou 385

ARTS ET SPECTACLES

disques / Conventum et «Le bureau central des intempéries»

par Nathalie Petrowski

Au moment où paraissent ces lignes, Conventum, le groupe, le noyau musical, la cellule créatrice, voire même l'utopie, n'existe plus. En fait, le groupe n'existe plus depuis janvier 78 et la parution d'un premier disque intitulé *A l'affût d'un complot*. Déjà à cette époque-là, les ateliers d'improvisation communautaire ne marchaient pas, les musiciens se tombaient respectivement et mutuellement sur les nerfs. Les interminables différends idéologiques, la radiation systématique du groupe du marché du travail, particu-

lièrement celui de Radio-Canada à cause de ses liens étroits avec le Syndicat de la musique, la mort d'Elvis qui retarda la parution du premier disque ainsi que des démêlés légaux avec le Tamoan rongé par les dettes, minèrent le groupe et le menèrent progressivement à sa perte. Le groupe se sépara sans pour autant chanter l'oraison funèbre de sa musique. «Conventum n'existait plus mais la musique elle, continuait à exister» explique André Duchesne, père et âme du défunt groupe.

Une dernière fois cependant, les musiciens acceptèrent de se rencontrer et de mettre en commun leurs plus belles piè-

ces pour un disque d'adieu intitulé *Le bureau central des utopies* sur étiquette Cadence. Avec un emprunt bancaire de \$6,000.00 et l'aide précieuse d'une unité mobile, le disque fut enregistré l'automne dernier en dix jours. Neuf pièces instrumentales, la plupart extraites de films dont Conventum a signé la bande sonore, figurent sur l'album d'une famille perdue, par il y a un mois. Les «naïfs réalistes» de Conventum (l'expression vient d'eux) ont cette fois simplifié leur jeu, épuré leur style et clarifié leur discours. La musique y est encore torturée et tortueuse à cause de la complexité et de la multiplicité des cor-

des, mais une précaire fluidité s'est insérée dans le jeu pour rendre le tout étrangement séduisant. Le son de Conventum reste d'essence et d'inspiration folklorique (pas une goutte de rock là-dedans) mais leur folklore, moderne et parfois maniéré, ne verse jamais dans «la bottine décapée» ou le «macramé musical». Leur folklore exploratoire et original, fait surgir le paysage ravagé de la tristesse et de la mélancolie à la manière d'un orchestre de chambre qui jouerait dans une maison abandonnée. Même dans ses accès de légèreté (dans le *Reel des élections* par exemple) la musique de Conventum n'est jamais gaie, jamais insouciant. Est-ce

l'acquis pénible d'une conscience sociale ou tout simplement l'expression d'une neurosténie chronique et nationale, est-ce le poids d'une mécanique irréversible et contre laquelle les «travailleurs culturels» se sentent impuissants? Nul ne sait. «Nous sommes les concierges nocturnes qui ramassent les vidanges et pensent dans leurs poubelles politiques à demander une augmentation du plaisir», écrivent-ils. Paradoxalement leur musique est plus vouée à la souffrance, à la misère morale qu'au plaisir comme s'ils avaient depuis longtemps renoncé à l'expiation de cette lointaine faute qui les empêche de célébrer.

Dans la démente des décennies qui s'enfilent trop vite sur les chaînes de montage du temps, les naïfs réalistes de Conventum qui ont voulu changer les choses en partant de faits d'avance, n'ont su trouver de remède à l'aliénation. Si leur utopie, de par leur dissolution, s'est soldée sur un échec, elle ne fut jamais vaine. Reste la musique, reste de fragiles nouvelles maisons comme le syndicat et le centre de diffusion de Sanguinet, reste une petite rivière d'idées qui font leur chemin, et qui grugent tranquillement les bases de l'aliénation. Conventum n'existe plus, mais l'esprit, aussi embryonnaire et vacillant soit-il, surviva.

Le Prix de la liberté

PARIS (AFP) — Le «Prix de la liberté», attribué pour la première fois lundi et destiné à couronner un écrivain étranger incarnant, dans son pays, la liberté d'expression, a été attribué conjointement à l'écrivain soviétique Lydia Tchoukovskaïa et aux poètes cubain et marocain Armando Valladares et Abdellatif Laabi.

Le jury de ce nouveau prix littéraire, parrainé par le «Pen-club» français, est présidé par l'Académicien français Eugène Ionesco.

Armando Valladares, un poète cubain nationaliste de 43 ans, en prison depuis vingt ans, est couronné pour son livre «Prisonnier de Castro». Paralyté, il se trouve à l'hôpital de la prison Combinado del Este près de La Havane.

Lydia Tchoukovskaïa, 73 ans, vivant à Moscou, aveugle et privée de médicaments, a été couronnée pour ses «Entretiens avec Anna Akhmatova» et «Les Chemins de l'exclusion». Dans cet essai, elle raconte notamment sa comparaison devant l'Union des écrivains soviétiques et son expulsion de cette organisation en 1974, pour avoir pris la défense d'autres écrivains persécutés.

Enfin, le poète marocain Abdellatif Laabi, 38 ans a reçu le prix pour «Histoire des sept crucifiés de l'histoire» et «Le règne de la barbarie». Condamné en 1972 à dix ans de prison, il est atteint d'une grave maladie rhumatismale.

Au 14e Concours international de Montréal 19 pianistes accèdent à la 2e éliminatoire

Des 44 pianistes qui se sont présentés au 14e Concours international de Montréal, à la première épreuve éliminatoire, 19 ont franchi avec succès cette étape décisive et demeurent en lice pour la seconde épreuve éliminatoire qui se tiendra les 4, 5 et 6 juin, au Théâtre Maisonneuve, selon l'ordre de participation déterminé avant les débuts du concours.

Au stade actuel du concours, il est difficile de miser sur un ou plusieurs candidats, d'autant que la deuxième épreuve est encore plus importante que la première au plan du répertoire, sans évidemment compter l'épreuve finale du concerto avec orchestre. Il est cependant déjà possible de tirer quelques conclusions.

Il convient tout d'abord de signaler que le Canada sera présent à la deuxième épreuve éliminatoire grâce à trois jeu-

nes pianistes, Jamie K. Seyer, 25 ans, Ick Choo Moon, 24 ans et Philip G. Thomson, 27 ans. Les trois autres Canadiens ont été éliminés.

La défaite majeure est cependant celle des Etats-Unis qui avaient inscrit 16 candidats dont seulement cinq parviennent à la seconde épreuve. Par contre et cela était prévisible, les trois jeunes candidats de l'URSS passent tous les trois à la seconde épreuve sans coup férir. La France conserve cependant trois candidats sur cinq alors que l'Espagne, la Yougoslavie, le Japon, la République populaire de Chine et la Bulgarie seront présents avec un candidat chacun.

Les concurrents à la seconde épreuve seront entendus dans l'ordre suivant: aujourd'hui à 14 h, Steven Mayer (E.-U.), 15 h 10 Dana Protopescu (Espagne), 16 h 40

Remy Loumbrozo (France), 20 h Michel Oudar (France), 21 h 30 Ivo Pogorelic (Yougoslavie). Jeudi, 5 juin à 10 h 30 Pierre Banhaïem (France), 11 h 40 Diane Hulbert (E.-U.), 14 h Ruriko Kikuchi (Japon), 15 h 10 Michael Thomopoulos (E.-U.), 16 h 40 Andrei Diev (URSS), 20 h Boris Petrov (URSS), 21 h 30 Jamie K. Seyer (Canada). Vendredi 6 juin à 10 h 30 Vladimir Ovchinnikov (URSS), 11 h 40 Yang Wang (République populaire de Chine), 15 h 10 Ick Choo Moon (Canada), 16 h 40 William Wolfram (E.-U.), 20 h Philip G. Thomson (Canada) et 21 h 30 Emma Tachmizian (Bulgarie).

L'épreuve finale du Concours se tiendra les 13, 14 et 15 juin à 20 h au Théâtre Maisonneuve. Les concurrents seront alors accompagnés par l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de

James de Preist qui dirigera également le concert de gala des premiers lauréats qui aura lieu mardi 17 juin à 20 h 15 à la salle Wilfrid-Pelletier.

Les prix des billets pour l'épreuve finale seront de \$3 à \$5 tandis que pour le gala, ils seront de \$4 à \$7. On peut se procurer ces billets aux guichets de la Place des Arts dès maintenant.

La troupe La belle affaire présente *L'Amant* de Harold Pinter au café La Chaconne du 26 juin au 12 juillet et du 5 au 23 août. Les représentations ont lieu du mardi au vendredi à 21 h et les samedis à 21 h et 23 h 30. La distribution comprendra René Gagnon, Hélène Mercier et Charles Vinson dans une mise en scène de Sébastien Dhavernas. Les décors et costumes sont de René Gagnon, 338 rue Ontario est.

Oscar du Meilleur Film Étranger
14 ANS

le Tambour

Le PARISIEN 4 1:00, 3:30, 6:15, 9:00
486 STE-CATHERINE 0 866-3856

L'émission «Un air d'été» s'annonce bien

par Clément Trudel

Soir de première, lundi, à Télé-Métropole: on baptise le dernier-né des «talk-shows»: *Un air d'été*, confié à l'animateur Michel Jasmin. Sans

prétention, sous le signe de la détente estivale, le ministre Jean Garon (Agriculture et Alimentation) y avouera qu'avant 1977, il n'avait jamais entendu parlé des Florales. Spontanément, le jeune chan-

teur Patrick Norman glissera qu'il n'a jamais appris le chant... Quant au Père Gédéon, fidèle à lui-même, il fera fi du décor tout neuf pour y froter une allumette, et taquiner la co-animatrice France Castel, cette «sacrée belle créature».

Au fil des semaines, jusqu'à la rentrée, Michel Jasmin aura recours à un co-animateur: ce pourrait être René Simard, Clémence Desrochers, Elaine Bédard ou Gaston L'Heureux. Et défilent les invités qui, l'on s'en doutera en raison de la saison, ne devront pas alourdir l'air d'été, la mélodie-du-bonheur telle que conçue à Télé-Métropole, au rythme d'un excellent orchestre dirigé par Jacques Lafèche.

Lundi, ce sont les clameurs du «jarnibouère» de Père Gédéon qui sont venues interrompre les confidences d'un interviewé, mais le Beauceron a possédé son monde, avec son attendrissement sur son «beuf» (Que sont nos amis devenus?) et quelques gauloiseries.

Jasmin prend conscience de l'horaire privilégié qu'on lui offre: à 21 h 30, tout juste avant les nouvelles TVA. Cet animateur qui a vaincu un handicap (paralysie due à un accident d'automobile) avouait après le show qu'il a parfois le trac, et qu'il ne prend pas faire un succès de toutes les interviews qu'on lui

demandera de faire... Il fit bien des exploits pour tenter de sortir des refrains connus la chanteuse française Mireille Mathieu. Il faut dire que Jean Dupeppe, par contraste, campe l'interviewé décontracté qui excelle à passer son message: cet été, le

Théâtre des Prairies a 19 ans et il vous attend... L'équipe comprend deux réalisateurs: Armand Bastien et Paul Lepage, et de quatre recherchistes. En principe, les invités sont réservés trois semaines à l'avance et l'animateur tente un coup-surprise,

de temps à autre. Il annonce entre autres excentricités un saut en parachute — ce qui vaut bien le caprice qu'eut Michel Jasmin de démenager quatre tonnes et demie de terre sur sa terrasse d'un gratte-ciel du centre-ville en vue d'y faire planter une quarantaine d'arbustes.

«Un air d'été» (3 juin - 21 h 30 - Télé-Métropole) augure d'une saison sans anicroche, coulant lentement dans le canot sur une pièce d'eau bien protégée des remous. On verra si Jasmin, moins nerveux en avançant dans la saison, saura éviter le cabotage; comme lorsqu'il prononce délibérément mal «géranium» — on ose espérer que ce n'est pas par condescendance pour un public populaire qui, à ce jour, ne semble pas lui faire défaut.

14e Concours international de Montréal

30 mai/17 juin piano

Billets en vente au guichet de la Place des Arts

Théâtre Maisonneuve

Seconde épreuve éliminatoire
4, 5 et 6 juin
10h30, 14h00, 20h00
entrée gratuite

Épreuve finale
avec l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de James DePreist
13, 14 et 15 juin
20h00
billets: \$3, \$4, \$5

Salle Wilfrid-Pelletier

Concert de gala des premiers lauréats avec l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de James DePreist
17 juin
20h15
billets: \$4, \$5, \$6, \$7

RENE MALO présente

L'homme à tout faire

une comédie romantique

Un film écrit et réalisé par MICHEL LANCOT

Quimetoscope

SELECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE CANNES 1980

1204 EST SAINTÉ-CATHERINE 525-8600

Le Théâtre la Rallonge

3 DERNIÈRES présente

pourquoi s'mett' tout nus

Écrite et jouée par: Lorraine Pintz, Louise Saint-Daniel, Daniel Simard

Mise en scène: Marie-Lou Dion
Costumes: Lyse Bédard
Décor, éclairages: Michel Demers

JUSQU'AU 6 JUIN, 21h00

SANS RELÂCHE

STUDIO DE L'ÉCOLE NATIONALE
360 est rue Laurier, Information: 282-1996
Billets: \$5

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC. présente

FAUST

Opéra de Charles Gounod

180 ARTISTES EN SCÈNE

Solistes de L'Opéra de Paris, L'Opéra de Vienne et La Scala de Milan, et l'intégrale du ballet

«LA NUIT DE WALPURGIS»

Production du Théâtre d'Avignon
directeur: Raymond Duffaut
Cour d'Honneur du Palais des Papes Juin 1979

Billets: \$10 \$15 \$20 \$25 \$30

EN VENTE: Ed. Archambault, 500 Ste-Catherine est, Montréal
Trust PVM et Fairview, Sauvé et Frères rue St-Hubert, Galeries d'Anjou, Carrefour et Place Laval, Oratoire St-Joseph, (bureau général)
Aussi en vente à la Place des Arts

CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE

ORATOIRE ST-JOSEPH (À l'intérieur de la Basilique)

Trop de morale, peu de théâtre

par Jacques Laure-Langlois

Avec l'envie soudaine d'une nuit blanche, une création de Lise Roy et Michel Breton, interprétée par les auteurs; produit par le Théâtre de Carton à l'Atelier Continu, 1220 est, rue Laurier, à 20 h 30, du jeudi au dimanche, jusqu'au 8 juin.

S'il fallait décerner parmi les artisans du théâtre une médaille de bonne volonté, un prix de missionariat, un certificat de mérite social, Lise Roy et Michel Breton seraient indubitablement deux des plus sérieux candidats. Leur désir de communiquer aux autres le fruit de leur démarche personnelle et sociale, de partager avec chacun la

voie, la vérité et la vie qu'ils ont choisies est trop évident. Nous sommes, spectateurs à leur pièce, mis en face d'un cas typique de «R'gardez comme on est beaux, comme on est fins; r'gardez comme c'est facile». Rien de plus gênant comme situation que de se faire faire la morale et surtout une morale aussi naïve.

Première génération de sans-dieux, de divorcés, nous avons privé nos enfants de modèles. Pour eux, le couple n'est plus une fin en soi mais la solitude est encore pire, semblent-ils découvrir avec une horreur qui les oblige à «se prendre en main et à agir sur leurs amours et leur travail». Angèle, nouvellement séparée aura seule, par choix, l'enfant dont elle est enceinte et Martin, incapable de tolérer la solitude, se laissera envahir par son petit ami.

L'affaire est carrément «granola». Surtout que les auteurs-acteurs réussissent mal à expulser l'auteur du personnage. Michel Breton transperce trop sous «Martin Bissonnette», Lise Roy sous «Angèle Thériault». Distanciation: nulle. On ne s'échappe du premier degré que pour quelques grimaces (Lise Roy en abuse), que pour quelques mimes bien faits auxquels on a intégré ou non le musicien muet, que pour les chansons, en général harmonieuses (beaux arrangements vocaux à trois voix — celles de Lise Roy et du musicien étant particulièrement belles) mais d'une pauvreté poétique attristante. On ne semble pas connaître l'existence de la métaphore.

Le personnage reste quand même une des données essentielles du théâtre. Angèle et Martin ne sont que des noms d'emprunt pour les auteurs qui ne parviennent pas à les jouer mais s'appliquent à moraliser, par eux interposés.

ALSOE 1 30 MILTON 429-8083

MICHEL SERRAULT (La cage aux folles)

7:30 9:30

LES ESPRITS DE FAMILLE Nicole Courcel

ALSOE 2 35 MILTON 429-8083

UN SECOND SOUFFLE ROBERT STACK

7:30 9:30

18 ANS adultes

Jonathan Livingston le goéland Harold et Maude

2e FILM

Musique de CAT STEVENS HAL ASHBY

JONATHAN 7:30 - HAROLD 9:15



Dernière chance de voir au Théâtre du Rideau Vert l'irrésistible comédie de Maria Pacôme avec Catherine Bégin, Janine Sutto, François Trotter, Louise Deschatelets et Jean Deschênes dans une mise en scène de Daniel J. Suissa. Un divertissement à ne pas manquer. À l'affiche seulement jusqu'au 7 juin. Pour réservations, veuillez composer: 844-1793 (Publicité)

VACANCES 1980

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA: \$4.00
ÉTATS-UNIS: \$5.00

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine
Mon abonnement est payé d'avance
Je le reçois par porteur Je le reçois par la poste

Nom.....
Adresse actuelle.....
Adresse de vacances.....
à compter du.....
reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

DERNIÈRE SEMAINE

La Poudrière

ÎLE STE-HELENE

2 comédies de MOLIÈRE

GEORGE DANDIN & LES PRÉCIEUSES RIDICULES (français/anglais)

Billets: Mtl Trust (PVM) 861-8267
La Baie (TRS) 281-4422

RÉSERVATIONS 526-0821 (Master Charge)

OFFENBACH débutant le 11 juin
2 opéras: La Pomme d'Api et Monsieur Choufleuil.



Le digital et le numérique

par Louis-Paul Béguin

J'ai déjà dit ce que je pensais de l'utilisation de l'adjectif digital, anglicisme venu de «digit». On parle d'affichage numérique, et non de quelque affichage qui serait digital. Il est certain que digital existe en français et, d'ailleurs, c'est en France qu'on a mis au point, quel que soit, la technique des empreintes digitales.

J'ai reçu un petit lexique des termes techniques qui donne, hélas sans autres explications des équivalents français à des mots anglais du «digital world». Je crois que les lecteurs seront intéressés à en connaître quelques-uns.

Pour «appearances», le lexique propose points de raccordement. On remarque tout de suite que le français est plus clair. Pour «break point», point de rupture; «breaker panel», panneau de disjoncteur; «call processing», traitement d'appel; «channel», voie; «cross links», liaisons transversales. Le «crossstalk» est en français, d'après ce lexique, la diaphonie.

Nous arrivons maintenant aux expressions contenant le mot «digital», en anglais. «Digital carrier module», module de transmission numérique; «digital interface», interface numérique; «digital multiplex system», système de commutation numérique. On notera le mot commutation et on prendra bien garde de traduire l'anglais «commutation» par commutation. Voici quelques exemples de commutation (mot anglais) et de ses équivalents français: «army and navy commutation», remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine; «commuted value», valeur escomptée. Mais je m'égare, revenons à nos moutons, au plutôt à nos «digital». Par «digital world», on entend le numérique universel. J'aimerais vous donner plus de renseignements là-dessus, mais c'est l'inconvénient de ces lexiques sans définitions ni commentaires ni contextes. Le «digital network» est le réseau numérique. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de mentionner de lexique qui nous change des lexiques-maison calqués sur l'anglais. Il faut remercier la Northern Telecom pour les efforts qu'elle fait envers le français et le respect qu'elle lui témoigne.

Référendum en C.-Britannique?

VANCOUVER (PC) — Une enquête du Western National Party a démontré que 81% des citoyens de Vancouver croient qu'il devrait y avoir un référendum en Colombie-Britannique pour décider de l'avenir de cette province dans la confédération, comme on l'a fait au Québec récemment. L'enquête du parti séparatiste de l'Ouest a également montré que 65% des répondants veulent une seule langue officielle pour leur région, 73% désirent que le Québec reste à l'intérieur de la confédération et 35% veulent qu'on mette fin à l'immigration.

30 coups de fouet pour «batifolage»

TÉHERAN (Reuter) — Pour «consommation d'alcool et batifolage», vingt personnes, hommes et femmes, arrêtés par les gardes révolutionnaires iraniens à une partie dans un quartier chic du nord de Téhéran, ont reçu chacune 30 coups de fouet. Le châtiement leur a été infligé au Centre pour l'abolition du péché à Téhéran, et les fêtards ont été libérés après avoir promis de bien se tenir, à l'avenir.

DÉCÉS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

FARLEY, Yvonne. — A Montréal, le 2 juin 1980 à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Yvonne Hardy épouse de Édouard Farley. Outre son époux, elle laisse dans le deuil sa fille Thérèse (épouse de Gabriel Abram), son fils Jean-Paul (époux de Nicole Bachand), ses petits-enfants: Pierre, Mireille et Ghislaine Abram, Geneviève Farley. Les funérailles auront lieu le jeudi 5 juin. Le convoi funéraire partira du salon Alfred Dallaire No. 2645 rue Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église de la Visitation où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 heures.

MERCIER, Théodore. — À l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance, le 30 mai 1980 à l'âge de 85 ans, 7 mois, est décédé M. Théodore Mercier ingénieur-forestier, époux de Annette Lassonde. Il demeurait au 440 Pere Marquette app. 1369, Québec. Il laisse outre son épouse ses enfants: Jacques (Lise Tessier), Claire (Stuart Slater), Marc V. (Micheline Careau), Lucie, Jean (Marthe Bégin), Pierre (Claude Croteau) de Sherbrooke, Céline (Yvon Côté) de Boucheville, Michel (Louise Plante) de Hull, Guy (Louise LePage) de St-Basile, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Thérèse Mercier, M. Mme Paul-Aimé Rondeau, Mlle Claire Lassonde, Mme Aline Lachance, M. Mme Alexandre Lassonde, Mlle Colette Lassonde ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants et autres parents et amis. Les funérailles ont eu lieu le 3 juin à l'église Notre-Dame du Chemin. Et de là au cimetière Belmont lieu de la sépulture.

PICARD, Laurent, avocat. — Décédé subitement le 25 mai 1980 à l'âge de 29 ans. Il laisse dans le deuil ses parents Fernand et Nicole Picard, ses frères Jean et Daniel ainsi que ses neveux et nièces. Une messe de requiem sera célébrée le jeudi 5 juin à 2 heures en l'église St-Germain d'Outremont (chemin Ste-Catherine).

Avis légaux Avis publics Appels d'offres

AVIS EST DONNÉ QUE: Désiré Roussel, 36 Gaivin, St-Jean de Dieu, P.Q. détenteur du permis 020228-001, région 03, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à René Ouellet, St-Juste du Lac, Témiscouata, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

AVIS EST DONNÉ QUE: René Bertrand, 11680, St-Réal, Montréal, P.Q. détenteur du permis M503177-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Jacques Boyle, 2553A, Everette, Montréal, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

Le requérant-cédant, M. Marcel Lapointe, domicilié à R.R.#3, Bury, C.M. Compton, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gilles Desrosiers, domicilié à St-Eldège, C.M. Compton le permis portant le numéro M-50381-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Lauriat Gauvin, domicilié à Montbrun, Cdt Rouyn-Noranda, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Armand Desrosiers, domicilié à St-Hélène de Manoubois, Cdt Abitibi, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Lucie Contreuil Germain, domiciliée à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Jean-Guy Grenier, domicilié à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Lucie Contreuil Germain, domiciliée à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Jean-Guy Grenier, domicilié à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Lucie Contreuil Germain, domiciliée à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Jean-Guy Grenier, domicilié à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Lucie Contreuil Germain, domiciliée à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Jean-Guy Grenier, domicilié à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Lucie Contreuil Germain, domiciliée à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Jean-Guy Grenier, domicilié à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Le requérant-cédant, M. Lucie Contreuil Germain, domiciliée à 14, rue de la Vallée, La Sarre, Cdt Abitibi, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, domicilié à 108 Avenue du Chemin de Fer, Cdt Abitibi, le permis portant le numéro M-500599-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

AVIS EST DONNÉ QUE: Charles Gagné, 657, Cousineau, Laval, P.Q. détenteur du permis M50684-002, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Robert Turmel, 1145, 6^e avenue, Fabreville, P.Q. conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

AVIS EST DONNÉ QUE: M. ROGER AVELINE, camionneur, domicilié à 2593 rue Dussau, Val David, détenteur du permis M504999-00, région 06, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: M. ROLAND CHARLEBOIS, camionneur, R.R. 1, Rang Morrisette, Grenville, région 06, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est rue Sherbrooke, Montréal, H1K 1K2. Première parution: 4 juin 1980. Deuxième parution: 5 juin 1980. Troisième parution: 6 juin 1980.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS DE PRESENTATION
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Hubert Courcier et son épouse Dame Hilda Murray, tous deux résidents au 12001 rue Allard à Montréal, Nord, District de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures. Le dossier est en possession de la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 216, Palais de Justice, 103 est St-Antoine, à Montréal, le mardi 11 juin 1980, à 10 heures.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. ME ANDRÉ DESROCHERS, NOTAIRE PROCUREUR DE LA COMPAGNIE.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE VANITY BRASSIERE CO. LTD. fera une demande au Ministère des Institutions financières, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
Minimum: 2 parutions

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être souignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.).

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots, bronzes, tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morlier 688-3679. J.N.O.

TABLE RONDE en chêne avec pattes de lion à vendre. 522-7615.

DECAPAGE: restauration de tous genres, teinture et traitement du bois sur boiseries, portes et meubles. Estimation gratuite. Après 5 h 737-3470, 842-6935 7-6-80

SPLÉNDIDE collection d'art chinois. Décorations et statues en ivoire. Lapis lazuli, Jade, Vases anciens. Vendrais tout ou séparément. Antiquaire s'abstenir. Téléphone: 678-4228, 656-9667 après 18h. 5-6-80

APPARTEMENTS À LOUER

VAN HORNE, près de Wilderton Crescent, 4 1/2, chauffé, eau chaude, rénové, très éclairé, \$265. 521-1704, 526-2123. 16-6-80

SHERBROOKE EST, 7045, près du centre Versailles, face au métro, 3 1/2: \$190, 4 1/2: \$240, réfrigérateur, cuisinière, propres, libres ou 1er juillet, 256-3482, 331-1476. 11-6-80

CÔTE-DES-NEIGES (SECTEUR), grands 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, propres, équipés, chauffés, juillet, \$165 à \$280, 739-2913. *30-6-80

ADJACENT OUTREMONT, bel appartement, édifice de prestige, 3 1/2, très grandes pièces + grand hall d'entrée. Beaux parquets, cuisinière/réfrigérateur fournis. En face parc. 733-8601 ou 363-3829. J.N.O.

AHUNTSIC, 1735 Henri-Bourassa est, 2 1/2-3 1/2-4 1/2, chauffés, eau chaude, équipés, 388-2826. 13-06-80

ST-LAMBERT-PRÉVILLE, appartement condominium, entièrement neuf, 2 salles de bain, tapis mur à mur, climatisé, piscine, sauna, tennis, près ponts et autobus, \$460 par mois, 679-9893. 16-6-80

VIEUX-MONTRÉAL, 3 1/2, rénové, mur pierre et brique, laveuse/sécheuse, balcon, jardin, métro, après 6h, 282-0676 5-6-80

OUTREMONT à louer, 3 1/2, chauffé, équipé, \$285, par mois, 286 avenue Willowdale. Appelez et/ou sonnez concierge, 737-0406 6-6-80

Queen Mary et Lemieux, 3 1/2, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, 1er juillet, \$198. 733-7540 ou 620-0641. 7-6-80

CÔTE-DES-NEIGES, Roslyn et Queen Mary, grand 3 1/2 chauffé, très propre, à proximité de l'Université de Montréal, libre 1er juillet, \$275. Pour informations: le jour: 343-6951, après 17h: 663-7565. 5-6-80

OUTREMONT, 1350 Lajoie #3, 5 1/2, équipé, chauffé, eau chaude fournie, \$330, pour le 15 juillet. Visite de 19 h à 21 h. 21-6-80

THE BRIDGE

Jonglez avec vos perdantes!

Donneur: Ouest
Vulnérables: Est-Ouest
Nord
RV9
V1094
742
854
Ouest Est
32 44
ARD82 763
R96 1085
RDV 109632
Sud
AD108765
5
AD3
A7
Les enchères:
Ouest Nord Est Sud
1 passe passe 4 4
1 passe passe

L'entame: le Roi de coeur par Ouest.

Un adage mensonger qui enseigne d'enlever les atouts adverses le plus tôt possible, surtout si le déclarant en possède un grand nombre, conduit à une manœuvre qui occasionne la perte d'une foule de contrats.

La déclaration de Sud est très bonne et son partenaire, croit-il lui offrira un peu d'aide. L'entame du Roi de coeur fut conservée par Ouest et comme seconde carte, il joua le Roi de trèfle. Sud s'empara de la levée et joua immédiatement deux tours d'atout en portant la main au mort au deuxième tour. Les adversaires n'avaient plus d'atout. Alors il joua le 7 de carreau du mort croyant réussir l'imposée de la Dame seul espoir irraisonné de réussir son contrat; mais toutes les hautes

ARTICLES À VENDRE

MOBILIER DE SALLE À MANGER style "Queen Anne" environ 60 ans, 10 meubles, après 7h: 484-7674. 9-6-80

AUTOS/MOTOS

\$300, Renault 12, '72, repeinture à neuf et carrosserie refaite en '78. 279-9114 5-6-80

FORD STATION WAGON '77, conditions excellentes, 482-7022. 9-6-80

FAMILIALE Ford 1974, Custom 500, servo-frein, servo-direction, air climatisé, bonne condition, 739-3728 après 7 h P.M. Privé. 6-6-80

RENAULT 17, '75, toit ouvrant, moteur refait, mécanique en bonne condition, sièges baquets. Occasion. 733-6651 (soir), 336-1133 (jour). 5-6-80

RENAULT 5 GTL, 1976, bon état, 52,000 milles, devenue trop petite, \$2,000, 274-1800. 9-6-80

BUREAUX À LOUER

PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL

2520 Est. rue Beauport, face au Parc Occupation immédiate 1 bureau au 2ième, 2 bureaux au 3ième. 721-505-, 337-6979. 6-06-80

Espaces disponibles pour MÉDECINS & DENTISTES

Au nord de Joliette, centre touristique de la région, immeuble récent, possibilité d'expansion. Excellentes conditions.

Appelée à frais virés Marthe Richard 1-514-886-3879 5-6-80

CHALET À LOUER

EASTMAN, 3 chambres, foyer naturel, terrain boisé, face au Mont Orford, mois ou saison, 659-1072 ou 632-8584. 11-6-80

ST-SAUVEUR-DU-LAC, chalet en montagne, vue panoramique, 5 chambres, 3 salles de bains, 2 salles de séjour avec foyers, cuisine, accès au lac et tennis. Disponible 15 juin - 14 septembre. 1-227-3935, 721-6085, 667-9982. 5-6-80

DOMAINE STE-AGATHE, vacances repos, luxueux bazar, cheminée pierre, meubles Thibault. Saison, semaine, week-end, (+ location d'été, piscine chauffée). Dépliants: 255-6825, (819) 326-5836. 5-6-80

CHALET privé (St-Donat) à louer. Mois de juillet. Toutes commodités. Foyer. A 200 pieds du lac. Sur domaine très boisé. \$150 par semaine. 739-0821, 343-6951. 9-6-80

A 5 milles de WARWICK, petite ferme meublée, propre. Possibilité jardin. Pour l'été, dès 9 juin. Personnes soigneuses aimant la nature. Téléphone 681-4545. 9-6-80

STE-ADELE, magnifique maison sur le bord du lac Rond, entièrement meublée, tapis mur à mur partout, 2 salles de bain, sécurité complète, pédalo fournie, saison, 679-9893. 16-6-80

CHAMBRES À LOUER

Famille française (deux adolescents) prend hôte payant courte ou longue durée dans maison Montréal-Westmount tout confort: chambre, bains, bureau, garage, repas \$300, par semaine à partir juillet. Tél.: (519) 672-1694 après 6h. 6-6-80

COMMERCES À VENDRE

SITE TOURISTIQUE au bord d'un lac avec bar salon, terrasse style suisse: 225 personnes, épicerie, résidences, camping; 100 emplacements, buanderie et chambres de bains, centre canotage, ski de fond et moto-neige. 10 acres de terrain. Construction de 2 ans. Téléphone: 819-785-4131. 11-6-80

CONDOMINIUM

OUTREMONT LE TOURNESOL CONDOMINIUM

À vendre: 2 chambres à coucher \$95,000. 2 chambres à coucher \$150,000 (appartement modèle tout meuble) 1 chambre à coucher \$82,500. avec baie de stationnement. Téléphone et rendez-vous: mardi, mercredi et jeudi de 13 hrs à 16 hrs 270-8444 - 281-1818 Lise Raymond DES ROSIERS, Courtier 5-6-80

BROSSARD: "Attention Locataire" Magnifique Condo 5 1/2, tapis m/m. Arrêt autobus à la porte. Hypothèque 11 1/2% jusqu'en 1999. C.I.T. \$196.02. Faites une offre M.L.S. Alice Vachon, 656-7770, 671-5414. TRUST NATIONAL COURTIER 5-6-80

PENT HOUSE, Vieux-Longueuil, moderne, foyer, 2 chambres à coucher, superbe terrasse 33' x 19', puit de lumière, Paulette Viau, 670-8170 ou 365-7032 DES ROSIERS COURTIER, 5-6-80

OUTREMONT, 3 logements à vendre, 270-5545, 277-4937, 272-2441. 9-6-80

COURS

POUR APPRENDRE L'ART DU VITRAIL, s'inscrire au Studio du Verre, 406 est. Notre-Dame, coin Bonsecours, Vieux Montréal. 842-6957. J.N.O.

COURS de rattrapage français et mathématiques aux niveaux primaire et secondaire. Pour plus d'informations, communiquez au 738-1209. 30-6-80

COURS DE SUÉDOIS. Si vous êtes intéressés, communiquez avec Louise, 254-9662 après 6 h. 5-6-80

DÉMÉNAGEMENTS

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisine/réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 16-6-80

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

INVESTIGATION SECURITE. Filature de cadres, etc... Pré-emploi, accident de travail, divorce, garde de corps, services spéciaux, grève, escorte. La Québécoise Ltée, 384-4278. 7-6-80

GRUPE ELECTROGENE ONAN DIESEL, 3000 watts, 120-240 volts, 60 cycles, iouvré thermostatique, interrupteur haute température, complètement neuf, prix: \$3,500. 279-3752. 7-6-80

CHERCHONS maris et femmes ne vivant plus ensemble qui accepteraient de participer au tournage d'un film documentaire, portant sur le mariage et le divorce. Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, 866-3568 5-6-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

LIVRES

STATUES DU QUÉBEC, 1889-1954. ENCYCLOPÉDIE BRITANNICA, 1910, 35 volumes. LA PATRIE, 1909 - 1904 - 1906, reliée. CODE CIVIL, 12 volumes. 278-9394 ou 325-1666. 6-6-80

LOGEMENTS À LOUER

CÔTE STE-CATHERINE, 2965, 3 1/2, \$240 par mois, à partir du 1er juillet, appelez après 6h, à 738-9517 ou 733-5848. 14-6-80

WAVERLY, 5 1/2, bas, cave, gaz, tranquille, \$290, chauffé, Madame St-Pierre, 849-9415 ou 521-4281. 5-6-80

BOULEVARD ST-JOSEPH OUEST, 4, chauffé, \$220, 527-4091 après 18 h... 6-6-80

LOGEMENTS À LOUER

PROXIMITÉ Université du Québec, Télé-Métropole, Radio-Canada, bas complètement rénové. 585-1159, 581-5297 9-6-80

SNOWDON, 7 1/2, luxueux, haut de duplex détaché, chauffé, avec réfrigérateur et cuisinière, 2 balcons; garage, espace vert avec jardin, libre 1er septembre. 738-8987. 17-6-80

PRES METRO HENRI-BOURASSA, 6 pièces non-chauffées, 2ème étage, \$300. Téléphone: Madame Hamelin: jour: 288-9161, soir: 382-2267. 5-6-80

BOULEVARD ST-JOSEPH EST, 4 1/2, luxueux, près du métro, chauffé, \$330. Après 4 h, 522-8497. 2-7-80

PROXIMITÉ UQAM, RADIO-CANADA, grand 7 1/2, rez-de-chaussée, non-chauffé, tranquille, \$275, libre, 486-3623. 9-6-80

OUTREMONT, Côte-St-Catherine, 3 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain, chauffage électrique, tapis, cuisinière/réfrigérateur, laveuse/sècheuse, garage, \$600. 735-0689 5-6-80

ADJ. OUTREMONT, haut de duplex, grand 5 1/2, éclairé, 2 balcons, garage, jardin, chauffé, eau chaude, équipé, juillet ou août, téléphone: 737-9913. 5-6-80

LUXUEUX 6 pièces dans triplex complètement détaché; accès cour et jardin; système de chauffage; la-voir; garage disponible; \$340 par mois; disponible 1er juillet. Téléphone: 376-3263 ou 376-0452. 7-6-80

LOGEMENTS DEMANDÉS

Couple de professeurs cherche 5 1/2 ou 4 1/2 dans Outremont ou Rosemont, 729-7521 9-6-80

MAISONS À LOUER

LORRAINE, cottage près golf, piscine, \$650/mois, non-chauffé, libre 1er juillet, 283-6241 et 621-1878 après 18h. 5-6-80

OUTREMONT, petite maison unifamiliale, 3 chambres, foyer, jardin, rue tranquille, libre 1er août, bail d'un an, \$790, par mois non-chauffé, meublée ou non. 272-2508. 7-6-80

Au sud de Candiac à 25 minutes du centre-ville, superbe maison de ferme canadienne en pierre, restaurée, foyer, sauna, 8 pièces, 4 chambres, salle de lavage, cave, garage, arbres centenaires et verger. \$550 après 19 h.: 454-8218. 5-6-80

VILLE MONT-ROYAL: résidence luxueuse à louer. Située à l'est de la rue Rockland. Salle à manger distancée d'un vaste salon. "Den" avec foyer au rez-de-chaussée. Cuisine invitante. 5 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains. Fantastique salle de jeu pour adolescents. Exclusivité. \$1,650/mois. Bail de 2 ans. Madame Lola G. Aucoin, 342-9300 ou Frank A. Norman & Cie Ltée, courtier licencié, 731-6817. 7-6-80

BROSSARD secteur "S", "townhouse" 3 étages aménagés, foyer, patio, garage intérieur, \$500, par mois non-chauffé, libre 1er juillet, 465-6145 après 18 h 12-6-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. 30-6-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

Achetons et vendons oeuvres d'art et meubles de qualité. Appel Cassigneul, Faite, Fini, Hartung, Lallier, Linderum, Miro, Pichet, Riopelle, Surrey, To-biasse, Vittorio, Zao-Wou-Ki. 2165 Crescent, 845-2165. 11-6-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Orthographe française et anglaise impeccable - Beaucoup d'initiative - 2 années et plus d'expérience de préférence. 284-0059 6-06-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Au moins deux ans d'expérience. Steno-dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada. 878-9381 14-6-80

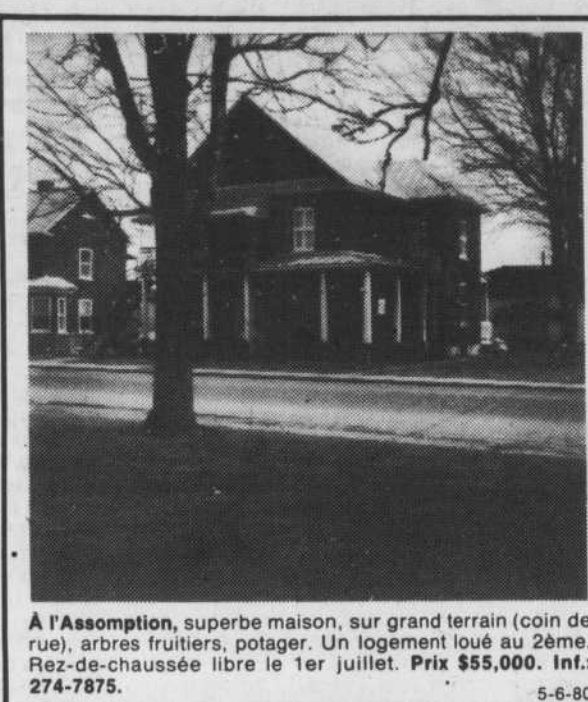
OFFRE D'EMPLOI

OPÉRATEUR(TRICE) d'écran cathodique avec expérience ou méthode dactylo. Centre-ville. Faites parvenir curriculum vitae avant le 9 juin à Made-moiselle C. Gareau, C.P. 217, Succursale Desjardins, Montréal, H5B 1G9 9-6-80

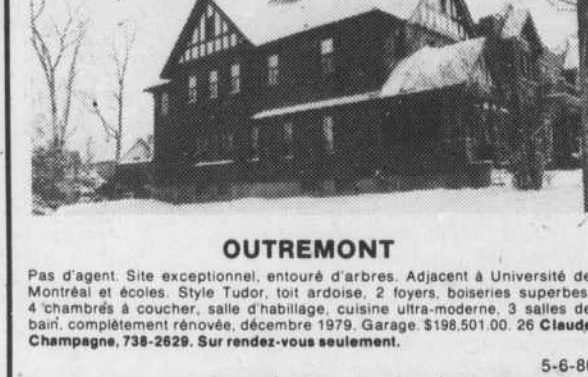
MANNEQUINS demandés, 18 ans et plus, pour défilés de mode, photos commerciales. Pour informations: Productions Elite, 845-2996. 5-6-80

Grossiste en voyages recherche jeune femme bilingue, connaissance de l'Europe indispensable, pour service-réservation. 739-9141, 735-0791 7-6-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE



À l'Assomption, superbe maison, sur grand terrain (coin de rue), arbres fruitiers, potager. Un logement loué au 2ème. Rez-de-chaussée libre le 1er juillet. Prix \$55,000. Int.: 274-7875. 5-6-80



OUTREMONT Pas d'agent. Site exceptionnel, entouré d'arbres. Adjoint à Université de Montréal et écoles. Style Tudor, toit ardoise, 2 foyers, bosseries superbes. 4 chambres à coucher, salle d'habillage, cuisine ultra-moderne, 3 salles de bain, complètement rénové, décembre 1979. Garage. \$198,501.00. 26 Claude Champagne, 738-2829. Sur rendez-vous seulement. 5-6-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 432-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-BRUNO, grand triplex en brique. Revenus: \$9,600 par an. 1er hypothèque: 6 1/2% (1989), 2-5 1/2% et 1-4 1/2%, bien situé, \$68,000. Téléphone: 653-3847. 6-6-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT Superbe propriété, pièces lambrissées, poutres au plafond, 4 chambres et solarium, 3 grandes pièces au grenier, super cuisine, 2 garages, possibilité de construire sur lot adjacent. Prix \$229,000. Danielle Boulay, 739-8516, 489-5321.

N.D.G. 1951

UN BIJOU! Duplex spacieux en pierres et briques. Cuisine moderne et coin de déjeuner. 2 garages, grand jardin, près de transport, magasins et écoles. A. Ortenberg 487-2202, 489-5321.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RIVE-SUD: Venez découvrir un nouveau mode de vie dans ce splendide cottage de 4 chambres, salle à manger, foyer, sous-sol fini, garage. Décor sobre et raffiné. Pour "moins de \$80,000.00". M.L.S. Jocelyne Côté, 656-7770, 697-0260. TRUST NATIONAL COURTIER 5-6-80

ST-DONAT, magnifique chalet Suisse, 3 étages, deux foyers, portes patio à chaque niveau, grand terrain boisé au bord du Lac Archambault. M.L.S. Claude Doyon 430-5545, 435-2067. Des Rosiers Courtier. 5-6-80

VAL MORIN - Unique! Haut d'une montagne. Très privé. Vue sur le lac. 50 acres boisés avec jolie cotage vieillott en pierre. Magnifique terrain. Faut voir! Yvonne LeBlanc, 733-8713, 735-2281. Montréal Trust Courtiers. 5-6-80

BLAINVILLE, aubaine, bungalow avec "bachelor", très propre, secteur tranquille, \$42,000. Près de tout. M.L.S. Robert B. Lachance 430-5545, 435-8323. Des Rosiers Courtier. 5-6-80

BOISBRIAND, bungalow, 9 pièces, garage, foyer, secteur tranquille, décoration spéciale, près des écoles, hypothèque 12.5%. M.L.S. Robert B. Lachance 430-5545, 435-8323. Des Rosiers Courtier. 5-6-80

ST-EUSTACHE, deux bungalows neufs, hypothèque 13 1/2%, échu 1984, maisons modèles, près de la route 640 et 13, beau secteur. M.L.S. Robert B. Lachance 430-5545, 435-8323. Des Rosiers Courtier. 5-6-80

ST-JACQUES, 20 milles de Montréal, maison de campagne authentique 1913, dépendances. Terrain 80,000 p.c., hypothèque: 12%, \$45,000. Raymond Vaillant, 1-222-3606, 1-439-3003. Immeubles Desjardins, courtier. 5-6-80

BROSSARD: Près Polyvalente, bungalow 3 côtés brique, 7 pièces, chauffage électrique, sous-sol fini, foyer brique en coin, construction 1978. Monique Griffin 672-6450, 678-7820. MONTRÉAL TRUST COURTIER 5-6-80

OUTREMONT, 730 Rockland, cottage semi-détaché, 4 chambres à coucher, cuisine rénovée, sous-sol fini, jardin, foyer, balcon, fenêtre Rusco, tuyauterie refaite, puits de lumière, hypothèque à 11 1/2%, prix: \$105,000. Pas d'agent SVP. 271-1825. 9-6-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE



À l'Assomption, superbe maison, sur grand terrain (coin de rue), arbres fruitiers, potager. Un logement loué au 2ème. Rez-de-chaussée libre le 1er juillet. Prix \$55,000. Int.: 274-7875. 5-6-80



OUTREMONT Pas d'agent. Site exceptionnel, entouré d'arbres. Adjoint à Université de Montréal et écoles. Style Tudor, toit ardoise, 2 foyers, bosseries superbes. 4 chambres à coucher, salle d'habillage, cuisine ultra-moderne, 3 salles de bain, complètement rénové, décembre 1979. Garage. \$198,501.00. 26 Claude Champagne, 738-2829. Sur rendez-vous seulement. 5-6-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 432-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Défaite des Expos 5 à 2 face aux Cubs

Grimsley veut être échangé

par Richard Milo

Ross Grimsley veut être échangé. Il l'a encore répété, après le match, son agent a même rejoint John McHale pour hâter l'échange, lundi soir, mais tout indique qu'il demeurera avec les Expos si McHale n'obtient pas, en retour, un bon joueur.

C'est du moins ce que le président McHale a clairement indiqué, sur la galerie de la presse, précisant qu'il n'allait pas échanger Grimsley parce qu'il le demande, mais plutôt pour le bien de l'équipe.

Gain des Pirates

PITTSBURGH (AP) — Edd Ott a produit le point victorieux avec un simple dans la 9e manche hier soir pour donner un gain de 4-3 aux Pirates de Pittsburgh contre les Phillies de Philadelphie.

Ott a réussi son exploit avec les coussins occupés aux dépens de Doug McGraw, 0-2, après un simple et deux buts sur balles intentionnels à Stargell et Madlock. Grant Jackson, 3-1, 4e lanceur des Pirates, a récolté le gain.

Mike Schmidt a cogné un circuit de deux points pour les Phillies dès la première manche. Greg Luzinski a produit leur 3e point avec un triple dans la 2e.

Les Pirates ont répliqué avec deux points dans la 6e avec un simple de Stargell et un double de Mike Fasley. Stargell a égalé le score avec un circuit au début de la 8e.

de Chicago, devant 22.502 personnes hier soir au Stade olympique. J'ai déjà gagné 120 parties dans les Majueurs, et ce n'est pas parce qu'il me reste encore trois ans à courir sur mon contrat de \$1.2 millions pour cinq ans que les clubs hésitent. Les Expos font preuve de mauvaise volonté.

Grimsley n'a pas gagné, hier. Et il n'a lancé que quatre manches, le temps d'allouer cinq coups sûrs, quatre buts sur balles et trois points aux Cubs avant d'être remplacé par Stan Bahnsen, en cinquième, sans aucun retrait et des coureurs aux deux extrêmes.

«Je n'avais pas lancé depuis 28 jours. Et les Expos n'ont pas voulu que je lance en relève pour me préparer à commencer le match d'hier, a ajouté Grimsley. Ce n'est pas honnête, je suis encore capable de me tirer d'affaires au baseball majeur.»

Dick Williams, à son bureau, n'a pas commenté les déclarations de Grimsley, se contentant de dire que le gaucher n'a pas lancé souvent, ces derniers jours, parce qu'il utilise une rotation de quatre lanceurs. Il est possible qu'il obtienne le poste de cinquième partant, cet été, s'il est encore avec l'équipe. Williams ne peut cependant le confirmer.

Grimsley n'a pas eu de veine: Williams l'a opposé au meilleur lanceur des Cubs, Rick Reuschel, qui a remporté sa cinquième victoire de la saison en retirant neuf frappeurs sur trois prises. Il n'a accordé que six coups sûrs, trois à Rowland Office, et un circuit de deux points qui réduisait l'écart à 3-2, en quatrième, à Gary Carter, son 10e de l'année. Il a maintenant 28 points produits, un sommet chez les Expos.

«J'ai effectué un mauvais tir, une rapide haute en plein centre du marbre. Carter est un bon frappeur, il ne l'a pas raté, a dit Reuschel (5-4), à la même table que le roi des

Cubs, Dave Kingman, dans le vestiaire de l'équipe qui n'est accessible que 10 minutes après le match, lorsque Kingman l'autorise...

Reuschel a également bien frappé, puisque son triple contre Stan Bahnsen, en sixième, lui a permis de marquer grâce à un simple de Lenny Randle le quatrième point des Cubs. Il y avait deux retraits, lorsque Reuschel a déposé un coup en flèche au champ droit, devant Rowland Office qui a commis l'erreur de plonger pour saisir la balle, devant lui. Andre Dawson a récupéré la balle à la clôture pendant que le gros Reuschel se dirigeait au petit trot vers le troisième but.

«Office est coupable, a dit Williams. Il a hésité, et il n'aurait jamais dû plonger. Mais il a bien frappé, et je ne perdrai pas confiance en lui parce qu'il a commis une erreur. L'erreur est humaine.»

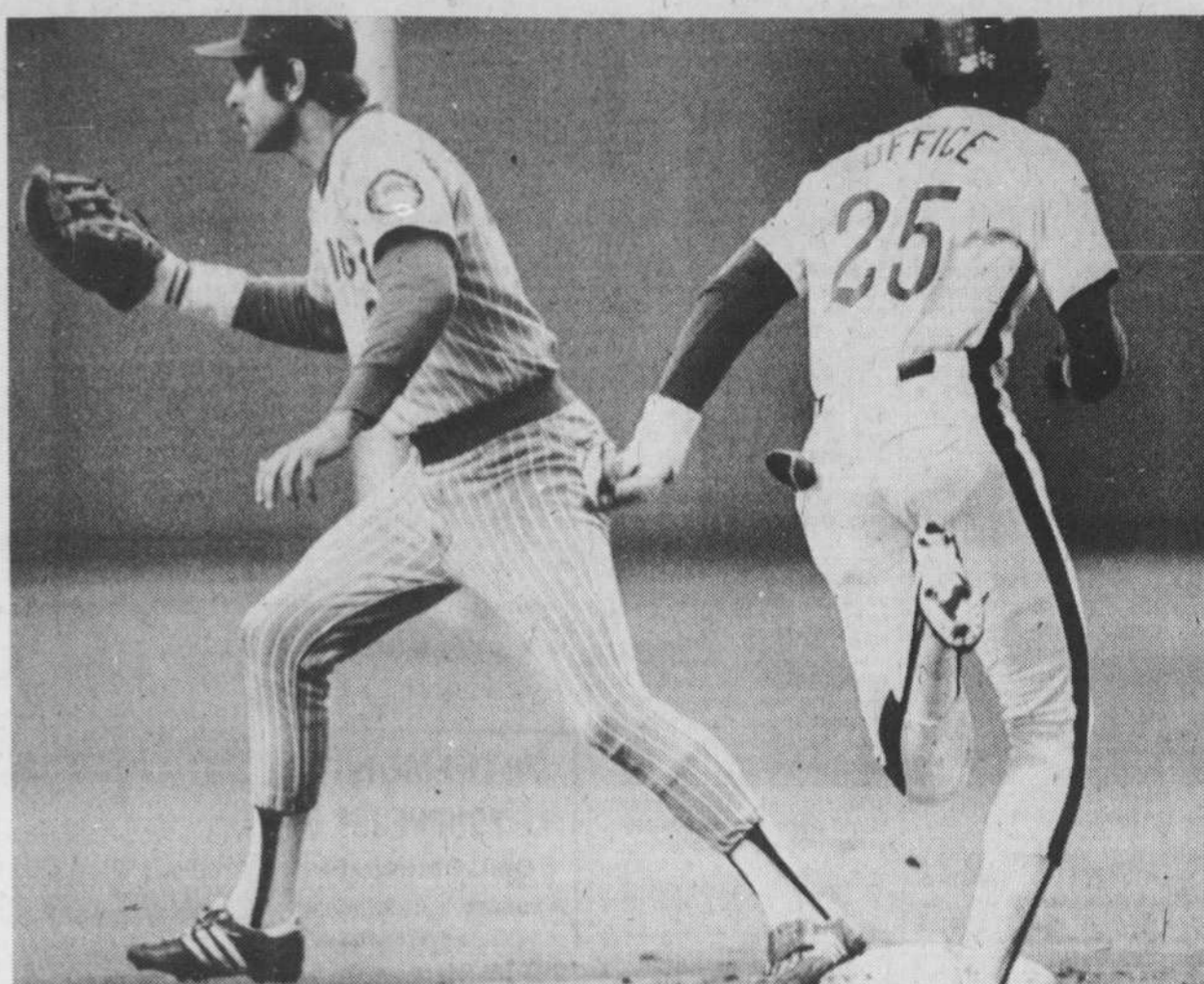
Les Cubs ont marqué un cinquième point, en septième, à la suite d'un simple de Mike Vail contre Elias Sosa, qui venait de remplacer Bahnsen. Vail avait frappé un circuit en solo contre Sosa, la veille, mais Williams a dû faire appel à ses services quand Bahnsen s'est légèrement blessé à la cheville.

Jerry Martin a produit les trois premiers points des Cubs grâce à un circuit, après un simple de Dave Kingman et un but sur balles à Mike Vail, en deuxième. Il a réussi l'exploit contre Grimsley (1-3), qui n'avait pas lancé depuis le 6 mai. Et qui ne lancera peut-être plus avec les Expos, lui qui est devenu le premier lanceur de l'équipe à remporter 20 victoires en 1978. Il a remporté 11 victoires et subi 10 défaites l'an dernier. En carrière, il avait battu les Cubs à quatre reprises contre aucun revers avant le match d'hier.

Avis aux intéressés: Grimsley a déjà alloué 16 points, dont 15 mérités, en 25 manches et un tiers depuis le début de la saison.

ECHOS — Il était 1 h 47 lorsque le match de lundi a pris fin mardi, après plus de quatre heures et demie de jeu, et après un délai d'une heure et demie en raison de la pluie. Les Expos ont finalement gagné, en 13 manches, 8-7 grâce à un but sur balles concédé par Lynn McGlothen au jeune Bob Pate, avec les buts remplis. Il s'agissait de la première présence en carrière de Pate dans les Majueurs. Rodney Scott a frappé un simple, André Dawson a été atteint d'un tir. Gary Carter s'est sacrifié, et Warren Cromartie a obtenu un but sur balles intentionnel avant que Pate ne s'amène au marbre à la place du gagnant Woodie Fryman, qui a lancé quatre manches impeccables. Fryman a maintenant retiré 57 des 62 derniers frappeurs à lui faire face. Et il n'a pas alloué un seul point à ses 21 dernières manches... Les Expos ont réclamé Terry Francona, le fils de Tito Francona, une ancienne vedette des Ligues majeures, lors du repêchage des joueurs amateurs, hier.

Table with columns for CUBS (5) and EXPOS (2), listing player statistics like runs, hits, errors, etc.



Rowland Office a bien frappé hier soir, mais il a donné un but aux Pirates sur une erreur au champ droit. Le premier but des Cubs attend en vain la balle après que Office eut frappé un simple en quatrième manche. (Photolaser CP)

Serge Arsenault est à la tête du projet Un circuit mondial de marathons sera vraisemblablement créé cette semaine

par François Lemenu

Le circuit mondial du marathon sera vraisemblablement créé à l'occasion d'une réunion de la Fédération internationale amateur d'athlétisme qui se tiendra à Rome jeudi et vendredi. Ce circuit comprendrait 10 marathons distribués à l'intérieur de cinq zones intercontinentales:

l'Australie-Asie, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est, les Amériques et l'Afrique. Et déjà les villes de Montréal, Melbourne, New York, Paris, Stockholm et Lessone ont déjà donné leur accord, cependant que Fukuoka, Karl-Marx-Stadt et Moscou seront approchés sous peu et que des pourparlers sont en cours avec deux villes africaines.

«Il y a 75% de chance que le projet sera accepté par la fédération avec peut-être une ou deux modifications, dit Serge Arsenault, le président du Marathon International de Montréal et l'âme dirigeante du projet. Arsenault revient en effet d'un voyage à Londres où plusieurs dirigeants lui ont exprimé leur intérêt pour ce circuit, qui mettrait un peu d'ordre dans l'organisation et la présentation de marathons à travers le monde.

«Les marathons de New York et de Boston regroupent presque uniquement des Américains alors que celui de Fukuoka réunit presque exclusivement des Japonais, note Arsenault. Ce circuit permettra au contraire un décloisonnement en assurant la participation de coureurs venant de tous les pays. Quand on songe que l'Éthiopien qui a gagné le

marathon de Montréal ne connaissait même pas Bill Rogers», s'exclame-t-il. Les coureurs eux-mêmes sont enchantés par le projet. La majorité d'entre-eux estiment que le monde du marathon vit dans l'anarchie la plus totale et que la création d'un circuit mondial est de nature à favoriser la popularité de la course de grand fond comme c'est le cas pour la Coupe du monde de ski alpin ou encore le championnat du monde des conducteurs de formule un.

Arsenault indique également que les 50 meilleurs marathoniens pourraient être commandités par des compagnies en attendant que les règlements régissant le sport amateur ne soient modifiés afin que les athlètes puissent être rémunérés.

Si le projet est accepté, la première épreuve du circuit pourra être disputée dès le début de l'année 1981. Un mot enfin sur le marathon populaire de Montréal. Les organisateurs ont déjà reçu 5.000 inscriptions dont 90% proviennent du Québec, ce qui témoigne d'une nette progression par rapport à l'an dernier alors que 65% de Québécois avaient participé à l'épreuve.

BASEBALL

Ligue Nationale

Table with columns for Monday and Today, listing game results for National League teams like Montreal, Pittsburgh, Los Angeles, etc.

Ligue Américaine

Table with columns for Monday and Today, listing game results for American League teams like California, Boston, Baltimore, etc.

Les meneurs

Table listing top pitchers for National League and American League with columns for name, team, and statistics.

Les frappeurs

Table listing top hitters for National League and American League with columns for name, team, and statistics.

Les lanceurs

Table listing top pitchers for National League and American League with columns for name, team, and statistics.

LIGUE NATIONALE

Table showing league standings for the National League, including teams like Pittsburgh, Montreal, Philadelphia, etc.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table showing league standings for the American League, including teams like New York, Milwaukee, Boston, etc.

Le sport encore au 2e plan à Roland-Garros

PARIS (AFP) — L'affaire Orantes Vilas, qui a éclaté, lundi après-midi aux internationaux de France de tennis, a releguée encore au second plan, sur toute la journée, la compétition sportive. Le fait divers, à la fois dramatique et grotesque, a été de nouveau à la «une» de l'actualité dans ces 50e championnats.

Il y avait bien longtemps que Roland-Garros n'avait vécu des heures aussi chaudes... À 13 heures, hier, Manuel Orantes, l'Espagnol, le plaignant, celui qui estimait que l'on s'était moqué de lui la veille, et Guillermo Vilas, l'Argentin, l'homme qui avait demandé lundi un report de son match en raison de troubles intestinaux, avaient rendez-vous sur le court numéro un. Or, à 13 h 14, Vilas faisait son apparition dans l'arène accompagné du juge-arbitre du tournoi, M. Jacques Dorfmann qui déclarait: «Orantes ne s'est pas présenté. Il est battu par défaut. Vilas est qualifié pour les quarts de finale».

Déjà lundi, Orantes avait indiqué que sa participation était pour le moins incertaine. L'Espagnol, homme fier et d'une gentillesse à toute épreuve — c'est l'avis de tous les joueurs — ne supportait pas l'idée que le comité du tournoi ne l'ait pas averti officiellement que le match avait été fixé à 15 h 30.

Devant cette situation, Orantes a donc demandé à ce que le règlement soit appliqué à la lettre. Il a exigé la mise «hors compétition» par défaut de l'Argentin. Mais que pouvait faire le comité du tournoi qui avait autorisé Vilas à se soigner pendant ce temps? Il n'était pas question pour lui d'exclure Vilas, ce qui aurait été évidemment injuste. La seule solution acceptable, étant donné qu'Orantes refusait de jouer lundi à l'heure fixée par le comité, était simplement de renvoyer le match au lendemain. Personne ainsi n'était lésé.

Mais, Orantes, en dépit d'une nuit de réflexion, n'a pas accepté cette solution. Con vaincu de son bon droit, il a maintenu sa position. Il s'est entêté, préférant une élimination. «Il y a des règlements, ils doivent être respectés», a-t-il répété.

Malgré tout des matches ont eu lieu hier sous un soleil très chaud et en présence d'un public nombreux. L'Américain Jimmy Connors (tête série numéro 3) a «exécuté» en trois sets (6-4, 6-0, 6-0) le Chilien Hans Gildemeister. Après avoir peiné au début du tournoi, notamment contre le Français Jean-François Caujolle, Connors est apparu en grande forme et il faudra que son compatriote Vitas Gerulaitis soit très fort pour le battre en demi-finales.

Leonard et Duran s'entraînent à Paul-Sauvé à compter de samedi

Sugar Ray Leonard et Roberto Duran s'entraîneront au centre Paul-Sauvé à compter de samedi dans deux salles qui ont été aménagées en vue de leur combat de championnat des mi-moyens qu'ils se livreront le 20 juin au Stade olympique.

Les frères Leonard, Sugar Ray et Roger, Roberto Duran et John Tate s'entraîneront à l'arena, tandis que Fernand Marcotte et Eddy Melo se partageront l'arène du gymnase.

La Régie des installations olympiques a également décidé d'installer un ring d'entraînement dans le hall du Complexe Desjardins où se

succéderont les boxeurs qui prendront part à la soirée du 20 juin. Marcotte s'entraînera ainsi au Complexe Desjardins le mercredi 11 juin, Melo le lendemain, Duran le lundi 16 juin et Leonard le mardi 17 juin.

D'autre part, il semble que le malaise au dos dont souffert Duran, samedi, n'était que passager puisqu'il s'est imposé depuis trois heures de course et 26 rounds d'entraînement.

«Les gens ont fait un drame de la chose, a indiqué un attaché du camp d'entraînement du Panaméen. Il n'a souffert que d'un petit ma-



Advertisement for 'Fête des Pères' featuring a subscription offer for 'Le Devoir' newspaper. It includes the headline 'Offrez-lui un cadeau spécial pour la Fête des Pères Abonnez-le au DEVOIR' and details about subscription rates for 6 and 12 months.

La composition de la Régie des sports sera révélée prochainement

QUÉBEC (PC) — Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, croit être en mesure d'annoncer prochainement la composition de la nouvelle Régie sur la sécurité dans les sports.

Après les consultations menées ces derniers mois, M. Lessard est sur le point de formuler au conseil des ministres ses recommandations sur le personnel cadre à embaucher pour faire fonctionner la régie.

Hier, en commission parlementaire étudiant les crédits de son ministère, M. Lessard a été amené à expliquer le délai

encouru pour la mise en place de cette régie, suite à l'adoption en décembre dernier de la Loi créant cet organisme gouvernemental.

Le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, s'entretenait que les responsables de la régie n'aient pas encore été nommés, alors que la loi est en vigueur depuis six mois.

Le ministre a fait valoir que les consultations ont été longues et souvent difficiles. «Le gouvernement actuel a fait plus en six mois pour la restructuration des sports que le gouvernement précédent en a fait en six ans de pouvoir»,

a-t-il lancé à son collègue de l'opposition.

La Régie sur la sécurité dans les sports aura comme fonctions de promouvoir la sécurité dans les différentes disciplines et imposera notamment l'obligation de détenir un permis aux personnes qui organisent ou participent à des manifestations sportives, tels les sports de combat, les courses de véhicules motorisés, la natation et sports nautiques et le ski.

La future régie sera dirigée par cinq personnes nommées par le gouvernement pour un mandat de 5 ans.

